



Numéro 2004

[Texte intégral](#) | [Citation](#)

Texte intégral

Version PDF de ce numéro.

Pour citer cet article

MPA, « **Numéro 2004** », *Mémoire des princes angevins 2004*, 4 | mis en ligne le
JJ/MM/AAAA | URL : <https://mpa.univ-st-etienne.fr/index.php?id=365>.

29/11/2017 | consulté le

Ce bulletin a bénéficié d'une subvention des villes d'Angers et Saumur

Editorial

Ce bulletin 2004 paraît en ce début 2005. Ce retard est essentiellement dû à l'éditeur, c'est à dire moi-même. N'ayant pas bouclé en septembre la composition de l'ensemble des textes, je n'ai pas ensuite réussi à achever rapidement l'édition du bulletin du fait de l'emploi du temps du premier semestre universitaire. J'essaierai cette année de respecter les délais et d'arriver à publier à la fin de cette année.

Ces excuses étant faites, le bulletin reprend la structure des précédents numéros. Vous y trouverez donc trois études consacrées à la Provence et au royaume de Sicile ; Sylvie Pollastri a bien voulu nous livrer les principaux éléments d'une longue enquête qu'elle a entreprise sur les inféodations réalisées par Charles d'Anjou. L'existence d'un document exceptionnel le *Liber donationum Caroli primi* édité avant que les Archives de Naples soient détruites en 1943 permet de mesurer l'implantation des chevaliers français et provençaux. en Terre Ferme alors que beaucoup de barons de l'époque souabe ont perdu leurs fiefs après Tagliacozzo. Ce document permet de bien voir la montée en force des structures féodales françaises bien que la continuité des institutions monarchiques soit aussi évidente. Collaborateur du professeur Peduto au laboratoire d'archéologie de l'université de Salerne Alfredo Santoro présente ensuite les trouvailles monétaires faites lors des fouilles du château de Lagopesole, principale résidence estivale des souverains angevins en Basilicate, à côté de Potenza. Mais avant d'être un château angevin le bâtiment, de dimension plus réduite, fut une forteresse normande et souabe. Le trésor monétaire qui a été trouvé permet donc de reconstituer l'histoire monétaire du royaume de Sicile sur plus d'un siècle. Enfin Noël Coulet s'est livré à une enquête historiographique sur la mort et les funérailles du roi René. Après la mort du roi son corps fut ramené en Anjou, d'où la relative discrétion des funérailles. Mais avec le temps le récit des funérailles du prince subit de sensibles embellissements de la part des chroniqueurs provençaux.

La deuxième partie de ce bulletin est consacrée aux comptes rendus. On y trouvera un bilan des travaux de recherche sur l'Anjou à la fin du Moyen Age réalisé par Jean-Michel Matz et François Comte. Nous avons déjà l'an dernier proposé un bilan des études canadiennes sur la Provence ; Nous souhaitons chaque année établir un bilan bibliographique sur un territoire angevin. L'an prochain nous aborderons la Hongrie de la fin du Moyen Age. Vous pourrez également lire un compte rendu de l'important ouvrage de Mme Vitale sur la noblesse angevine et aragonaise établi par Mme Carreras. Merci aussi à Jean-

Louis Fontaine d'avoir résumé la thèse de Francesco Senatore jeune professeur à l'université de Naples sur la diplomatie des Sforza, Thierry Pécout pour sa part présente le dernier volume des *Fasti ecclesiae* qui concerne l'Anjou.

La recherche universitaire est toujours active. Vous trouverez ici le résumé de deux thèses. D'abord la thèse d'Anthony Bellanger sur l'héraldique angevine. Le jeune chercheur a exploré deux domaines négligés, d'abord les XIII^e et XIV^e siècle et ensuite le domaine de l'héraldique. Lucie La Rochelle a pour sa part consacré sa recherche au pouvoir et à la notabilité à Aix entre 1400 et 1535.

La vie de l'association est dominée par l'Assemblée générale annuelle. Celle-ci s'est tenue au Musée d'Angers le vendredi 16 juin. Comme la réunion coïncidait avec l'ouverture du musée après une longue restauration il nous a été possible de suivre une visite guidée des principales salles de musée. Nous avons ensuite tenu l'assemblée générale dans le nouvel auditorium du musée. Le président a dressé un bilan de l'association depuis un an : le nombre des adhérents augmente avec un chiffre de 120 inscrits. Il serait souhaitable d'accélérer le rythme pour arriver au chiffre de 150 adhérents. Au niveau financier nous tenons bien la route grâce aux soutiens financiers apportés par les villes d'Angers et de Saumur. Il serait par ailleurs préférable que les cotisations soient versés en début d'année, ce qui évite les relances. Le président fait part aussi d'un voyage à Naples et à Salerne qu'il a effectué en octobre 2003. Il a permis de renforcer la coopération scientifique. Rappelons que des étudiants angevins ont été invités sur les chantiers de fouilles et nous recevons cette année deux étudiants italiens pour un stage archéologique. Nous souhaitons publier aux Presses Universitaires un recueil d'articles du professeur Galasso sur Naples angevine.

Les projets sont liés à la recherche universitaire. L'Ecole Française de Rome doit éditer dans les mois qui viennent les actes du colloque d'Aix-en Provence sur la justice dans les territoires angevins et les actes du colloque d'Angers sur la formation du clergé. L'objectif maintenant est le colloque de Szeged-Visegrad sur la diplomatie des princes angevins. Les collègues hongrois préparent un programme qui accordera une bonne place à l'Europe du Centre-Est. Les séances se teindront dans la nouvelle bibliothèque universitaire de Szeged et tout devrait se terminer au château de Visegrad.

ADHERENTS AU 14 FEVRIER 2005

Membres d'honneur

- Noël COULET, professeur émérite à l'université de Provence
- Giuseppe GALASSO, professeur à l'université Frédéric II de Naples
- Hubert LANDAIS, archiviste-paléographe, directeur honoraire des musées de France

Membres

- Daniel BAGI, Université de Pecs, HONGRIE
- Marie BARBU, 47 rue Lamalgue, 83000 TOULON
- Anthony BELLANGER, 29 rue Saint-Léonard, 49000 ANGERS
- Michèle BENAITEAU, 38 via Nardones, 80132 NAPLES
- Sylvain BERTOLDI, Archives municipales, Hôtel de ville, BP 3527, 49035 ANGERS
- Laurent BIDET, 49 bis avenue Général de Gaulle, 85120 LA CHATAIGNERAIE
- Roger BOUILLON, 12 quai Port Boulet, 49080 La Pointe, BOUCHEMAINE
- Karine BOULANGER, 7 rue des Chapons, 93100 MONTREUIL
- Laurent BOURQUIN, 18 avenue Claude Debussy, 94430 CHENNEVIERES
- Jean-Paul BOYER, 10 avenue du Corail, 13008 MARSEILLE
- Edina BOZOKY, 28 rue Saint-Cyprien, 86000 POITIERS
- François BRIZAY, 3 rue Laennec, 44100 NANTES
- Jean BRODEUR, 2 rue de la Harpe, 49100 ANGERS
- Michel CAFFORT, 5 rue de la Roé, 49100 ANGERS
- Serge CAILLET, Le Charlemagne, 37140 BOURGUEUIL
- Marie-France CAMUS, château de Langeais, 37130 LES FONTAINES D'OZON, 37420 HUISMES
- Marie-Octavie CARRERAS, 2 rue Duménil, 75013 PARIS
- Marie-Madeleine de CEVINS, Université d'Angers, Faculté des Lettres, 11 rue Lavoisier, 49000 ANGERS
- Christian CHEVALIER, 3 square des Tanneurs, 49300 CHOLET
- Serge COMTAT, 16 rue de la Sirène, 44300 NANTES
- François COMTE, 54 avenue Jeanne d'Arc, 49000 ANGERS
- Christophe COUDERT, 4 route de Tiercé, 49140 MONTREUIL-SUR-LOIRE
- Sandor CSERNUS, 92 rue Bonaparte, 75006 PARIS (directeur de l'Institut hongrois)
- Christian DAVY, 53 route de Clisson, 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
- Pierre DERRIEN, 11 Place du Parlement de Bretagne, RENNES
- Louis-Philippe DUGAL, 4313 rue Boyer, MONTREAL
- Bozidar DUKANNAC, 38 bis rue Ternière, AVRILLE
- Alexandre FEDORKOV, Le Colomier, 18500 FOERCY

- Jean-François FONTAINE, 38 rue Lieutenant Marty,
SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
- Lazlo GALFFY, Szilagy e Fasor 63,1026, BUDAPEST
- Jean GALLARD, 31 square du gal de Bollardière, ANGERS
- Jean-Claude GAUTIER, DRAC, 13617 AIX EN PROVENCE
- Alain GENDRAULT, 45 avenue Blancheret, 49000 ANGERS
- Eva GENDRAULT
- Alain GIRARDOT, 14 rue des Glacis, 54000 NANCY
- Guido GUERRI DALL'ORO
- Alain GUIBERT, 3 rue des Artisans, 49300 CHOLET
- Michel HEBERT, 4832 rue Fabre, MONTREAL, QUEBEC H2J 3W2
- Laurent HEULOT, CARNAC
- Shorolta HOMONNAI, université de SZEGED
- Sylvain HOUEBERT, 1 rue des Fleurs, AVRILLE
- Mario JACOV, université de Lecce, LECCE
- Gérard JACQUIN, 42 bis Chemin de la Brosse, 49130 LES PONTS DE CE
- Miljendo JURKOVIC, Université de ZAGREB
- Giorgely KISS, Université de PECS
- Zoltan KORDE, Université de SZEGED
- Christine LEDUC, 56 rue César Geoffroy, 49000 ANGERS
- Henri LE GOHEREL, 17 rue Proust, 49100 ANGERS
- Dominique LEMARCHAND, Magnolias, 10 square du Silence,
49100 ANGERS
- Bruno LEMESLE, 10 rue Robert Le Fort, 49100 ANGERS
- Frédérique LE NAN, 11 rue de Prague, 75012 PARIS
- Gérard LETERTRE, Faculté des Lettres, 11 boulevard Lavoisier, ANGERS
- Patrick LE NOUENE, Musée des Beaux Arts
- Jacques MALLET, 213 avenue Pasteur, 49000 ANGERS
- Jean-Michel MATZ, 24 rue des Bruyères, 49240 AVRILLE
- Florian MAZEL, 7 rue maréchal Joffre, 35000 RENNES
- Jacqueline MONGELLAZ, Château-Musée, 49400 SAUMUR
- Valérie NEVEU, Bibliothèque Universitaire, ANGERS
- Victor NEUMANN, 6 rue Stadion, 1900, TISOARA, Roumanie. TIMISOARA
- Christoph OHNESORGE, Kuerassierstrasse 43, FULDA, D-36 041
- Stefano PALMIERI, direttore del' Instituto italiano du Studii Storici, Palazzo
Filomarino, Via B. Croce 12, 80 134, NAPOLI, Italie
- Francesco PANARELLI, Université de POTENZA
- Jean PARES, 7 rue Maximilien Lamarque, 49300 CHOLET
- Michel PECHA, Moulin de la Houssaye, 49750 CHANZEAUX
- Thierry PECOUT, 1 rue Consolat, 13001 MARSEILLE
- Brigitte PIPON, 18 rue Audusson, 49000 ANGERS
- Alfredo PEDUTO, Université de Salerne, via Rocco Cocchia, 196,
84100 SALERNE
- Sylvie POLLASTRI, via degli Oleandri 11, 85 100, POTENZA, Italie
- Daniel PRIGENT, 101 rue Paul et Marie Curie, 49800 TRELAZE
- Alexandre RADULESCU, Piata Ionel I.C.Bratianu m.5, ap. 39,
1900 TIMISOARA, Roumanie

- Marcelle REYNAUD, 17 rue Diderot, 38000 GRENOBLE
- Françoise ROBIN, Le Ségur, Le Pré-aux-Clercs, 34090 MONTPELLIER
- François RUAIS, presbytère de Cunault, CUNAUT
- Marianne SAGHY, Université de Budapest, BUDAPEST
- Alfredo Maria SANTORO, Université de Salerne, Via Rocco Cocchia 196,
84100 SALERNE
- Jean SAUDUBRAY, 9 avenue Leriche, 49240 AVRILLE
- Marie-Ange TONNERRE, 45 rue de la Chézine, 44100 NANTES
- Noël TONNERRE, 45 rue de la Chézine, 44100 NANTES
- François VANDANGEON, Villeneuve, 49540 MARTIGNE-BRIAND
- Laure VERDON, 49 rue Mignet, 13100 AIX-EN-PROVENCE
- Elisabeth VERRY, 106 rue de Frémur, 49007 ANGERS
- Giuliana VITALE, Università degli Studi orientale, NAPLES
- Giovanni VITOLO, Université Frédéric II, NAPLES
- François WIDEMAN, Laboratoire des Musées de France,
6 rue des Pyramides, 75041 PARIS

Personnes morales

Archives départementales de Maine et Loire

Archives municipales d'Angers

Bibliothèque Municipale d'Angers

Bibliothèque universitaire d'Angers

Bibliothèque universitaire de Cholet

Bibliothèque universitaire du Mans

Bouvet-Ladubay

Château d'Angers

Musée d'Angers

Ville de Saumur

Centre de recherches historiques d'Aix, Theleme

Centre de recherches historiques d'Angers, Hires.

ETUDES

La conquête du royaume de Sicile et les nouvelles inféodations (1268-1281)

Sylvie POLLASTRI
Université de Potenza

La conquête angevine du royaume de Sicile ne peut se départir du phénomène de distributions de fiefs en faveur de chevaliers français et provençaux qui accompagne toute entreprise de ce genre. Une conquête n'est que peu de chose sans son exploitation. Une conquête, mais plus encore l'avènement d'une nouvelle dynastie sur un trône aussi recherché que celui du royaume de Sicile, annoncent des bouleversements politiques et humains prévisibles, fondés sur la rétribution et la redistribution des fidélités. Mais ici s'opère une transformation structurelle, immédiate et de plus grande envergure que ne le pensait le souverain lui-même quand il annonçait revenir aux temps du roi Guillaume de Hauteville, comme le lui avait prescrit l'acte d'investiture de 1265.

Dans son analyse des données fournies par Paul Durrieu, E. G. Léonard déclare que près de 700 Français ou Provençaux ont reçu les fiefs confisqués aux *proditores*, ceux qui avaient été déclarés rebelles au nouveau souverain après Bénévent (1266) et Tagliacozzo (1268), et à ceux qui n'avaient pu (encore) prouver leur fidélité. Il souligne toutefois que l'organisation du territoire et de la société est bouleversée, puisque la féodalité sort renforcée d'une distribution de terres domaniales constituées en fiefs. Près de 160 « terres » furent donc ainsi inféodées en 1269. Ce renforcement a une visée militaire, puisque le roi réitère les lois sur la nature des obligations féodales, tout en transformant définitivement la monarchie sicilienne en monarchie féodale, de type français.

Cette équation a donc permis de tracer un tableau historiographique où dominent les éléments de rupture et de domination violente : les Ultramontains prévalent sur les Régnicoles qui, même rangés auprès des fidèles font figure de soumis ; nouvelle féodalité et féodalisation ne font qu'un et cette dernière est généralisée au point que le roi n'hésite pas à aliéner d'anciennes terres du domaine.

À la fin de son ouvrage le plus connu, *Les archives angevines de Naples*, Paul Durrieu a donné une liste exhaustive des Français et des Provençaux présents dans le royaume de Sicile de 1265 à 1309, tant comme feudataires que membres des offices, soldats, gardiens de châteaux, sergents ou simples hommes d'armes. Cet

inventaire avait été annoncé par un article traitant un volume à part des Registres de la chancellerie angevine : le *Liber donationum Caroli primi*, publié en 1886.

Tel qu'il avait pu le consulter, ce petit volume avait 85 feuillets, numérotés de 4 à 107. Cette étude critique pourrait avoir été pensée dans la finalité d'une publication du manuscrit, qui aurait repris, en la corrigeant, une édition d'Honoré de Luynes prévue en 1864 auprès de l'éditeur Plon sur une transcription de l'abbé Michele Russo, archiviste à Naples, dont il aurait eu accès au manuscrit.

Le texte présentait, en ordre chronologique et par justiciérat, les inféodations et les mutations de bénéficiaires de décembre 1268 à 1274, bien qu'il ait été utilisé jusqu'en 1281. La transcription de chaque inféodation principale synthétisait, tout d'abord, le nom du bénéficiaire et la valeur en total du revenu des fiefs, déterminant le *servicium pheodale*, taxe qui s'ajoute au service personnel. Le détail des fiefs et de leur revenu ouvrait la partie regardant les fiefs et venait ensuite une partie débutant par « ita quod » ou « ita tamen quod » et énumérait les conditions et les réserves sous lesquelles était faite la donation. Après la concession principale, étaient reportées les modifications : soit que l'ensemble passait à un autre bénéficiaire, soit que les fiefs étaient distribués, parfois à des dates différentes, à deux ou plusieurs autres chevaliers. Le *liber donationum*, dès Carlo De Lellis, ne contenait plus que les inféodations regardant les justiciérats de Terre de Labour, d'Abruzzes et du Principat, même s'il est légitime de penser que le volume devait contenir les inféodations des autres justiciérats continentaux : Basilicate, Capitanate, Terre d'Otrante et peut-être Calabre et Sicile.

Cette étude critique du document était accompagnée de réflexions sur son contenu. Durrieu ne s'est pas livré à un calcul des chevaliers ultramontains bénéficiaires d'inféodations dans le Royaume de Sicile, ni même une estimation du rapport entre chevaliers provenant des territoires français et chevaliers provençaux. Mais il a eu le mérite de révéler l'extrême mobilité des bénéficiaires et la relative faillite de la « conquête » des terres par les hommes.

141 personnes, chevaliers c'est-à-dire porteurs du titre de *miles* ou de l'appellation *dominus*, parfois *nobilis vir*, bénéficient des largesses de Charles I^{er} : 118 sont Ultramontaines ; 23 sont Régnicoles, romaines ou originaires d'autres régions d'Italie, comme ce Thierry de Cuneo. 257 fiefs nommés sont distribués, dont 34 à des Régnicoles ou à des Italiens ; 8 « biens féodaux » sont concédés, dont 3 à des Régnicoles. Par ailleurs, 19 personnes reçoivent des bénéfices ; mais le document ne nous en donnent pas le détail ; 3 régnicoles reçoivent de tels biens. Le tableau suivant résume ces répartitions :

Concessions aux ultramontains	223	84 %
Concessions aux régnicoles	34	13 %
Biens féodaux ultramontains	5	2 %
Biens féodaux régnicoles	3	1 %
Total concessions	265	100 %

Notre document indique, sans en donner la cause, que bien des fiefs sont redistribués un an après leur première attribution. Il ne cite que trois cas d'absence

de descendance. Par contre, Durrieu a été fort marqué par la fréquence des successions féminines, qui provoquent le transfert de ces fiefs non pas entre les mains d'autres Ultramontains, mais souvent entre les mains de seigneurs Régnicoles. Ce phénomène est perceptible surtout sur la moyenne durée et nous donnons quelques exemples.

Renaud Gaulard de Pies, pannetier royal, est possédé à Arpino (Terre de Labour). À son décès, en 1303, il n'a qu'un fils, Jean, feudataire de Tresanti (Capitanate). Jean meurt vers 1311. Son fief en Capitanate passe à un chevalier nouvellement installé dans le royaume, Guillaume *Bolardo* (de Denisy). Guillaume a été marié à Filippa Echinard (Chinardo), dame de Terlizzi, et leur fils Gazo de Denisy, reprend la succession maternelle. Jean Gaulard de Saumery, sans doute cousin de Renaud, n'a eu qu'une fille, Jeannette, héritière en 1281/82.

Jean de Montfort, comte de Squillace et de Montescaglioso, camérier du roi, est encore attesté à ces fonctions vers 1310. Mais, la même année, apparaît, à la tête du comté de Squillace, Tommaso di Marzano sénéchal du royaume. Il est le seul Montfort présent encore dans le royaume, après l'expulsion de son frère Simon, comte d'Avellino. Leur cousin Gui, comte de Nola, ne laisse au début du XIV^e siècle que deux filles, dont Anastasia qui, en épousant Romano Orsini, transmet le comté à une nouvelle famille installée dans le royaume.

Certaines successions ne se réalisent pas par défection de l'héritier, encore en France. Si, malgré l'injonction royale, celui-ci n'est pas venu dans le royaume et n'a pas prêté hommage, au terme d'un an et d'un jour, il est déclaré par sentence comme renonçant et déchu de l'héritage. Les biens retournent au fisc, et l'on procède à une nouvelle inféodation.

Le texte du *Liber donationum* ne peut être lu aujourd'hui que dans son édition des Registres reconstruits de la chancellerie angevine. Cette édition, étrangement, ne reprend pas certaines citations textuelles de Durrieu.

Ce document dévoile encore bien des choses. Nous en citerons quatre qui regardent les inféodations. D'une part, il est possible de restituer le suivi des possessions, bien que les données soient parfois incomplètes. Il manque, à titre d'exemple, la concession principale en faveur d'Henri Mallot (ou Malloz), peut-être à cause des aléas de la conservation du manuscrit. Il en reste la mention à travers les concessions à Gregorio de Piperno, de Castelmorrone : c'est le *castrum Brocci*. De même, nous ne connaissons le détail des concessions de Philippe de Lagonesse qu'à travers les concessions en faveur de Philippe Angoth (Rocaguglielma) et d'Anselme de la Garde (Campello). Nous ne savions, de sûr, qu'il avait possédé Fontana avant de l'échanger pour Rocaguglielma.

Ensuite, l'étude des concessions, des échanges et des redistributions de fiefs dévoile que l'octroi d'un bénéfice immobilier est solidaire d'un bénéfice mobilier, pension ou *provision*. Le cas du comte d'Ariano est en cela emblématique. Le roi est aussi attentif à assurer un revenu qui corresponde au rang : le bénéficiaire de biens fonciers féodaux a un revenu annuel d'une dizaine d'onces et il est souvent membre de l'Hôtel (panetier par exemple) ; un *miles* aura un revenu annuel conforme à son rang et à sa fonction, soit 20 onces. C'est ainsi que, dans les échanges, un bénéficiaire titulaire de trois fiefs lors d'une première concession, n'en aura plus que deux tout en conservant un revenu identique. Deux cas

indiquent une augmentation du revenu, celui de Guillaume Estendart et de Guillaume vicomte de Melun.

L'échange peut, toutefois, s'accompagner d'une légère modification du statut. Le chevalier de l'Hôtel (*hostiario*) Jean de Arel titulaire de biens féodaux reçoit une moitié de fief, qui avait été tenu par Bertrand de Puget.

De plus, Durrieu avait indiqué que 160 « terres » relevant du Domaine avaient été concédées en fief. Il semble bien cependant que le roi, toujours dans cette logique d'assurer un revenu annuel au bénéficiaire, confie des biens stratégiques entre les mains d'experts et d'hommes sûrs. Ainsi le port de Pouzzoles est concédé à « maître » Jean de Mafliers en 1271, puis à Guillaume de Sacquenville. La concession de Scafati en faveur de Raoul de Soissons n'est faite qu'en paiement de sa provision annuelle et pour sa vie durant. Mais en devenant comte de Loreto, dont le revenu pourrait avoir la valeur du vitalice ou plus, il se pourrait qu'il ait remis la terre de Scafati au Fisc.

Enfin, ce que le *Liber donationum* met en évidence est le rétablissement de l'échelon comtal par Charles I^{er} et l'abandon de la structure normande des comtés en tâche de léopard pour faire « rentrer » les limites des comtés dans celles strictes du justiciérat. Plusieurs chevaliers ultramontains appartiennent à l'aristocratie (Beaumont, Baux, Montfort, Vaudémont, etc.). Ils servent le roi dans ce projet de reconstitution de la pyramide féodale. L'élimination des *proditores* des rangs des feudataires laisse des espaces vides d'hommes qui témoignent, à la fois, de la profondeur de l'action menée par le souverain angevin et du résultat de la politique menée par Manfred. Dans ces espaces, l'installation ultramontaine est massive, au point que les feudataires régnicoles ne sont plus que quelques uns au milieu d'un univers français.

Charles I^{er} a recréé un noyau dur comtal, noeud de toutes les fidélités et assise de son pouvoir, se limitant à combler les vides géographiques provoqués par la réduction des membres de la chevalerie féodale. En effet, même le caractère « dominateur » de cette installation pourrait être évidemment volontaire en ce qui concerne les feudataires de rang comtal, si là aussi n'avait joué le poids de la politique souabe en la matière. Cependant, sur les dix-huit comtés recensés sous Charles I^{er}, cinq seulement sont entre les mains de Régnicoles : Marsico retourne aux Sanseverino, partisans du Pape et premiers parmi les ralliés au nouveau roi, Catanzaro, aux Ruffo, qui se sont détachés, dès 1250, du camp souabe, Apice, détenu par Minora, de la famille des Balvano, mariée à Federico Maletta, Chiaromonte, détenu par Ugo de Chiaromonte, et Fondi, détenu par Giovanna dell'Aquila. Les nouveaux comtes jouissent d'une place privilégiée auprès du roi : ce sont ses parents, des fonctionnaires des Capétiens depuis longue date, ou des personnalités de haut rang choyées par Charles I^{er}. Cette politique, qui vise à s'entourer d'alliés et de parents, évoque la colonisation des Etats Latins, décrite par Claude Cahen et Jean Richard. Mais elle diffère aussi de peu de celle menée par Manfred, qui plaçait ses parents et les membres de sa Cour à la tête des grands commandements féodaux, ce qui explique la rareté de titulaires de comtés après la lutte contre les *proditores* autres que Ultramontains.

Les fiefs sont structurés à l'intérieur des justiciérats, selon le dessein de Frédéric II. Ceci implique que l'ensemble des possessions d'une feudataire ont plus de probabilités à se trouver en un seul et même justiciérat qu'éparpillés entre

différentes circonscriptions administratives. Le phénomène est assez net pour les comtés, rétablis par l'angevin après l'intermède frédéricien. Les souverains normands avaient favorisé la distribution en « taches de léopard » des fiefs comtaux à l'intérieur et hors des limites d'une circonscription définie. L'angevin préfère la re-localisation des ensembles territoriaux. Ainsi, le comté d'Avellino n'est pas concédé à Simon de Montfort, en 1271 et à Bertrand des Baux, en 1272, avec les fiefs siciliens, qui constituaient la donation à l'époque normande. Mais pour ne pas créer une perte de revenu, car le comté d'Avellino devait continuer à fournir au seigneur une rente fixée par les livres de comptes et proportionnelle au rang de son détenteur, la donation est complétée des fiefs de Riardo et de Francolise. Mais ces fiefs sont rendus à leurs précédents détenteurs. Bertrand des Baux reçoit donc Conza, chef-lieu d'un ancien comté normand, et Lauro *quod est de comitatu Caserte*. Mais Lauro est plus proche d'Avellino que de Caserte. Le comté de Caserte, concédé à Guillaume de Beaumont en 1269, contient les fiefs de Caserte, de Telese, de Dugenta, de Morrone, de Limatola, de Lauro, de Strignano et de Montoro. Dès 1270-1271, Lauro, Montoro, Morrone et Dugenta sont distribués à Simon de Montfort, à Richard de Beauvoir, à Philippe Mustarolo et à Pierre Bourguignon et à *Thomasius de Raymo*. Quand il est inféodé à Pietro Gaetani, en 1295, il comprend encore Dugenta, mais contient les nouveaux fiefs de Prensenzano, Variano et Atina, qui seront cédés à Bartolomeo et à Giacomo di Capua, ainsi que Calvi et Fontana. Quand Bartolomeo Siginolfo, comte de Telese, rachète la ville de Caserte au comte, il y a là une réunion symbolique de l'ancien comté normand. Une constatation semblable peut être faite pour le comté de Fondi. Réduit, sous Charles I^{er}, à ses fiefs historiques, par des donations ou des acquisitions successives, il retrouve, au XIV^e siècle son extension normande.

En Basilicate, le comté de Montescaglioso ne comprend plus que 9 fiefs sur la vingtaine de l'époque normande. Il est constitué de deux blocs, Montescaglioso-Oggiano-San Mauro Forte et Craco-Pisticci-Camarda-Torre a Mare, qui forment un *unicum* géographique dans la basse vallée du Basento. Le comté de Tricarico est réduit aux fiefs de Tricarico, de Tolve, de San Chirico et de Grassano. La connétablerie normande ou le système castral frédéricien avaient mis Tricarico au centre d'un système dominant la haute vallée du Basento jusqu'à Salandra, c'est-à-dire la zone potentine d'Acerenza-Brindisi di Montagna. Seul le comté de Chiaromonte maintient, des Normands aux Angevins, ses limites. Les permutations de fiefs entre feudataires, les lots démantelés puis reconstitués avec des biens pris ici ou là ont aussi pour but de former des blocs féodaux, de petite ou de grande étendue, mais homogènes, situés en une même zone géographique. Mais ce n'est pas avant le XIV^e siècle que les grandes seigneuries, comme les comtés, vont contenir les mêmes fiefs qu'à l'époque normande.

Ce document a encore des secrets à révéler. Qu'il soit permis de conclure sur un dernier élément. Le lecteur peut se demander pourquoi le texte, tel qu'il est connu déjà depuis le XVII^e siècle, n'ait plus gardé, ou que très partiellement et au hasard des échanges, les concessions en Abruzzes, en Basilicate, en Calabre ou en Pouille.

Ce que nous voulons signaler, plus particulièrement, n'est pas seulement que le registre contenait plus d'inféodations ou que ces inféodations regardaient au moins toutes les provinces continentales du royaume. Nous voulons dire surtout

que ce volume forme un tout logique. Il contient la liste des fiefs de Campanie, dont la série est close avec la concession de la principauté de Salerne.

Cette géographie campanienne des fiefs, que l'on a voulu retrouver dans les différents justiciérats de Terre de Labour et de Principat a été tracée dans les régestes de Carlo de Lellis et de Sigismondo Sicola. Cela explique pourquoi ils ont omis de transcrire les fiefs situés dans les Abruzzes, ne signalant que ceux qui, situés en Terre de Labour ou en Principat, avaient été l'objet de permutations. Cela explique aussi que soient insérés des fiefs sur le versant tyrrénien de la Basilicate. La Vallée de Vitalba et la haute vallée du fleuve Agri, où se trouve Marsico Nuovo, sont considérées comme faisant partie de la Campanie, dès le XVI^e siècle sinon même avant.

Cette sélection de fiefs « campaniens » a pu être réalisée *a posteriori*, démantelant au mieux un registre original, veillant à garder des cahiers entiers et à maintenir les anciennes marques de continuité d'un cahier à l'autre. Mais la perte de l'original ne permet pas d'aller au-delà d'une simple conjecture.

Découvertes monétaires des XIII^e et XIV^e siècles au château de Lagopesole

Alfredo Maria SANTORO
Università degli studi di Salerno – Laboratorio «N. Cilento»

A Angelo et Aurelio

Découvertes monétaires et contexte archéologique

Au cours de l'été 2001, après six campagnes de fouilles, l'équipe du laboratoire d'archéologie médiévale «N. Cilento» dirigée par le Professeur Paolo Peduto, a terminé ses recherches effectuées sur le site du château de Lagopesole (PZ). Ces dernières ont restitué du matériel céramique, des restes de repas, des monnaies, des fragments de verre, du marbre et des objets en fer, bronze et cuir, dont les pièces les plus significatives sont actuellement exposées au musée situé au sein même du château¹.

Les études stratigraphiques ont pris en considération deux secteurs importants, présents dans la partie méridionale du château : la cour mineure, dans laquelle ont été retrouvées des structures comme les thermes et le donjon, et, à l'extérieur, la zone au sud de la cour reliée à celle-ci par une poterne (Fig. 1). L'exploration a tout d'abord apporté des précisions sur les phases relatives au laps de temps écoulé - identifié tant au travers des sources historiques que des structures et de l'environnement ambiant encore accessible -, comprises entre la période de la domination normande et celle angevine. En second lieu, on a mis au jour des structures plus anciennes correspondant probablement à un petit bâtiment militaire en fonction entre les IX^e et XI^e siècles, lesquelles suivent une évolution différente du périmètre régulier des murailles d'époque normande. En effet, à la fin du XI^e siècle,

¹ Une note préliminaire relative aux recherches archéologiques a été présentée durant le congrès international de recherches de l'Istituto Internazionale di Studi Federiciani et du Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR), tenu au château même à l'occasion des célébrations du VIII^e centenaire de la naissance de Frédéric II. Cf. A. DI MURO – R. FIORILLO – S. MARINO – P. PEDUTO, *Primi risultati degli scavi in corso nel cortile minore del Castello di Lagopesole in Basilicata (1996 – 1997)*, dans C. D. FONSECA (a cura di), « *Castra ipsa possunt et debent reparari* ». *Indagini conoscitive e Metodologie di Restauro delle strutture Castellane Normanno – Sveve*, Castello di Lagopesole, 16-19 ottobre 1997, Roma, 1998, I, pp. 101-131. Sur les matériels découverts on se réfère en outre au texte de A. GIOVANNUCCI – P. PEDUTO (a cura di), *Il castello di Lagopesole da castrum a dimore reale. Visita al Castello e guida alla Mostra*, Salerno, 2000.

l'intervention des nouveaux princes a nivelé toutes les structures de l'époque précédente en les oblitérant pour y réintroduire le nouveau circuit d'enceinte. Ainsi, l'actuelle implantation est le résultat d'interventions successives effectuées depuis la première action normande qui correspond à l'ample enceinte rectangulaire aux fonctions essentiellement stratégiques et militaires. C'est seulement lors des dernières interventions normandes et avec la stabilisation des territoires du royaume que le château commence à assumer une fonction de résidence, titre qu'il assumera de plus en plus avec la succession des dominations, jusqu'à devenir demeure estivale préférée des premiers souverains angevins.

A l'intérieur de la cour mineure, sous Frédéric II, est érigé un donjon construit avec des blocs de grès cubiques issus de la cour même, laissant la place à une profonde dépression (14 mètres) utilisée comme décharge par les Angevins².

Aussi, dans un tel contexte et parmi les différentes découvertes, les pièces archéologiques monétaires ont acquis une valeur incontournable pour la reconstruction historique des phases et des structures : on se rappelle par exemple, pour ce qui concerne les structures les plus anciennes, les différentes découvertes de *follari* anonymes, témoins essentiels des X^e et XI^e siècles. Dans le cas présent, négligeant les témoignages numismatiques relatifs aux phases initiales du château, on entend mettre l'accent sur les découvertes des XIII^e et XIV^e siècles³.

Cent soixante-sept monnaies ont été mises au jour, retrouvées en grande partie sur le lieu de la décharge d'époque angevine⁴. Celle-ci ayant contenu une quantité considérable de déchets organiques rendant le terrain très acide, les monnaies qui en sont issues sont relativement abîmées et souvent illisibles⁵. Aux structures plus anciennes auxquelles on a fait allusion, sont attribuées dix-huit monnaies de séries anonymes, avec l'ajout d'un *follaro* attribué à Pandolfo 1^{er} Capodiferro⁶. Il est cependant curieux de remarquer l'absence totale de monnaies normandes, compte tenu du fait que l'on a identifié pas moins de cinq phases constructives datant de cette période (Cf. Fig. 1). Il semble donc qu'en investissant entièrement la cour mineure dans le but de réadapter les lieux et de construire le donjon le chantier souabe ait effacé certaines traces de la phase du XII^e siècle. Cette hypothèse est émise en raison de la modeste et sporadique présence de pièces archéologiques d'époque normande. Par la suite, Charles 1^{er} d'Anjou trouve dans la cour mineure le donjon, non achevé, qui présente aux pieds quelques blocs modelés jamais utilisés, ainsi qu'une profonde

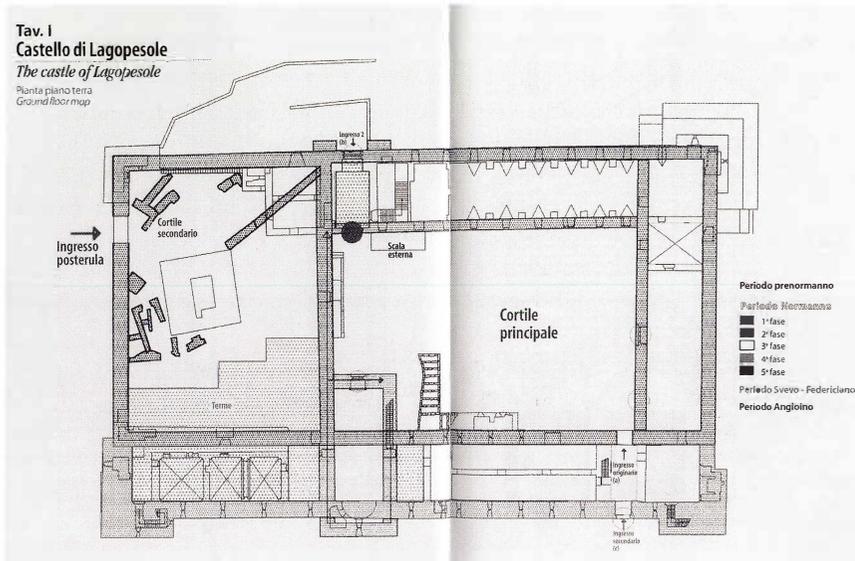
² Concernant la décharge voir R. FIORILLO *La discarica angioina del castello di Lagopesole (Potenza)* dans S. PATITUCCI UGGERI (a cura di), *Scavi medievali in Italia 1996-1999*, Roma, 2001, pp. 353-364.

³ Des notes préliminaires sur les découvertes monétaires du contexte sont reportées dans la bibliographie.

⁴ Certaines allusions inhérentes aux découvertes monétaires ont été faites lors de conférences préliminaires aux recherches archéologiques alors en cours : voir en particulier A. DI MURO – R. FIORILLO – S. MARINO – P. PEDUTO, *Primi risultati...* *op. cit.*, pp. 127 – 131.

⁵ Les monnaies illisibles ont atteint 29 % du total (voir Graphique 1). Il est rappelé que, selon toute probabilité, il s'agit de deniers angevins.

⁶ A propos de cette intéressante découverte, voir l'essai de P. PEDUTO, *Un follaro di Pandolfo I Capodiferro attribuito ad Anfuso*, « *Apollo. Bollettino dei Musei Provinciali del Salernitano* », XIII (1997), pp.53-55.



dépression, que le souverain décide alors d'utiliser comme rebut. Les découvertes monétaires sont autant d'éléments considérables participant à la datation de cette décharge, essentiellement utilisée durant les séjours estivaux de Charles 1^{er} et de Charles II d'Anjou.

Nous voyons ici le catalogue complet des monnaies relatives aux phases souabe et angevine, illustré par quelques photos pour les exemplaires en bon état de conservation (Tab. 1).

Monnaies

Les émissions attribuées à la période de la domination souabe sont au nombre de vingt et une, soit 13 % du total des découvertes monétaires (Graphique 1 et graphique 2). Il s'agit de deniers de billons utilisés lors de petites transactions, amplement documentés en Italie méridionale. Rappelons notamment les études menées par Philip Grierson, et surtout par Lucia Travaini, durant ces dernières années sur la monnaie souabe, qui ont éclairci certaines questions concernant les ateliers, l'émission et la circulation monétaire⁷.

⁷ Voir P. GRIERSON – L. TRAVAINI, *Medieval European Coinage with a Catalogue of the Coins in the Fitzwilliam Museum, Cambridge, Italy (III) (South Italy, Sicily, Sardinia)*, vol. 14, Cambridge, 1998, (plus loin MEC), pp. 141-193 ; L. TRAVAINI, *Federico II mutator monetarum : continuità e innovazione nella politica monetaria (1220-1250)* A. ESCH- N. KAMP (ed.), *Friedrich II : Tagung des Deutschen Historischen Instituts in Rom im Gedenkjahr 1994*, Tübingen, 1996, pp. 339-362 ; Id., *Produzione e distribuzione dei denari svevi e angioini nel regno di Sicilia alla luce dei ritrovamenti* N. CHRISTIE (ed.), *Settlement and Economy in Italy : 1500 B.C. to AD 1500. Papers of the Fifth Conference of Italian Archaeology*, Oxford, 1995, pp. 603-615 ; Id., *Zecche e monete nello stato federiciano* P. TOUBERT-A. PARAVICINI BAGLIANI (a cura di), *Federico II e il mondo mediterraneo*, Palermo, 1994, pp. 146-164 ; Id., *Hohenstaufen and Angevin Denari of Sicily and Southern Italy : their Mint Attribution* "The Numismatic Chronicle", 153, 1993, pp. 91-135.

Dans le secteur de la poterne, deux monnaies datant du bref règne d'Henri VI émises par l'atelier de Brindisi (LPP 29, LPP 35), ont été retrouvées. Les pièces sont du type frappé avec le nom de l'impératrice Constance, présentant au droit le nom de l'empereur (HE·INPERATOR, dans le champ une croix avec une étoile dans les 2^e et 3^e quart), et au revers le nom de l'impératrice (C·INPERATRIX, dans le champ A·P avec un signe d'abréviation). Celles-ci ne sembleraient pas provenir de la phase de réaménagement des chantiers souabes, car elles n'ont pas été retrouvées à l'intérieur du périmètre mural de la cour mineure, lequel au contraire, a restitué les quatre émissions relatives à l'époque de Frédéric II. A partir d'Henri VI, on assiste à une réorganisation centrale de la production et de la distribution monétaire qui fait émettre par l'atelier de Messine des monnaies pour la Sicile et la Calabre (jusqu'à *Porta Roseti*), et servir les régions restantes du royaume par le nouvel atelier de Brindisi. Les exemplaires retrouvés sur le site représentent effectivement les lettres A et P au revers, rappelant l'atelier d'origine et la zone d'émission : l'*Apulia*. En effet, à son arrivée, Henri annonce la fermeture de l'atelier de Salerne et confirme celui des Pouilles, commençant la frappe et la distribution de grosses quantité de pièces de billons⁸. De l'époque de Frédéric II, quatre exemplaires retrouvés dans la cour mineure sont présentés : il s'agit de trois demi-deniers et d'un denier entier. Les pièces LP1348 et LP1349 sont les monnaies récupérées dans la cour dans les strates immédiatement en dessous de celles de thermes présents dans le secteur des fouilles. Les deniers représentent donc le terme *post – quem* pour l'édification de la structure dont la datation la plus ancienne remonterait aux dernières années de la domination de Frédéric II.

Les types sont :

LP1348, denier, Brindisi, 1239 : D/F IM PER ATOR· avec une croix longue R/R·I ER' ET·S ICL', tête couronnée sur croix longue.

LP1349, demi-denier, Brindisi, 1245 ? : D/+·F·ROMANORUM·, dans le champ IPR avec un double signe d'abréviation R/·IERSL·ET·SICIL·R·, croix avec demi-lunes dans les quarts.

LP265, demi-denier, Brindisi ou Messine, 1243 : D/+·F·ROM·IPR'·SEP·AUG', tête retournée à droite R/+·R·IER' ET SICIL'·, aigle.

LP504, demi-denier, Brindisi ou Messine, 1249 : D/+·ROM·INPERATOR, dans le champ F avec trois petites étoiles à six branches autour R/+·R·IERSL'ET SICIL·, croix avec petite étoile à six branches dans chaque quart⁹.

On a de plus identifié un denier de Conrad I^{er}, probablement frappé à Brindisi (LPP235, D/·CONRADUS·, croix R/+·IERL'·ET·SICIL'·, dans le champ, monogramme de REX) et quatre deniers de Conrad II (LPP227 et LP426, denier, Brindisi, D/+·C·SECUNDUS·, aigle R/+·IER·ET·SICIL'·R, croix avec petits globes dans le second et le troisième quart ; LP302 et LP360, denier, Messine ou Brindisi, D/+·SECUNDUS·R, dans le champ CUR avec signe d'abréviation R/+·IERL'·ET·SICIL·, croix). Des dix monnaies attribuées à Manfred au moins six ont été récupérées dans les strates les plus profondes (UJSS 381, 383), ceci

⁸ MEC, pp. 148-154 ; L. TRAVAINI, *Federico II mutator monetarum... op. cit.*, pp. 342-343.

⁹ Ce type serait attribué à l'atelier de Brindisi. Il est très semblable au type de denier reporté dans le MEC, pl.30, n°570 et attribué à l'atelier de Brindisi.



LPP 035



LPP 029



LP 265



LPP 235



LPP 227



LP 436



LP 1053



LP 224



LP 1010



LP 800



LP 1020



LP 921



LP 451



LP 502



LPP 90



LP 212



LP 437



LP 460



indiquant que la carrière, peu avant d'être destinée à devenir une décharge, a vraisemblablement commencé à se combler entre les années 1258 et 1263. Les types relatifs à la dernière période souabe sont :

LP224, LP269, LP452, LP1053, denier, Brindisi, D/+·MAYNFRIDUS, dans le champ A entre deux petits globes R / +REX·SICILIE, croix avec petites étoiles dans chaque quart.

LP708, LP1324 (1), LP1324 (2), denier, Brindisi ou Manfredonia, D/+·MAYNFRIDUS·, dans le champ un M avec petit globe au-dessus et en-dessous R/+·REX·SICILIE, croix avec petit globe au bout de chaque branche.

LP1054, denier, Brindisi ou Manfredonia, D/+·MAYNFRIDUS·, aigle avec couronne et tête retournée à gauche R/+·REX·SICILIE·, croix.

LP1070, denier, Brindisi, D/+MAINFRIDUS, dans le champ AP en monogramme entre trois petits globes R/+·REX·SICILIE·, croix avec rayons dans chaque quart.

LP1029, denier, Messine, D/+MAYNFRID', dans le champ M avec signe d'abréviation R/+·REX·SICILIE, croix qui s'entrecroisent.

Dans le catalogue, certaines de ces monnaies représentent les lettres L. T. dans la colonne réservée à l'unité stratigraphique de référence car étant essentiellement constituées de boue, les dernières strates ont été étudiées avec beaucoup de difficulté. Un lavage du terrain a pourtant été effectué (d'où le sigle L. T.), ce qui a contribué à la récupération de pièces archéologiques plus petites.

Les flans attribués à l'époque angevine sont soixante-six, soit 40 % du total des pièces archéologiques numismatiques retrouvées (Graphique 1). Parmi celles-ci, le pourcentage cumulé des émissions de Charles 1^{er} (64 %) et de Charles II (23 %) témoigne de la grande fréquentation du lieu par les dominations respectives durant les années qui nous intéressent (Graphique 3). Il s'agit là encore de deniers de billons frappés en Italie méridionale, qui confirment l'intense activité de la cour angevine durant les séjours estivaux. Les quarante-cinq exemplaires frappés par Charles 1^{er} sont répartis dans tous les secteurs explorés, et en particulier dans la décharge. Les types présents sont :

LP12, LP52, LP73, LP467, LP522, LP703, LP789, LP790, LP795, LP952, LP980, LP1010, LP1011, LP1013, LP1114 (2), LP1216, denier, Brindisi ou Messine, D/+DEI GRA REX SICIL', dans le champ KAR avec signe d'abréviation, R/DUC APUL'ET PRIC CAP, croix avec lis présents dans le troisième et dans le dernier quart.

LP307, LP517, LP1030, denier, Brindisi, D/+KAROL' DEI GRA, dans le champ quatre lis autour d'un petit globe R/REX SIC ILI E+, croix longue.

LP447, LP564, denier, Brindisi, 1276, D/+·DEI GRA REX SICIL', dans le champ KAR avec double signe d'abréviation et petit globe en-dessous R/+DUC APUL' PRIC CAPE, croix avec lis dans chaque quart.

LP566, LP800, LP895, LP998, LP999, LP1012, LP1040, LP1056, LP1093, denier, Brindisi ou Messine, D/+KAROL DEI GRA, dans le champ trois lis avec au-dessus un petit cône ou poids R/+·REX SCILIE, croix latine avec petit globe au bout de chaque bras.

LP715, LP860, LP896, LP921, denier, Brindisi, D/+DEI GRA REX SICIL, dans le champ K entre de petits losanges et lignes au-dessus et en-dessous R/+DUC APUL PRIC CAP, croix longue avec lis dans chaque quart.

LP940, LP1020, denier, Messine, 1276, D/+DEI GRACIA, dans le champ ·KAR·, avec double signe d'abréviation R/+REX SICILIE, croix avec lis dans chaque quart.

LP877, LP938, denier, Brindisi, D/+·K·DEI GRA REX SICIL', croissant surmonté d'un lis R/+DUC·APUL'ET PRIC CAP, croix fleurdelisée¹⁰.

LP459, LP652, LP686, LP722, denier, Brindisi ou Messine, D/+·K·DEI·GRA·REX·SICIL', dans le champ K entre deux petits globes qui présente le premier trait en croix latine R/+DUC·APUL'·PRIC·CAP, croix recroisetée.

LP650, denier, Brindisi ou Messine, D/+KAROLUSDEIGRAREX, dans le champ lis et étoiles au-dessus et en-dessous R/+SICILIE DUCATUS APUL', croix recroisetée avec lis dans les quarts.

LP1114 (3), denier, Brindisi ou Messine, D/+DEI·GRA·REX·SICIL, dans le champ K entre deux petits globes R/+D·A·ET PRICIPAT·C, croix.

Les ateliers de Brindisi et de Messine ont battu des deniers respectivement jusqu'en 1281 et 1280, car à partir de 1278, année durant laquelle Charles 1er instaure la réforme monétaire, les ouvriers monnayeurs des ateliers périphériques du royaume commencent à se regrouper dans la grande officine napolitaine. La réforme prévoit alors la frappe d'une nouvelle monnaie : le carlin. La production de carlins d'or débute dès 1278, tandis que le carlin d'argent, d'un contenu de fin excellent et pesant environ 3,34g¹¹, n'est battu que l'année suivante.

On espère que les découvertes jusqu'ici exposées pourront préciser ultérieurement leur attribution aux ateliers monétaires de provenance souabe et angevine.

Avec l'avènement de Charles II, entre 1290 et 1292, les émissions de billons reprennent avec la frappe des deniers royaux (LP126, LP134, LP201, LP248, LP348, LP502, LP507, LPP90, D/+_KAROL'_SCD'_REX_, buste de face couronné R/+_IERL'_ET_SICIL'_, croix fleurdelisée), et de 1299 à 1309, des deniers *gherardini* (LP438, LP451, LP492, LP496, LP503, LP506, LP551, LP552, D/+KAROL'_SCD'_REX, lambel et quatre lis R/+IERL'_ET_SICIL', croix). Différents exemplaires originaux de l'atelier de Naples ont été retrouvés dans les strates moins profondes de la décharge aux pieds du donjon : le « remplissage » est désormais pratiquement achevé avec la venue de Robert d'Anjou. En effet, trois deniers *gherardini* (LP211, LP212, LP322, D/+ROBERTUH DEI GRA, lambel et quatre lis R/+IERL ET SICIL' REX,

¹⁰ Le lis au-dessus de la demi-lune a été interprété comme le symbole de la victoire du roi sur les infidèles musulmans. Initialement, le denier fut attribué à l'atelier de Messine. Cfr. MEC, p. 676 ; R. SPAHR, *Le monete Siciliane dai Bizantini a Carlo I d'Angiò (582 – 1282)*, Zurich – Graz, 1976, p. 234 ; A.G. SAMBON, *Monnayage de Charles I^{er} d'Anjou dans l'Italie méridionale* dans « Annuaire de la société française de numismatique », 15, 1891, p. 79.

¹¹ A. M. SANTORO, *Le zecche in Italia meridionale durante il regno di Carlo I d'Angiò : prime riflessioni su organizzazione, gestione e funzioni* dans P. PEDUTO (a cura di), *Materiali per l'archeologia medievale. Ricerche in Italia meridionale*, Salerno, 2003, pp. 239-266 ; L. TRAVAINI, *Sedi di zecca nell'Italia medievale* dans L. TRAVAINI (a cura di), *I luoghi della moneta. Le sedi delle zecche dall'antichità all'età moderna*. Atti del convegno internazionale 22 – 23 ottobre 1999 Milano, Milano, 2001, en particulier pp. 71-75.

croix), et deux tournois de Philippe de Tarente (LP437, LP518, D/+Ph S P Ach⁷-TAR D R, croix R/DE CLARENCA, château), retrouvés dans les strates superficielles de la décharge, attestent de la modeste fréquentation du site à partir de la première moitié du XIV^e siècle.

Les plus mauvaises monnaies émises par les ateliers du royaume et redistribuées annuellement selon le principe mal accepté des *renovationes*, laissent dans la circulation monétaire un vide constitué par le manque d'une bonne monnaie d'argent. C'est dans ce contexte que sont insérées les découvertes de tournois de la Grèce Franque, au contenu de 25 % d'argent, amplement diffusés dans les territoires du royaume jusqu'en 1470, bien que déjà interdits sous Charles I^{er}¹². En relation avec cet argument, rappelons les quatre très intéressantes découvertes de gros vénitiens attribués au doge Ranieri Zeno (LP460, LP749, LP883, LP1009, D/RACENO DUX SMVENETI, (avec saint Marc qui lui tend l'étendard R/IC XC, Christ en trône). Les découvertes de gros vénitiens en Italie méridionale, jusqu'alors connus, sont issues de trésors. Ici cependant, si l'on considère le contexte royal du site, on ne peut que remarquer la diffusion de ce type de monnaie à un niveau d'échange moyen – haut durant les premières années du règne de Charles I^{er} d'Anjou. Ainsi, bien que ces monnaies aient été interdites de circulation dans le royaume, il est juste de rappeler qu'elles ont été thésaurisées par les seigneurs du royaume, acceptées en paiement des taxes, et probablement aussi acquises pour être refondues par l'état angevin, qui en utilisait le contenu pour les émissions de modestes deniers de billons¹³.

¹² Sur la circulation de monnaie étrangère voir L. TRAVAINI, Romesinas, Provesini, Turonenses... : *Monete straniere in Italia meridionale ed in Sicilia (XI – XV)* dans Id. (a cura di), *Moneta locale, moneta straniera : Italia ed Europa XI – XV secolo*, The Second Cambridge Numismatic Symposium, Milano, 1999, pp. 113 – 134 ; P. SPUFFORD, *Local coins, foreign coins in late Medieval Europe summing up*, dans L. TRAVAINI (a cura di), *Moneta locale...*, *op. cit.*, pp. 325 – 340.

¹³ Sur la circulation des gros vénitiens voir A. M. STAHL, *The circulation of Medieval Venetian coinages*, dans L. TRAVAINI (a cura di), *Moneta locale...* *op. cit.*, pp. 87 – 111 ; A. M. SANTORO, *Diffusione di grossi veneziani in Italia meridionale durante il regno di Carlo I d'Angiò : alcune considerazioni tra archeologia e archeometrica* dans P. PEDUTO – R. FIORILLO (a cura di), *III Congresso Nazionale di Archeologia Medievale*, Castello di Salerno, Complesso di Santa Sofia, Salerno, 2 – 5 ottobre, Firenze, 2003, vol. I, pp. 115 – 121 ; P. PEDUTO, *Sul ritrovamento di un gruzzolo di « grossi » veneziani a Ravello* dans « Rassegna Storica Salernitana », XXVI, n. s., pp. 111-114 ; E. M. BESLY, *Continental Hoards in Coin hoards 7*, 1985, pp. 383-419. Sur la monnaie vénitienne se référer aux récents travaux de M. DE RUIZ, *Monete a Venezia nel tardo Medioevo, un ritorno alle fonti*, Treviso, 2001 et de A. M. STAHL, *The Mint of Venice in the Middle Ages*, Baltimore, 2000.

N° INV.	US	NOMINALE	AUTORITA'	ANNO EMIS.	PESO	DIAMETRO	METALLO	ZECCA	BIBLIOGRAFIA
LP0012	13	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,3	12/11	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0052	42	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,22	Non rilev.	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0073	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1268 - 1278	0,42	14/12	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0126	1	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,55	15/14	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0134	6	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,57	13/12	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0201	13	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,67	18/17	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0211	13	Denaro gherardino	Roberto d'Angiò	1309 - 1343	0,53	16/12	Mistura	Napoli	MEC, pl. 38, n° 719
LP0212	13	Denaro gherardino	Roberto d'Angiò	1309 - 1343	0,47	18/15	Mistura	Napoli	MEC, pl. 38, n° 719
LP0224	13	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,5	16/14	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 32, n° 602; R. SPAHR, tav. XXVI, n° 193
LP0248	249	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290-1292	0,49	1/12	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0265	249	Mezzo denaro	Federico II	1243	0,59	18/12	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 30, n° 558; R. SPAHR, tav. XXIV, n° 129
LP0269	249	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,87	14/16	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 32, n° 602; R. SPAHR, tav. XXVI, n° 193
LP0302	275	Denaro	Corrado II	1254 - 1258	0,65	16/15	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 31, n° 594; R. SPAHR, tav. XXV, n° 173
LP0307	283	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266-1282	0,46	15/13	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 644; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 41
LP0322	14	Denaro gherardino	Roberto d'Angiò	1309 - 1343	0,52	16/14	Mistura	Napoli	MEC, pl. 38, n° 719
LP0348	14	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,72	19/18	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0360	273	Denaro	Corrado II	1254 - 1258	0,61	16/16	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 31, n° 594; R. SPAHR, tav. XXV, n° 173
LP0436	316	Denaro	Corrado II	1254 - 1258	0,58	16/14	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 31, n° 590; R. SPAHR, tav. XXV, n° 166
LP0437	15	Denaro Tornese	Filippo di Taranto	1307 - 1313	0,68	20/19	Ag	Atene ?	G. SCHLUMBERGER, tav. 12, n° 21

LP0438	15	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,58	17/16	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0447	15	Denaro	Carlo I d'Angiò	1276	0,31	19/16	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 660; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 50
LP0451	15	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,42	16/15	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0452	15	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,49	16/13	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 32, n° 602; R. SPAHR, tav. XXVI, n° 193
LP0459	15	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,53	15/14	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 29
LP0460	15	Grosso	Ranieri Zeno (doge)	1253 - 1261	2,02	21/20	Ag	Venezia	CNI, vol. VII, p. 35 tav. 2, n° 10
LP0467	15	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,48	16/14	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0492	15	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,52	16/13	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0496	15	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,53	14/14	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0502	25	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,62	17/16	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0503	25	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,71	16/14	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0504	25	Mezzo denaro	Federico II	1249	0,4	14/14	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXIV, n° 149
LP0506	25	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,58	15/13	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0507	25	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,54	Non rilev.	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 689
LP0517	362	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,54	16/15	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 644; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 41
LP0518	25	Denaro Tornese	Filippo di Taranto	1307 - 1313	0,53	19/19	Ag	Atene ?	G. SCHLUMBERGER, tav. 12, n° 21
LP0522	25	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,37	21/19	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0551	26	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,43	15/12	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0552	26	Denaro gherardino	Carlo II d'Angiò	1299 - 1309	0,46	14/12	Mistura	Napoli	MEC, pl. 36, n° 693
LP0564	31	Denaro	Carlo I d'Angiò	1276	0,41	Non rilev.	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 660; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 50

LP0566	43	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,24	Non rilev.	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP0650	42	Doppio denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	2,28	20/19	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 32
LP0652	42	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,28	16/14	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 29
LP0686	43	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,6	15/14	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 29
LP0703	42	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,52	16/13	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0708	42	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,25	12/12	Mistura	Brindisi/Manfredonia	MEC, pl. 32, n° 615; R. SPAHR, n° 212
LP0715	65	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	1,91	19/18	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 33, n° 633; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 31
LP0722	65	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,29	Non rilev.	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 29
LP0749	367	Grosso	Ranieri Zeno (doge)	1253 - 1261	2,05	22/20	Ag	Venezia	CNI, vol. VII, p. 35 tav. 2, n° 10
LP0789	65	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,68	14/12	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0790	65	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,6	15/12	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0795	65	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,36	14/13	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0800	65	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,55	16/14	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP0860	380	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,35	14/11	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 33, n° 633; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 31
LP0877	380	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,37	13/13	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 650; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 47
LP0883	381	Grosso	Ranieri Zeno (doge)	1253 - 1261	1,69	19/18	Ag	Venezia	CNI, vol. VII, p. 35 tav. 2, n° 10
LP0895	383	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,43	16/13	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP0896	383	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,65	13/11	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 33, n° 633; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 31
LP0921	383	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,41	15/14	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 33, n° 633; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 31
LP0938	383	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,34	15/13	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 650; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 47

LP0940	383	Denaro (Framm.)	Carlo I d'Angiò	1276	0,41	Non rilev.	Mistura	Messina	MEC, pl. 34, n° 661; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 51
LP0952	383	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,51	16/14	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0980	382	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,47	13/11	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP0998	403	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,26	13/11	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP0999	403	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,48	16/14	Mistura	Messina/Brindisi	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP1009	L.T.	Grosso	Ranieri Zeno (doge)	1253 - 1261	2,02	21/21	Ag	Venezia	CNI, vol. VII, p. 35 tav. 2, n° 10
LP1010	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,45	16/14	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP1011	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,75	15/14	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP1012	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,35	15/15	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP1013	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,39	15/13	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP1020	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1276	1,04	19/19	Mistura	Messina	MEC, pl. 34, n° 661; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 51
LP1029	381	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,18	12/11	Mistura	Messina	MEC, pl. 32, n° 616; R. SPAHR, tav. XXVI, n° 215
LP1030	381	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,24	14/13	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 34, n° 644; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 41
LP1040	403	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,12	Non rilev.	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP1053	L.T.	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,3	14/13	Mistura	Brindisi	MEC, pl. 32, n° 602; R. SPAHR, tav. XXVI, n° 193
LP1054	L.T.	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,37	13/12	Mistura	Brindisi/Manfredonia	MEC, pl. 32, n° 603; R. SPAHR, tav. XXVI, n° 196
LP1056	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,22	13/12	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP1070	L.T.	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,39	15/11	Mistura	Brindisi	R. SPAHR, tav. XXVI, n° 195
LP1093	403	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,18	19/18	Mistura	Brindisi/Messina	MEC, pl. 34, n° 647; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 43
LP1114(1)	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,5	16/14	Mistura	Non rilev.	Non rilev.

LP1114(2)	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,29	13/12	Mistura	Brindisi/Messina	<i>MEC</i> , pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP1114(3)	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,52	17/15	Mistura	Brindisi/Messina	R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 33
LP1216	L.T.	Denaro	Carlo I d'Angiò	1266 - 1278	0,51	15/14	Mistura	Brindisi/Messina	<i>MEC</i> , pl. 33, n° 634; R. SPAHR, tav. XXVIII, n° 35
LP1324(1)	L.T.	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,4	15/13	Mistura	Brindisi/Manfredonia	<i>MEC</i> , pl. 32, n° 615; R. SPAHR, n° 212
LP1324(2)	L.T.	Denaro	Manfredi	1258 - 1263	0,52	13/13	Mistura	Brindisi/Manfredonia	<i>MEC</i> , pl. 32, n° 615; R. SPAHR, n° 212
LP1348	420	Denaro	Federico II	1239	0,49	Non rilev.	Mistura	Brindisi	<i>MEC</i> , pl. 29, n° 549; R. SPAHR, tav. XXIV, n° 121
LP1349	419	Mezzo Denaro	Federico II	1245 ?	0,4	Non rilev.	Mistura	Brindisi	<i>MEC</i> , pl. 30, n° 560; R. SPAHR, tav. XXIV, n° 135
LPP029	22	Denaro	Enrico VI	1194 - 1196	0,51	16/15	Mistura	Brindisi	<i>MEC</i> , pl. 26, n° 485; R. SPAHR, tav. 22, n° 30
LPP035	24	Denaro	Enrico VI	1194 - 1196	0,83	17/17	Mistura	Brindisi	<i>MEC</i> , pl. 26, n° 485; R. SPAHR, tav. 22, n° 30
LPP090	3	Denaro regale	Carlo II d'Angiò	1290 - 1292	0,66	18/17	Mistura	Napoli	<i>MEC</i> , pl. 36, n° 689
LPP227	85	Denaro	Corrado II	1254 - 1258	0,69	16/16	Mistura	Brindisi	<i>MEC</i> , pl. 31, n° 590; R. SPAHR, tav. XXV, n° 166
LPP235	85	Denaro	Corrado I	1250 - 1254	0,73	16/15	Mistura	Brindisi ?	<i>MEC</i> , pl. 31, n° 581; R. SPAHR, tav. XXV, n° 153

La mort et les obsèques provençales du roi René : Dérives historiographiques

Noël COULET

Le roi René meurt le 10 juillet 1480. Deux documents conservent la trace de cet événement. Le premier est une notice qu'Honorat de Mari, archivaire de la Chambre des comptes, a inscrite sur la page de garde de l'un des magna registra de la Chambre, le registre *Aquila* : *Die qua obiit serenissimus inclitus dominus noster rex Renatus. Anno incarnationis Domini nostri Jhesus Christi millesimo IIIIC LXXX^o, die lune decima mensis julii, hora secunda post meridiem vel circa, serenissimus et inclitus dominus noster rex Renatus, cujus anima in requie sempiterna permaneat, amen, princeps pacis et misericors, cum plantu et ploratu Provincialium et insuper Aquensium, obiit et suos dies clausit extremos ; cujus viscera in capella sua regali Nostre Domine de Monte Carmeli ejusdem civitatis, ante altare ejusdem capelle cepelliuntur, corpus vero ad latus majoris artaris (sic) ecclesie Sancti Salvatoris ad manum dexteram respiciendo corum ecclesie predictae, honorifice et regaliter humatur. De Mari¹⁴. Le second est une des nombreuses mentions marginales que comporte le martyrologe de la cathédrale Saint-Sauveur, notes fort précieuses pour l'histoire d'Aix et de sa métropole : *Eodem die hora completorii anno Domini millesimo CCCC^cLXXX^o die vero X mensis julii serenissimus et illustrissimus princeps sume virtutis inclitus dominus noster Renatus rex Hierusalem et Cecilie rex clementissimus Provincie et Forcalquerii terrarumque adjacentium comes fidelissimus diem suum in Domino clausit extremum. Anima cujus inter choros angelicorum celi que gloria fructus. Amen¹⁵. Ces deux textes ont été longtemps ignorés par l'historiographie provençale. Il faut attendre la publication de *l'Histoire d'Aix* par Jean-Scholastique Pitton en 1666 pour voir reproduire la notice du registre de la Chambre des Comptes, mais l'auteur la présente comme tirée du martyrologe de Saint-Sauveur¹⁶. Elle figure également, avec la même erreur quant à son origine (le « nécrologe de Saint-Sauveur »), dans *l'Histoire de René d'Anjou* de**

¹⁴ AD BDR B 18 f^o 2.

¹⁵ Aix Bibliothèque Méjanes ms Res. 37.f^o 71v^o.

¹⁶ Jean-Scholastique PITTON, *Histoire de la ville d'Aix*, Aix, 1666, p. 227.

Villeneuve-Bargemont en 1825¹⁷. Seul Lecoy de la Marche dans sa biographie du roi René donne le texte avec la référence précise¹⁸. On peut ajouter à ces deux pièces d'archives une plainte sur la mort du roi René publiée pour la première fois en 1777 par l'oratorien Papon parmi les preuves de son *Histoire générale de la Provence* d'après un manuscrit se trouvant alors chez un particulier à Apt ; datée de 1480, elle a été attribuée depuis à Guillaume de Remerville, un Lorrain, maître rational de la Chambre des Comptes de 1479 à 1481¹⁹. Quatre vers seulement y évoquent la mort du roi :

Quand le bon seigneur s'alita
Ce fut pour tous grand domaige
Neuf jours durant on ne cessa
De prier pour luy, cela fai je.

La mort et les manifestations de deuil

Ces textes rédigés au lendemain des faits sont d'une grande discrétion sur le trépas du souverain et sur les manifestations de deuil qui ont pu l'entourer et le suivre. Tout au plus Honorat de Mari mentionne-t-il les pleurs des Provençaux et en particulier des Aixois, mais est-ce là davantage qu'une clause de style ? Et l'on ne sait si la plainte reflète la réalité ou répond aux exigences d'un genre littéraire. En outre, si elle mentionne les prières pour la guérison, elle est muette sur les déplorations après le trépas. Pendant longtemps l'historiographie observera le même silence. À une exception près, celle de l'Angevin Bourdigné, dont *l'Histoire agrégative des Annales et chroniques d'Anjou* paraît en 1529, qui consacre quelques lignes aux derniers moments du souverain : « Le très illustre et magnanime roi René d'un hautain et invaincu courage, méprisant les terriennes choses et aspirant déjà de tout son pouvoir aux célestes, comme un dévot chrétien et vrai catholique très curieusement examina sa conscience et disposa d'icelle. Et après avoir reçu les saints sacrements de l'église, en confessant le nom de Jésus Christ et disant par le mérite de sa sainte Passion croire avoir rémission de ses péchés à Dieu son créateur rendit son vertueux esprit ²⁰ ». Y a-t-il là plus que le récit convenu d'une bonne mort ? On peut en douter.

Les historiens provençaux du XVII^e siècle concentrent exclusivement leur attention sur la cérémonie funèbre qu'ils évoquent d'ailleurs brièvement. Ainsi César de Nostredame, auteur de la première histoire de Provence, parue en 1612,

¹⁷ Louis-François de VILLENEUVE-BARGEMONT, *Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Provence*, Paris, 1825, p. 168.

¹⁸ Albert LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, 1875, p. 426 note 2. L'auteur omet la rubrique de l'acte.

¹⁹ PAPON, *Histoire générale de la Provence*, t. III, Aix, 1784, pièce LVI, p. LXXXV. Sur Guillaume de Remerville cf. Fernand CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence au Moyen Âge*, Aix, 1921, p. 317. Cette plainte lui est attribuée par VILLENEUVE – BARGEMONT, op. cit, p. 209 n.1, on ne sait sur quelles bases.

²⁰ Jehan de BOURDIGNÉ, *Histoire agrégative des Annales et chroniques d'Anjou*, Angers 1529, p. 172v. J'ai pris le parti dans tous les textes cités de moderniser l'orthographe.

se borne à mentionner le décès et la date à laquelle il est survenu et consacre quelques lignes au cérémonial : « le corps... demeura trois jours à la salle du Palais où, après lui avoir rendu toutes les solennités requises à la Majesté royale, on fit le service funèbre au temple de Saint Sauveur en grand honneur et magnificence avec grands pleurs et lamentations merveilleuses et publiques.²¹ » À quelques mots près les ouvrages consacrés à l'histoire du comté reprennent ces lignes pendant plus d'un demi-siècle. Gallap de Chasteuil dans son *Discours sur les arcs triomphaux* paru en 1623, qui commente les représentations historiques dressées sur le passage de Louis XIII, se réfère explicitement à Nostradamus : « Notre historien dit que le corps demeura trois jours en la salle du Palais où après lui avoir rendu toutes les solennités requises à la Majesté Royale, on fit le service funèbre à l'église de Saint-Sauveur avec des cris et des larmes inconsolables.²² » Le même texte est reproduit, sans référence cette fois, sous la plume d'Honoré Bouche, dont l'ouvrage paraît en 1664, qui indique que le corps du roi fut exposé après sa mort pendant trois jours dans la salle du palais et évoque « la cérémonie d'une très magnifique pompe funèbre faite pour lui dans l'église métropolitaine de Saint Sauveur, accompagnée de larmes et de sanglots » qui précéda son ensevelissement.²³

La narration prend plus d'ampleur avec Jean-François de Gaufridi (1622-1689), conseiller au Parlement, dont l'*Histoire de Provence*, ouvrage posthume, est publiée en 1694. Il évoque brièvement les derniers instants du roi pour prêter au mourant un discours adressé à son héritier, son neveu Charles du Maine, l'incitant à « aimer les peuples comme je les ai aimés. C'est principalement par cette méthode que vous trouverez les Provençaux fidèles et zélés. Considérez ce qu'ils ont fait pour moi » – allusion aux subsides alloués pour les guerres du souverain – « Vous trouverez qu'ils m'ont plus fourni à moi seul dans ces rencontres qu'ils ne firent jamais à mes trois derniers prédécesseurs²⁴ ». Mais ce sont surtout les manifestations de deuil sur lesquelles l'auteur s'attarde : « Aussi on peut assurer que jamais roi ne fut plus regretté de son peuple. Cela se remarquait visiblement durant les trois jours que son corps fut exposé sur son lit de parade car il y accourut une si grande foule de monde, il s'y vit tant de pleurs et tant de sanglots qu'il fut bien facile de connaître que le concours se faisait par amour et non par curiosité. On pût encore mieux observer cela le jour que les obsèques se firent. Car les artisans fermèrent leurs boutiques. Tous cessèrent en même temps de travailler... On pleure la mort du père de la patrie. C'était ainsi qu'on appelait le roi de son vivant²⁵ ».

²¹ César de NOSTREDAME, *L'histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1612, p. 644.

²² Jean de GALLAP DE CHASTEUIL, *Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de tres-Chrestien, tres-grand et tres-juste monarque Louis XIII, Roy de France et de Navarre*, Aix, 1623, p. 48.

²³ Honoré BOUCHE, *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du même pays*, Aix, 1664, t. I, p. 477.

²⁴ Jean-François de GAUFRIDI, *Histoire de Provence*, Aix, 1664, p. 344-5.

²⁵ *Ibid*, p. 347.

Les thèmes ainsi exposés vont être développés abondamment par Pierre-Joseph de Haitze, neveu de Gaufridi, mort en 1736, qui a rédigé au début du XVIII^e siècle – il l’achève en 1715 - une *Histoire de la ville d’Aix* qui ne sera imprimée qu’en 1880. Il puise largement dans l’œuvre de son oncle, mais son imagination lui permet d’enrichir de nouveaux détails une histoire devenue plus lacrymale. Il orchestre la mort du roi en lui associant la ville entière dès que la maladie saisit le souverain : « Le roi tomba malade dans la ville. Cet accident jeta à l’instant le peuple dans les dernières alarmes. Son âge de soixante et treize années faisait beaucoup craindre pour sa personne. D’abord tout le monde courut aux églises. Chacun se mit en prières, les corps et les particuliers firent des vœux. Enfin on vit jamais tant d’empressement et tant de consternation tout ensemble. On eut dit qu’il s’agissait d’éviter une dévastation générale²⁶ ». Le discours à Charles du Maine s’inscrit dans le récit d’une mort édifiante : « Le roi apprit bien avec quelque espèce de joie ces témoignages de l’amour public. Mais, comme il se sentait mourir, cela ne le détourna point des saints et nobles sentiments par lesquels il devait terminer son règne et sa vie. On les admira en lui dans ses derniers moments. Sa piété édifia à un si haut point tous ceux qui l’assistaient, qu’on envia une si sainte mort que la sienne... Il recommanda les Provençaux à son successeur par les endroits les plus tendres et les plus honorables pour la nation, et comme il avait expérimenté les retours d’amitié de ceux-ci, il leur recommanda réciproquement de les continuer à son héritier²⁷ ». Les manifestations de deuil se produisent chez Haitze avant même le jour des obsèques, dès l’heure du trépas²⁸ et l’exposition du roi dans la salle du palais devient une disposition prise pour satisfaire le désir du peuple de rendre hommage au prince. « Les boutiques furent à l’instant fermées, on ne vit partout que des pleurs, que des sanglots et que lamentations, et l’on peut assurer que jamais perte d’un roi ne consterna tant de sujets que le fit celle de ce bon prince. Comme il fut mort, on courut au palais pour le voir et on n’en aurait bougé si on n’eût promis qu’il serait exposé pendant trois jours afin qu’on pût se contenter là-dessus. Pendant ces trois jours qu’il fut exposé sur son lit de parade, il accourut une si grande foule de monde pour le voir que le palais ne désemplissait pas jour et nuit. Il s’y vit tant de pleurs et tant de sanglots, qu’il fut bien facile de connaître que le concours se faisait par amour et non par curiosité²⁹ ». Décrivant ensuite les obsèques, Haitze insiste moins sur la pompe funèbre que sur le déluge de larmes des participants : « Tous les corps de la ville, tant ecclésiastiques, réguliers que laïques y parurent, non pour chanter des prières, quoiqu’ils en eussent bien l’intention, mais pour verser publiquement des larmes. Toutes les communautés de la province y envoyèrent des députés. Ceux qui purent y être à temps, joints aux domestiques de la maison royale, firent un cortège dont la marche occupa presque toute la journée.

²⁶ Pierre-Joseph de HAITZE, *Histoire de la ville d’Aix capitale de la Provence*, t I, Aix, 1880, p. 502-3.

²⁷ Ibid, p. 503.

²⁸ Haitze le situe à l’heure de vêpres, ce qui montre qu’il n’a eu connaissance ni de la notice d’Honorat de Mari qui le place à deux heures de l’après-midi, ni de la mention marginale du nécrologe qui le fixe à l’heure de complies.

²⁹ Ibid, p. 503. La dernière phrase est quasi littéralement reprise à Gaufridi.

On ne vit jamais rien de plus triste que la face de la ville pendant tout ce jour. Les artisans fermèrent de nouveau les boutiques et on suspendit toute sorte de négoce pour rendre au prince ces tristes et derniers devoirs³⁰ ».

Louis-François de Villeneuve-Bargemont dont *l'Histoire de René d'Anjou* est publiée en 1825 a certainement lu le manuscrit de Haitze. Cet auteur qui a commencé sa carrière littéraire comme romancier avec un *Lyonnell ou la Provence au XIII^e siècle*³¹, bon exemple de style troubadour, orchestre, en l'ornant de traits pittoresques, le récit déjà fleuri de Haitze. Voici à nouveau le cortège des suppliants faisant monter leurs vœux pour la guérison du roi : « On se précipite en foule dans les temples afin d'implorer la guérison d'un souverain adoré... les divers corps de l'état remplissent à leur tour les églises... Assis sous les tilleuls qui ombragent les avenues du palais, on se précipitait en foule dans la cour, des vieillards, des femmes, des enfants se demandant en sanglotant les nouvelles du père commun... Les diverses routes qui aboutissent à la capitale n'offrent pas un tableau moins digne d'intérêt. Les messagers des principales villes, ceux des plus simples hameaux s'y succèdent sans interruption... Enfin la Provence entière présente l'aspect d'une grande famille alarmée sur la vie de son chef³² ». Villeneuve-Bargemont reprend l'exhortation à Charles du Maine, mais il la situe dans le cadre d'une mort publique et édifiante. Il fait entrer en scène des témoins. Le roi sentant ses derniers moments approcher fait en effet appeler Charles du Maine, son confesseur, le dominicain Elzéar Garnier,³³ « Jean de Matheron,³⁴ le vénérable Fouques d'Agout,³⁵ le grand sénéchal Pierre de La Jaille³⁶ et Palamède de Forbin.³⁷ ³⁸ » Cette liste n'a rien d'in vraisemblable, à l'exception de Palamède Forbin alors en mission à Venise aux côtés de René de Lorraine. Elle a visiblement été établie de manière à privilégier l'entourage provençal du prince : Pierre de La Jaille est le seul Angevin cité. Le discours innove à peine par rapport à ses prédécesseurs : « La seule maxime que vous ayez à pratiquer... c'est d'aimer vos peuples comme je les ai aimés... C'est principalement ainsi que vous trouverez les Provençaux fidèles et zélés. Considérez ce qu'ils ont fait pour moi... en tous mes besoins dans les guerres de Catalogne et même dans celles où j'assistais le feu roi Charles VII en Normandie. Vous savez ce qu'on a dit d'eux : qu'il n'y eut jamais de meilleure nation sous un bon roi et qu'il fut jamais de pire sous un

³⁰ Ibid, p. 503-4.

³¹ Paris, 1824.

³² VILLENEUVE-BARGEMONT, op. cit., p. 159-160.

³³ Prieur du couvent de Notre-Dame de Nazareth d'Aix en 1469, charge qu'il cumule à partir de 1475 avec celle de prieur du couvent de Saint-Maximin. Il a reçu du roi René le 19 juin 1470 des lettres le nommant confesseur et conseiller du roi. J-H ALBANES, *Le couvent royal de Saint-Maximin en Provence de l'ordre des frères prêcheurs*, Marseille, 1880, p. 197-208.

³⁴ Maître rationnel de la Chambre des comptes, Fernand CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence*, Aix 1921, p. 313. Proche du roi René, il reçut en cadeau du souverain un diptyque représentant le souverain et sa femme Jeanne de Laval, aujourd'hui au Musée du Louvre.

³⁵ Chambellan. On ne sait pourquoi l'auteur l'affuble du qualificatif vénérable.

³⁶ Cf Cortez, op. cit, p. 102.

³⁷ Grand président de la Chambre des comptes. Cf. Cortez, op. cit, p. 102.

³⁸ VILLENEUVE BARGEMONT, p. 161.

mauvais prince³⁹ ». La scène s'achève par la bonne mort, proche de celle que dépeignait Bourdigné : « prêt à s'élancer vers l'éternité, il veut une dernière fois écouter les paroles saintes et se fait lire les psaumes par Elzéar Garnier⁴⁰ ». La scène du deuil gagne encore en intensité et en pittoresque : « Les cris de douleur qui retentissent dans le palais en deuil ayant annoncé au dehors la perte que l'on venait de faire, chacun abandonna sa maison, suspendit ses travaux et oublia ses affections personnelles pour accourir sur les places publiques... Les manufactures, les ateliers, les boutiques s'étaient fermées spontanément ; des drapeaux funèbres flottaient à toutes les portes, et la consternation gagnant de proche en proche, jusque dans les chaumières les plus isolées, on vit une foule de laboureurs quitter les champs et arriver dans la ville en s'écriant : le père de la patrie, le père des pauvres n'existe plus !⁴¹ » Le récit des obsèques accentue encore l'image d'unanimité que voulait donner Haitze. Elles ont lieu en présence de toutes les communautés de Provence, des députés des villes qui purent arriver à temps, des cours souveraines de justice, du clergé en entier et de tous les habitants d'Aix sans distinction, portant des flambeaux à la main⁴².

Le comte de Quatrebarbes qui fait précéder son édition des œuvres littéraires du roi René, publiée en 1845, d'une biographie de ce prince, reprend la même trame, non sans y ajouter de nouveaux développements⁴³. On retrouve le même élan unanime de supplications à l'approche de la mort du roi une fois que le bruit de sa maladie se fut répandu « jusqu'aux extrémités de la Provence » : « Les églises ne pouvaient plus contenir la foule qui s'agenouillait dans leur enceinte. Les laboureurs qui vivaient sous leurs figuiers à l'abri de toute exaction et pillage, les marchands protégés par le bon roi, les gentilshommes qui avaient combattu à ses côtés, les pauvres qu'il secourait chaque jour, tous exprimaient leur crainte⁴⁴ ». C'est surtout la scène des derniers moments qui s'enrichit de nouveaux détails. Il y ajoute une scène d'intimité familiale : « René, touché profondément de l'amour qu'on lui témoignait, semblait oublier ses souffrances pour consoler sa famille. Il aimait surtout à voir jouer près de lui Marguerite de Vaudémont, la plus jeune des enfants de sa fille Yolande : « C'était tout son contentement, dit l'auteur de la vie de cette sainte princesse, que de l'avoir dans sa chambre, de la faire prier Dieu en joignant ses petites mains ». Il insère un véritable rituel de succession : une fois introduits auprès du lit de mort du roi les mêmes grands officiers que nommait Villeneuve-Bargemont, « le bon roi les pria de garder fidèlement ses dernières intentions et d'être pour son neveu et son petit-fils de loyaux serviteurs. Puis, se tournant vers ce prince, il lui recommande d'aimer son peuple, de ne pas le surcharger d'impôts, de lui donner bonne justice, enfin de se souvenir que Dieu

³⁹ Ibid, p. 162

⁴⁰ Ibid, p. 164

⁴¹ Ibid, p. 165-6.

⁴² Ibid, p. 167

⁴³ Comme l'écrit LECOY DE LA MARCHE, op. cit, p. VI-VII, cette vie du roi René « n'est, comme il le déclare lui-même, que l'abrégé du livre de M. de Villeneuve-Bargemont en y ajoutant quelques documents nouveaux, mais en laissant voir plus encore le parti-pris du panégyriste ».

⁴⁴ QUATREBARBES, op. cit, p. CXXXVI.

veut que les rois lui ressemblent plus par débonnaireté que par puissance⁴⁵ ». La mort est encore plus édifiante. Dans une chambre transformée en chapelle où un autel a été dressé afin qu'Elzéar Garnier célèbre la messe tous les jours, le roi prend congé des officiers de sa maison, des principaux habitants d'Aix et de ses « pauvres serviteurs et domestiques ». qui tous fondent en larmes « à la vue de leur maître, étendu sur une simple couchette à carreaux de toile rayée ». Puis, « quand il eut satisfait à son amour pour son peuple, il pria le père Elzéar de ne plus le quitter et de lui choisir dans le psautier de touchantes lectures. Il avait conservé toute son intelligence ; et on l'entendit répéter les paroles sacrées tant qu'un souffle de vie fit battre son cœur⁴⁶ ». Les derniers hommages gagnent encore en intensité : « un grand cri de douleur, parti de l'intérieur du palais, apprit au peuple qu'il avait perdu son père... Tous veulent revoir encore leur souverain bien aimé. Ils se précipitent dans ses appartements, baisent ses pieds glacés et ne s'éloignent qu'après avoir longtemps contemplé ses traits⁴⁷ ». Dans la même logique de surenchère le temps d'exposition du cadavre dure ici quatre jours et le rituel funèbre enveloppe toute la ville de noir : les rues d'Aix étaient tendues de noir jusqu'au faite des maisons ; des drapeaux de même couleur flottaient aux fenêtres ».

Lecoy de la Marche qui publie en 1875 une biographie du roi René entend pratiquer une autre manière d'inscrire l'histoire, fondée sur les sources d'archives.⁴⁸ Il censure ces débordements : « Bourdigné et après lui M. de Villeneuve-Bargemont ont retracé les détails de sa fin, et les leçons qu'il dut adresser de son lit de mort à son héritier, avec une complaisance qui en diminue beaucoup l'authenticité ». Mais il ne peut s'empêcher d'emprunter à ses devanciers un détail édifiant que rien n'authentifie : « Un religieux, Elzéar Garnier, a raconté qu'après lui avoir administré les derniers sacrements, il lui avait fait, sur sa demande, la lecture des psaumes et qu'il l'avait entendu se livrer jusqu'à la fin aux réflexions les plus édifiantes sur le texte sacré⁴⁹ ». Pouvait-on priver le roi René d'une bonne mort ?

Le monument imaginaire

Le testament du roi, dicté le 12 juillet 1474, avait prévu que « en quelque lieu qu'il trépassera⁵⁰ », son cœur reposerait dans la chapelle qu'il avait fondée en l'honneur de saint Bernardin de Sienne au couvent des cordeliers d'Angers et que son corps serait enseveli dans le tombeau qu'il avait fait bâtir dans la cathédrale de cette ville où reposait déjà sa première femme Isabelle de Lorraine. La notice

⁴⁵ Id. p. CXXXVII.

⁴⁶ Id p. CXXXVIII.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ « Il y a cinquante ans on n'avait pas encore fait de l'histoire une science exacte ; puiser aux sources n'était pas une règle obligatoire », LECOY DE LA MARCHE, op. cit, p. VI.

⁴⁹ Ibid. p. 426.

⁵⁰ QUATREBARBES (comte de), *Œuvres complètes du roi René*, Paris, 1845, p. 84.

d'Honorat de Mari rapporte que les entrailles du roi ont été déposées devant l'autel de la chapelle qu'il avait fondé dans l'église du couvent des carmes et que son corps a reçu une sépulture dans la cathédrale Saint-Sauveur à droite du grand autel. Deux documents complètent cette notice. Le premier est un acte du notaire Bertrand Borrilli qui enregistre une requête adressée le 5 août 1480 au chapitre cathédral au nom de la reine Jeanne de Laval par Urbain Chaussegros, secrétaire du roi et archiviste. Ce dernier rappelle que la reine fait déployer certains jours de fête (*certis diebus solemnibus et alias quando eidem serenissime domine placuerit*) un drap d'or sur le tombeau du roi dans la cathédrale et demande qu'il lui soit donné acte que le déploiement et le retrait de ce drap sur la tombe se feront au gré de la reine et sans que les chanoines n'acquiescent de ce fait aucun droit sur ce drap. L'acte est annulé le 12 juillet 1481, jour où Urbain Chaussegros a récupéré ce drap par ordre de la reine lors du transfert du corps⁵¹. Que faut-il entendre par *tumulus* ? Le terme dans la documentation notariale aixois désigne plus souvent une simple plaque tombale qu'un monument. Mais les lettres de la reine Jeanne du 23 juin 1481 adressées à ses deux serviteurs qu'elle charge de procéder en secret au transfert du corps et du cœur du roi leur recommandent de laisser « la représentation où sont de présent le cœur et corps en ladite église ainsi qu'elle a accoutumée tant qu'ils soient éloignés du pays », ⁵² ce qui laisse penser à un tombeau en élévation. La seconde série de pièces est un ensemble de copies extraites par Gaignières au XVII^e siècle des archives du chapitre d'Angers. Elle reproduit une lettre de Charles III adressée au doyen et au chapitre de la cathédrale d'Angers en date du 10 octobre 1480 par laquelle le nouveau comte de Provence les informe de ce que le prieur du couvent de Saint-Maximin affirme que le roi René aurait depuis son dernier testament exprimé la volonté de recevoir « ensepulturement » dans ce couvent, une prétention que le chapitre rejette en s'appuyant sur diverses dispositions écrites du souverain, lettres auxquelles Charles III et son conseil décident de déférer⁵³.

Le récit le plus proche des événements est celui de l'Angevin Bourdigne publié en 1529. Il mentionne la « funébreuse solennité » célébrée « à grand appareil et triomphe en l'église d'Aix majeure et métropolitaine de Provence. En laquelle fut le corps royal, premièrement de précieuses et aromatiques liqueurs embaumé, et clos en un cercueil de plomb magnifiquement inhumé⁵⁴ ». Les documents établis à Angers lors de l'arrivée du corps un an plus tard dans cette ville mentionnent « une grande chasse de plomb couverte de bois⁵⁵ ». Le parfait état de conservation du corps constaté à l'ouverture « aussi frais que si n'y eut que cinq ou six jours qu'il fut trépassé⁵⁶ » confirme que le cadavre fut embaumé, après l'éviscération dont témoigne le dépôt des entrailles dans l'église des carmes.

⁵¹ AD BDR 309 E 250 f^o 651 v^o.

⁵² QUATREBARBES, op. cit, p. 120.

⁵³ BNF Ms fr. 22450 p. 141-143.

⁵⁴ BOURDIGNE, op. cit, p. 172v.

⁵⁵ QUATREBARBES, op. cit, p. 122.

⁵⁶ LECOY DE LA MARCHE op. cit, t. II, p. 387.

Curieusement, si on compare leurs propos au texte de Bourdigné, la confusion règne longtemps parmi les historiens provençaux sur la sépulture du roi. César de Nostredame, après avoir évoqué les obsèques à Saint-Sauveur ajoute « si furent après le trépas de ce tant bon et tant excellent roi mis plusieurs et divers Eloges, Epitaphes et doctes compositions sur sa tombe dans l'église du couvent des Carmes de la cité d'Aix où il est enseveli et peint au vif » (allusion au retable du Buisson ardent)⁵⁷. Aucune mention n'est faite d'un transfert ultérieur du corps. Elle figure, mais sous une forme plutôt dubitative, sous la plume de Peiresc dans son *Histoire abrégée de Provence*, rédigée, selon ses éditeurs une vingtaine d'années plus tard, vers 1630, qui situe également le tombeau au couvent des carmes : « Il fut enseveli aux Carmes d'Aix d'où l'on dit que sa veuve le fit secrètement transporter à Saint-Maurice d'Angers »⁵⁸. L'erreur est rectifiée dans un autre manuscrit de Peiresc, sans doute postérieur, intitulé *Eloges des plus illustres comtes de Provence*, mais la mention du transfert n'est pas plus affirmative : René « mourut à Aix et fut enseveli auprès du grand autel de Saint-Sauveur à main droite et ses entrailles en l'église des Carmes. L'on dit que sa veuve fit enlever le corps secrètement pour le transporter en l'église de Saint-Maurice d'Angers⁵⁹ ». Bouche, un demi siècle après la publication de l'œuvre de Nostredame met ouvertement en doute son affirmation « il fut enseveli, au rapport de quelques uns, dans l'église des religieux carmes... ce qui n'est pas croyable d'autant qu'il y aurait quelque marque de sa sépulture, mais plutôt, après avoir été embaumé, il fut conservé à autre part, pour être emporté suivant son intention et par le soin de la reine sa femme en la ville d'Angers... Ce que donc l'on voit dans sa chapelle en l'église des carmes de la ville d'Aix, sous une grille de fer, n'est que le lieu où l'on reposa ses entrailles, lorsqu'il fut embaumé pour être porté à Angers, ainsi que le dit la suivante inscription gravée dans une lame de fer, faite en forme de cœur, enfermée sous cette grille : *Hic sunt viscera serenissimi Sicilie et Jerusalem regis Renati Andegavie et Bari ducis et Provinciae comitis*⁶⁰ ». On est loin des éloges, épitaphes et autres compositions mentionnées par Nostradamus. Mais on va les retrouver avec *l'Histoire de Provence* de Gaufridi qui, à nouveau, change la donne et infléchit la narration historique.

Il prête à la population provençale une réaction quasi insurrectionnelle face aux dispositions testamentaires du roi. « Il (le peuple) dit qu'il voulait conserver dans Aix un roi qui en avait été les délices, que nul autre peuple ne pouvait lui disputer l'avantage de l'avoir aimé plus que lui, que nul aussi ne lui devait envier l'honneur de témoigner son amour par un tombeau digne d'une si grand prince ». Et, pour donner corps à cette volonté, Gaufridi se lance dans la description d'un monument imaginaire. « En même temps, pour exécuter ce dessein, on employa les gens d'esprit à dresser le plan d'un superbe Mausolée. Chacun y travailla suivant son génie et sa passion ». Deux projets nous sont présentés. « Les uns sont

⁵⁷ NOSTREDAME, op. cit.

⁵⁸ Nicolas Claude FABRI de PEIRESC, *Histoire abrégée de Provence et autres textes*, ed. J. Ferrier et M. Feuillas, Avignon, 1982, p. 190.

⁵⁹ Ibid, p. 194.

⁶⁰ BOUCHE, op. cit, p. 477.

d'avis d'élever la figure du roi sur la représentation des grandes actions qu'il avait exécutées dans la guerre, quelque fâcheux succès qu'elles eussent eues. Il suffisait que ces actions fussent éclatantes pour mériter les éloges de la postérité. Ils voulaient donc qu'on représentât la bataille de Bulleneville, l'irruption dans Naples faite par Alfonso roi d'Aragon, l'insulte que les Génois firent au roi quand il approcha comme ami de leur ville ». Le monument célébrerait ainsi la capture de René, l'échec de sa reconquête du royaume de Naples et une déroute infamante ! « Les autres estimaient que la statue devait être élevée sur les actions pieuses que le roi avait fait en pleine paix, la recherche des reliques des Maries, l'ouverture solennelle de la chasse de la Madeleine, la publication des lois contre les libertins et les blasphémateurs ». La statuaire telle qu'elle est envisagée est bien éloignée de celle de l'époque de René dont témoigne la gravure représentant le tombeau de son successeur, mais s'inspire des modèles que Gaufridi voyait réaliser de son temps : « Tous demeuraient d'accord qu'au dessus de la statue devaient être représentées les sciences auxquelles le roi avait excellé, la Mathématique, l'histoire, la Poésie devaient soutenir l'inscription de l'épithaphe, la Peinture et la Musique, toutes éplorées, doivent jeter leurs instruments dans son tombeau, comme pour témoigner que toutes leurs douceurs mouraient avec ce bon et sage prince ». Vient, pour couronner le tout, une longue épithaphe qu'« on avait déjà préparé » et dont la paternité revient en réalité à Gaufridi :

« Aeternae memoriae Renati Jerusalem et Siciliae regis, Andegaviae et Barri ducis, Provinciae et Forcalquerii comitis qui bello simul et pace clarus sed infelix felicem se solum apud Provinciales agnovit, qui externis aequae ac domesticis hostibus impetitus fidem in aliis saepe labantem, incorruptam semper in Provincialibus est expertus, qui regno pulsus, liberis orbatus, opibus exutus, omnia in benevolentia Provincialium invenit, qui Provinciales tanta comitate, tanta beneficia cumulavit ut principem aequissimum, regem mitissimum, patrem optimum, appellarint et hoc immortale grati animi fidei observantiae monumentum futuris saeculis consecrarint⁶¹ ».

Comme pour le récit des obsèques, Haitze reprend le texte de son oncle en l'amplifiant, en le dramatisant et en l'enrichissant de détails anecdotiques. Ainsi de la réaction du peuple rejetant la perspective d'un transfert à Angers : « On eut beau lui représenter que ce serait là violer les ordres les plus sacrés que le roi avait laissé en mourant, il répondit à cela que le prince s'étant donné à la ville longtemps avant sa mort en y élisant son séjour, et cette donation ayant été confirmée par une demeure de tant d'années qu'il avait vécu ensuite, il n'avait pu disposer de son corps à son préjudice⁶² ». De nouveaux acteurs entrent en scène : « les exécuteurs testamentaires, dont l'archevêque en était un, furent d'avis de céder au peuple puisqu'ils ne pouvaient autrement faire⁶³ ». Haitze assure un financement au projet : « Les députés des communes, qui étaient encore dans la

⁶¹ GAUFRIDI, op. cit, p. 347-8.

⁶² HAITZE op. cit, p. 504.

⁶³ Ibid.

ville, fortifièrent cette opposition en y adhérant, et demandèrent que le tombeau fut fait aux frais de toute la province⁶⁴ ». Il lui trouve aussi, sans mal, un emplacement : « La place fut incontinent désignée. On choisit celle où l'on voit maintenant le tombeau de son successeur⁶⁵ ». Le programme iconographique associe les différentes options présentées par Gaufridi : « les rencontres de guerre les plus éclatantes où ce prince s'était trouvé, quoiqu'il eut été peu heureux en toutes » et « la représentation des actions les plus illustres du roi durant la paix⁶⁶, le tout couronné par les « figures symboliques » des sciences et des arts qui « devaient témoigner par leur attitude qu'elles perdaient le plus illustre nourrisson qu'elles eussent jamais eu⁶⁷ ». Vient ensuite le texte de l'épithaphe copié sur Gaufridi. Mais ici aussi Haitze en rajoute : « Cette épithaphe ne fut pas la seule qui parut en cette occasion. Il s'en vit un si grand nombre qu'on eut dit que tous les esprits n'étaient occupés que de cela. Ces compositions ne furent pas toutes en latin ; il y en eut en toutes les langues que pouvait avoir connu ce prince, jusqu'à la grecque et l'hébraïque... Il se fit de toutes ces pièces un volume dont le mérite a fait la rareté des exemplaires, car il n'y a que les choses excellentes qui soient enlevées et peu communicables⁶⁸ », manière élégante d'échapper aux questions sur la réalité de ce recueil.

Villeneuve-Bargemont reprend la même trame, mais l'enrichit de nouveaux épisodes et de détails pittoresques. L'opposition des Provençaux à l'exécution du testament du roi prend un tour insurrectionnel : « à peine cette détermination se répandit-elle dans la ville d'Aix, qu'un soulèvement général y éclata. Non seulement le peuple entier y prit part, mais les classes les plus élevées témoignèrent hautement leur mécontentement et pour la première fois, on entendit murmurer contre le bon roi... Bientôt les esprits s'échauffèrent de plus en plus, la fermentation fit de nouveaux progrès, on se persuada que l'honneur national était intéressé à conserver dans la capitale le monarque qui en avait été les délices, et l'on en vint au point de décider qu'on s'opposerait de vive force, s'il était nécessaire, à ce que René fut transféré à Angers⁶⁹ ». Les Etats de Provence, que René n'avait que rarement convoqués sous son règne, sont mis à contribution : « Convoqués au sujet de cette contestation, les députés des principales villes adhérèrent avec empressement à une résolution qu'ils regardaient comme patriotique ; tous protestèrent contre l'enlèvement du corps de leur ancien maître, et l'on demanda alors à l'unanimité qu'un mausolée digne de René lui fut érigé aux frais de ses fidèles Provençaux⁷⁰ ». L'intervention du prieur de Saint-Maximin, ignorée des prédécesseurs de Villeneuve-Bargemont, vient prendre place dans ce contexte, non sans omettre au passage l'essentiel de son contenu : la revendication

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Id p. 504-505.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Id p. 506.

⁶⁹ VILLENEUVE-BARGEMONT, op. cit, p. 170-1.

⁷⁰ Id p. 171.

du couvent royal, pour expliquer que le comte Charles III et l'archevêque défèrent au vœu général et que la reine elle-même se laisse « arracher » son autorisation : « On crut d'ailleurs d'autant moins manquer à la mémoire de René, que les religieux de Saint-Maximin offrirent d'affirmer sur les évangiles, que profondément attendri de l'attachement des habitants d'Aix, ce prince, au lit de mort, avait révoqué verbalement la clause de son testament qui exprimait sa volonté d'être transporté et inhumé dans l'église de Saint-Maurice⁷¹ ». On retrouve le tombeau et son programme iconographique dans la version de Haitze, mais cette fois aucune nuance n'accompagne la mention des scènes guerrières destinées « à retracer les combats mémorables où la valeur de René s'était signalée » et la splendeur du mausolée s'enrichit de « bas-reliefs en marbre blanc⁷² ».

Sur ce point aussi Quatrebarbes n'est pas en reste. Il agrémenté de nouveaux détails le récit du soulèvement populaire. Le peuple « résolut d'établir une garde autour du cercueil et de s'opposer par la force à son enlèvement ». Cette fois, ce ne sont plus les députés des communautés mais « les Etats » qui « confirmèrent, par leur adhésion ce mouvement populaire » hostile au transfert. Et l'intervention des frères prêcheurs, qui omet toujours la revendication du couvent, prend une petite allure de parjure : « On vit même des religieux de Saint-Maximin qui offrirent de jurer sur l'évangile que René l'avait révoqué de vive voix, peu d'instant avant de mourir⁷³ ».

Comme pour l'épisode précédent, Lecoy de la Marche prend ses distances par rapport à cette tradition, mais conserve l'émotion populaire et le projet de monument : « Les Provençaux se livrèrent au désespoir lorsqu'ils apprirent qu'on leur avait soustrait la dépouille d'un maître aussi cher... (Ils) voulurent garder sa dépouille mortelle et la conduisirent solennellement à l'une des chapelles de la métropole d'Aix, en attendant qu'un monument spécial lui fut érigé dans cette ville⁷⁴ ».

Le transfert, le complot et le traître

L'épisode du transfert est bien connu par des documents conservés dans les archives angevines et provençales⁷⁵. Le 23 juin 1481 à Angers, la reine Jeanne donne à Jehan du Pastis, son huissier de salle, et Jacquemin Mahiers, son valet de chambre, des lettres de sauf-conduit attestant qu'elle les envoie en Provence « avec une garde robe... pour nous faire venir et amener certaines robes, tapisseries et autres choses qu'avions laissées au pays ». Le lendemain, elle dicte dans son château de Beaufort un mémoire à Jehan du Pastis lui donnant ses instructions. Il devra tout d'abord se présenter devant Charles III, lui présenter des lettres de la reine « et lui dira que pour faire apporter par deçà le corps du feu roi

⁷¹ Id p. 171-2.

⁷² Id 172.

⁷³ QUATREBARBES, op. cit, p. CXXXIX.

⁷⁴ LECOY DE LA MARCHE, op. cit, p. 426-7.

⁷⁵ Procès-verbal de la translation du corps du roi René extrait des registres des conclusions du chapitre de l'église d'Angers pour l'année 1481 publié par QUATREBARBES, op. cit, p. 119-123 et procès-verbal de l'ensevelissement du roi René AD BDR B 168 f^o 14 sq publié par LECOY DE LA MARCHE, op. cit., t. II, p. 387 sq.

de Sicile, la dite dame a fait savoir au roi la façon comment elle entend qu'il se fera. C'est-à-dire que ledit corps et son cœur soient mis secrètement en une garde-robe que la dite dame envoie par delà feignant que ce soit pour mettre robes et tapisseries qu'elle avait laissées en Provence et sera ladite garde robe mise devant la maison de M. Urbain Chaussegros ou ailleurs où semblera mieux et plus secrètement. Item, ledit du Pastis communiquera à M. d'Aix le contenu de ce mémorial pour aviser ceux de l'église Saint Sauvaire, des plus secrets, pour les corps et cœur à être mis dans la dite garde robe à heure plus convenable sans esclandre. Item que M. Urbain Chaussegros dessusdit, appointé avec ceux de ladite église pour le drap de velours noir où est la croix d'or, lequel sera mis en ladite garde-robe... Item, que la représentation où sont de présent le cœur et corps en ladite église demeure ainsi qu'elle a accoutumée tant qu'ils soient éloignés du pays, ou comme sera mieux avisé, fors qu'en lieu du drap de velours noir sera mis le drap aux fleur de lys sur ladite représentation, et si on demandait ledit drap, sera dit qu'on l'a fait adouber pour aucunes fautes qui y étaient. » (On retrouve ici le drap qui fait l'objet de l'acte notarié cité ci-dessus établi en faveur de la reine représentée par Urbain Chaussegros). Rendant compte de leur mission, les deux hommes déclarent sous serment qu'ils ont effectivement remis leurs lettres à Charles III, « lequel prince après vu le contenu des dites lettres a commandé de faire bailler et délivrer aux dits du Pastis et Mahiers, par les doyen et chapitre d'Aix les dits cœur et corps du dit trépassé, lesquels doyen et chapitre d'Aix en obéissant au plaisir du roi et de la dite dame ont fait rompre la muraille où était en sépulture les corps et cœur en ladite église de Saint-Sauvaire, en présence desdits du Pastis et Mahiers et plusieurs autres, lesquels cœur et corps leur ont été baillés et délivrés par les dits doyen et chapitre du dit lieu d'Aix. » Le charroi quitte Aix le 12 juillet 1481, atteint la Loire à Roanne et remonte le fleuve jusqu'aux Ponts-de-Cé et arrive le 18 août à Angers dans l'église Saint-Laud où le cercueil est ouvert et où a lieu la reconnaissance du corps.

La lenteur mise à transférer le corps du roi et les précautions prises pour le faire en secret et conserver ce secret quelque temps après l'enlèvement confirment l'existence d'une résistance à l'exécution des dernières volontés du roi. Elle est manifeste dans le récit que fait Bourdigné, un demi-siècle après les faits. « Les seigneurs d'Aix ne voulurent permettre être frustrés de si noble trésor comme le corps de leur très aimé prince⁷⁶ ». La reine qui « faisait incessamment pour lui faire à Dieu prières et oraisons et par espécial à Aix où il reposait » (ce dont témoigne ici encore l'acte notarié du 5 août 1480) voulant respecter la volonté de son époux, « dissimula par l'espace d'un an, lequel espace comme l'on n'eut plus de suspicion qu'elle voulut faire transporter le dit corps, par quoi l'on y fait moins le guet que de coutume. La bonne reine moyennant quelques présents qu'elle donna à ceux qui avaient la garde de l'église fit tant qu'ils lui souffrirent de le faire clandestinement lever de léans, lequel de nuit emporté fut enfoncé en un navire de marchands⁷⁷ ».

⁷⁶ BOURDIGNE op. cit p. 172v. L'auteur ajoute, bousculant la chronologie « bien souffrirent encore que son gentil cœur... fut apporté à Angers ».

⁷⁷ Id. p. 273.

Tous les historiens de la Provence ne font pas du refus du transfert l'expression d'une volonté populaire. Papon, moins enclin que Gaufridi à laisser son imagination vagabonder tient un autre discours. « Son corps fut d'abord mis en dépôt dans l'église cathédrale d'Aix. On lit dans sa vie manuscrite que les chanoines, ne voulant pas qu'il fut transporté ailleurs, le firent inhumer, que, gagnés ensuite par une somme d'argent, ils permirent qu'on l'exhumât, pour le transporter à Angers⁷⁸ ». Une note marginale explicite cette référence à une vie manuscrite du roi, sans l'identifier pour autant, par un renvoi à l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, antérieure d'un demi-siècle, qui écrit effectivement que « la vie manuscrite de ce Prince porte que les chanoines d'Aix ne voulurent pas se dessaisir de son corps et le retinrent dans leur église où il fut inhumé ; mais... quelque temps après, la reine Jeanne son épouse obtint moyennant une somme d'argent, que le corps serait tiré de terre et, secrètement caché dans un tonneau, porté à Angers⁷⁹ ». Le rôle de traître dévolu aux chanoines apparaît pour la première fois à ma connaissance sous la plume de J-S Pitton dans son *Histoire de la ville d'Aix* (1666) : « son corps fut enlevé de nuit par le commandement de la reine et l'appui du chanoine Penchinat qui, pour lors, était le plus accrédité dans le Chapitre⁸⁰ ». Ce chanoine Penchinat, que j'ai cherché vainement dans les procès-verbaux de réunion du chapitre cathédral de 1480-1481 et dans les actes du notaire Borrilli qui instrumente pour le chapitre⁸¹, ressurgit chez Haitze : « les agents secrets de la reine eurent moyen par l'entremise du chanoine Penchinat d'entrer à la faveur de la nuit dans l'église et d'enlever sans trouble le cercueil où le roi reposait⁸² ». À son habitude Villeneuve-Bargemont développe et romance l'épisode qu'il inscrit dans une chronologie longue : « Il paraît qu'elle (Jeanne de Laval) ne partit d'Aix qu'après avoir gagné secrètement un chanoine du chapitre de Saint-Sauveur qu'elle chargea de l'exécution de ses projets. Ce prêtre nommé Pinchinat, fut obligé d'attendre assez longtemps encore avant de pouvoir se conformer aux ordres de la reine, mais il concerta si bien ses mesures que le cercueil de René, enlevé de la cathédrale pendant la nuit, fut placé dans un tonneau, puis emporté sur une charrette...⁸³ ». Le traître Penchinat sort de scène avec Quatrebarbes qui, après avoir publié le procès-verbal de la translation du corps, reconnaît que ce document est « le seul où nous aurions du puiser ; aussi est-ce à tort que, dans quelques exemplaires de ce volume, sur la foi de divers auteurs angevins et provençaux, nous avons attribué exclusivement à un chanoine d'Aix l'enlèvement de ce cercueil⁸⁴ ». Lecoy de la Marche ici encore marque la fin d'une tradition : « cet enlèvement, quoique mystérieux, ne fut pas aussi ignoré qu'on l'a généralement dit⁸⁵ ».

⁷⁸ J-P PAPON, op. cit, t III, Aix, 1784, p. 400.

⁷⁹ Augustin CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. V, Nancy, 1752, col. 184.

⁸⁰ J-S PITTON, op. cit, p. 227.

⁸¹ AD BDR 309 E 250 et 251. Lucie Larochelle qui a étudié le chapitre de 1400 à 1535 dans sa thèse a eu l'amabilité de m'indiquer qu'elle n'a rencontré de chanoine de ce nom qu'entre 1513 et 1530.

⁸² HAITZE, op. cit. p. 514.

⁸³ VILLENEUVE-BARGEMONT, op. cit, p. 174-5.

⁸⁴ QUATREBARBES, op. cit, p. CXL, note 1.

⁸⁵ LECOY DE LA MARCHE, op. cit, p. 427.

*
* *

Cette prolifération narrative autour de la mort et des obsèques du roi René a laissé une trace épigraphique dans le paysage aixois. Le 19 mai 1823, le préfet des Bouches-du-Rhône, Christophe de Villeneuve, frère de l'auteur de la biographie du roi René, inaugura, en présence de la duchesse d'Angoulême, la statue du roi René due à David d'Angers qui s'élève toujours au haut du Cours Mirabeau. Le socle de cette statue comporte deux inscriptions dont le préfet précise, dans une note de l'édition du discours qu'il prononça à cette occasion, qu'elles « sont l'ouvrage de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres⁸⁶ ». L'une d'elles rappelle la date de la pose de la première pierre du monument en 1819. L'autre fait l'éloge du roi René en ces termes : « *In perennem memoriam Renati, Hierusalem et Siciliae regis, qui gestis in bello ac pace clarus, infelix licet, felicem se solus apud Provinciales existimavit quod regno pulsus, liberis orbatus, opibus exutus, omnia in benevolentia Provincialium reperisset* ». À quelques minimes variantes près (*in perennem memoriam* au lieu de *aeternae memoriae*, *ac* au lieu de *et*, *existimavit* remplacé par *agnovit*), ce texte est tiré de l'inscription imaginée par Gaufridi qu'elle se borne à contracter. L'Académie des inscriptions n'a pas fait œuvre originale. On peut penser que l'un de ses membres, bien au fait de la littérature historique provençale, François Raynouard, lui a facilité la tâche.

C'est tout ce qui subsiste d'un lieu de mémoire imaginaire qui a largement occulté le monument qui conservait effectivement des restes du « bon roi », la chapelle de l'église des carmes. Dès le XVII^e siècle, ce site entre progressivement dans l'oubli. Bouche dit y avoir vu autrefois dans sa jeunesse un vitrail avec les armes du roi (la chaufferette et la légende dardant désir)⁸⁷. Son contemporain Pitton a recours comme lui au passé d'une mémoire floue – « nous avons vu autrefois » - lorsqu'il mentionne « le bassin qui contenait la poussière de ses entrailles » et l'inscription qui l'accompagnait. Le souvenir attaché à la mémoire de René n'a pas empêché, relève-t-il, les carmes de remanier le site : « elle était encore ornée d'une très belle charpente qui composait le siège et l'accoudoir de ce Prince ; mais les religieux de ce temps qui ont préféré la moderne à l'antique l'ont abattue⁸⁸ ». Haitze, dans le petit guide qu'il publie une quinzaine d'années plus tard, en 1679, range au nombre des curiosités à visiter « la chapelle du bon roi René que nous pouvons appeler, mieux que cet empereur de Rome, les délices du genre humain ». Mais après avoir décrit le *Buisson ardent*, il doit constater l'état lamentable de conservation du tombeau d'entrailles de ce prince : la lame de cuivre en forme de cœur qui portait l'inscription identifiant les restes « était fermée d'une grille de fer et d'une planche de bois par dessus de même figure ; mais par la négligence du temps, cette grille n'y est plus, et l'inscription est si

⁸⁶ *Collection de discours administratifs et académiques, de notices historiques, mémoires, rapports et autres œuvres littéraires de M. le comte de Villeneuve*, t. I, Marseille, 1829, p. 130.

⁸⁷ BOUCHE, op. cit, p. 461.

⁸⁸ PITTON, op. cit, p. 225.

couverte de terre et de vilénie, qu'on n'y pourrait rien découvrir qu'avec de la peine, en sorte que plusieurs ignorent ce qu'est renfermé sous cette planche. Quel soin pour la mémoire et les entrailles d'un Prince qui ne chérissait pas moins ses sujets que ses enfants⁸⁹ ». Achard, dans la notice *Aix de sa Géographie de la Provence*, en 1787, décrit dans cette église « le Mausolée d'une fille naturelle du bon roi René et qualifiée telle dans son épitaphe » et le *Buisson ardent* qu'il croit, comme tous ses prédécesseurs, peint de la main même du roi René, mais il ne dit mot du dépôt funèbre conservé dans cette chapelle⁹⁰. La vente du couvent des carmes comme bien national et le transfert du *Buisson ardent* dans la cathédrale Saint-Sauveur ont effacé par la suite toute trace de la chapelle où l'on crut un temps que reposait le corps du roi René.

⁸⁹ P.J. de HAITZE, *Les curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix*, Aix, 1679, p. 151, 154.

⁹⁰ C.F. ACHARD, *Géographie de la Provence*, Aix, 1787, t 1, p.172.

COMPTES RENDUS

Giuliana VITALE, *Elite bureaucratique et famille (Elite burocratica e famiglia e processi di costruzione statale nella Napoli angioino-aragonese)*, Naples, Liguori, 2003, 343 p.

Les travaux de Giuliana Vitale et des médiévistes napolitains Anna-Maria Rao et Giovanni Vitolo permettent de retracer les processus de la construction d'un Etat napolitain sous la domination des Angevins et des Aragonais. Cette construction d'un Etat se base essentiellement sur l'apport de la noblesse grâce à la formation d'une élite bureaucratique dont la dynamique a pour assise la cellule familiale. Après avoir cité ses sources (1-16) Giuliana Vitale explique le sujet de ses recherches dans une introduction (17-24) où il est question de l'anoblissement de la société napolitaine au cours de la période qui va du XIII^e au XV^e siècle, lors de la domination angevine et aragonaise. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie (27-205) présente la synthèse de l'étude de documents où est mis en évidence le rôle prépondérant des familles napolitaines dans la construction d'une bureaucratie étatique tandis que la seconde partie (209-342) retrace l'historique des familles de l'aristocratie napolitaine.

La première partie se compose de cinq chapitres : 1) bases économiques et rôles politiques (27-81) 2) mécanismes de fonctionnement de la famille (83-133) ; 3) pouvoir familial et espace urbain (135-153) ; 4) la construction de l'image (155-179) ; 5) de la politique à la politique-spectacle (181-205). La deuxième partie comprend l'historique des grandes familles napolitaines (209-292) ; des graphiques et des tableaux (293-304), des arbres généalogiques (305-314) et des documents iconographiques : photos et blasons (315-336). A cela s'ajoute un précieux index (331-342)

I - Introduction

Avant même l'introduction, Giuliana Vitale cite ses sources présentées sous forme de sigles et établit une riche bibliographie. Dans l'introduction l'historienne nous fait part de ses intentions de concentrer son attention sur la formation du pouvoir économique et politique, sur les modèles culturels, sur les mécanismes de fonctionnement de l'organisation familiale et sur ses stratégies, sur les rapports que certains groupes sociaux entretiennent avec la royauté ; même s'il ressort des documents analysés que le modèle féodal exerça une attraction irrésistible sur le code de comportement des classes sociales en ascension, il n'en reste pas moins vrai que le processus se révèle également une transition vers l'Etat tel que la Renaissance le connaîtra. Pour cette raison, on peut illustrer le rôle éminent que joua l'aristocratie napolitaine dans la construction d'une bureaucratie moderne par le portrait d'un des secrétaires de la Couronne : Antonello Petrucci, l'alter ego du roi Ferdinand I^{er} d'Aragon.

II - Première partie

Bases économiques et rôles politiques

La première question que se pose l'historienne est celle de savoir si l'élite au pouvoir a pour origine le patriciat urbain ou la noblesse féodale. Il lui semble difficile d'y répondre avec certitude car, dans certains cas, une élite sembla se développer de façon autonome et sans aucun lien direct avec la noblesse féodale. On se trouve donc en présence de réalités bien différentes, très hétérogènes entre elles, même s'il est toutefois possible de comprendre qu'après la conquête des Normands il restait en Italie du Sud une composante féodale héritée de l'époque précédente. Si on analyse les prélèvements fiscaux opérés dans le royaume de Naples, on peut voir qu'il y a bien un modèle économique de type féodal, comme l'attestent par exemple les *apothecae* du roi. Mais, là aussi, l'historienne remarque qu'il y eut très rapidement un processus de type évolutif car ces entrées fiscales devinrent bientôt l'apanage de certaines familles. Les *apothecae* se transformèrent en biens personnels des familles qui purent se les transmettre en héritage, ou bien les vendre, ou bien encore en faire donation à certains couvents.

La structure de la société napolitaine témoigne d'une complexité dont le symbole se révèle être l'anoblissement lui-même. La promotion sociale passe par différentes possibilités, parmi lesquelles figurent la carrière ecclésiastique et la carrière militaire. L'historienne signale que la carrière militaire se double d'une véritable activité «industrielle» qui a pour champ d'action la marine, l'armement et les chantiers navals. L'élite bureaucratique qui se dessine alors oscille entre une « francisation » et une « italianisation » de la politique monarchique. G. Vitale souligne le fait que la monarchie angevine rencontra de nombreux obstacles pour que soit pleinement reconnue l'obligation du service féodal. Pour pallier ces inconvénients, les Angevins préférèrent monnayer le service militaire en un tribut obligatoire. La guerre devint ainsi une véritable industrie, très lucrative. C'est ainsi qu'un groupe social put s'affirmer grâce aux carrières politico-bureaucratiques militaires, à cause de la faiblesse économique des souverains. Certaines classes sociales tirèrent d'énormes profits de la situation précaire des souverains. La force de l'élite bureaucratique est due aussi, comme le montre l'historienne, à ses grandes possibilités de transformation sociale, de mutation, grâce aux jeux des équilibres subtils basés sur les liens de parenté entre les différentes familles napolitaines.

Les souverains durent faire face à cet état de chose : à travers cette élite bureaucratique basée sur la famille se créait aussi une vaste zone de clientélisme. Tout en constituant un rempart et une garantie de consensus politique, ce clientélisme constituait également un pouvoir de contrôle que les souverains durent apprendre à centraliser autour de leur personne. La noblesse ainsi créée pouvait ou bien construire ou bien démolir le pouvoir du souverain ; il s'agissait bien là d'une arme à double tranchant reposant sur des instruments de communication à promouvoir entre le pouvoir et le pays. Pour le souverain, force était de s'assurer la *fidelitas* de ses *familiars*. A ce propos, G. Vitale pose la question de la métamorphose que connut une classe sociale particulière, celle des *officiales* ou hommes de loi. D'hommes de loi, comment pouvaient-ils se

transformer en véritables feudataires ? A l'origine étaient-ils des feudataires ? Même si l'historienne reconnaît qu'il est bien difficile de répondre à ces questions, elle constate que ces *officiales* s'unirent non seulement à des familiers de la noblesse napolitaine mais aussi à des membres de l'aristocratie française.

II 2 - Mécanismes du fonctionnement de la famille

Le mécanisme fondamental de fonctionnement est basé sur l'extrême cohésion qui existe à l'intérieur de très grands groupes de familles capables d'avoir une énorme incidence sur le plan politique. Les familles sont unies grâce à une solidarité engendrée par un système verrouillé d'échanges matrimoniaux bien fixés, codés par les règles mêmes du groupe. L'observation de G. Vitale corrobore l'hypothèse d'un blocage du pouvoir voulu par l'aristocratie. L'historienne remarque l'on arrive ainsi à une prolifération des branches d'une même famille dans les emplois étatiques. Elle cite les Brancaccio qui ont à leur acquis une véritable stratégie de développement grâce à leur expansion dans les structures administratives et militaires du Royaume de Naples. Le développement de la famille Brancaccio fait d'elle un véritable instrument de pouvoir.

A la base du développement de la famille se trouve le mariage. Même si au début du règne des Angevins les mariages étaient libres, par la suite les diverses branches des familles eurent tendance à instaurer un « contrôle lignager » (comme l'indiquent également les récentes études de Sylvie Pollastri). Le mariage apparaît donc comme un instrument très utile pour nouer des alliances entre familles mais aussi comme un instrument d'affirmation politique. G. Vitale signale que l'enjeu était de taille, car en 1322 Robert d'Anjou dut intervenir et légiférer sur le rapt des jeunes filles de l'aristocratie napolitaine. En effet, le rapt de jeunes filles nobles pouvait constituer, à cause des mésalliances qui venaient à se former, un véritable traumatisme socio-économique pour la classe dominante et donc pour l'administration politique du royaume de Naples.

Pour G. Vitale un autre problème s'imposa aussi à la classe dirigeante : l'immigration à Naples de familles provenant des autres villes du royaume car ces familles voulaient elles aussi s'insérer dans les structures politico-administratives du royaume. Il fallait donc que ces « émigrés » trouvent une demeure dans la capitale et s'allient à une famille grâce à un mariage. L'institution du mariage acquit ainsi une valeur politico-sociale extrêmement forte qu'il fallait savoir préserver et réglementer afin d'éviter certains conflits.

II 3 - Pouvoir de la famille et espace urbain

Pendant toute la domination angevine se manifesta selon les observations de Mme Vitale une véritable passion pour la construction de belles demeures. Les familles nobles désiraient affirmer leur prestige par l'érection d'une *domus*, d'une église ou d'une chapelle familiale. La *domus* devint ainsi un symbole social de la famille à l'intérieur même de l'espace urbain. Dans certains cas, elle reflétait l'ascension sociale des *homines novi*.

On retrouve la même volonté de concrétiser son ascension sociale par la construction d'églises ou de chapelles à l'intérieur desquelles l'aristocratie napolitaine avait choisi de se faire ensevelir dans de somptueux tombeaux.

L'aristocratie arriva ainsi à dominer totalement certains espaces urbains et à y imposer un pouvoir économique et politique. Ce contrôle du territoire constituait une menace pour l'autorité royale car elle était en fait un contre-pouvoir, comme en témoignent les rivalités entre différents clans qui se livraient parfois une véritable guérilla urbaine. Dangereuse pour la paix civile et pour l'autorité du souverain.

II 4 - La construction de l'image

Selon G. Vitale la construction de l'image s'opère autour des généalogies qui apparaissent comme de véritables auto-représentations des familles. Les familles se divisent en fait en deux groupes : celui de la noblesse venue de l'extérieur et celui de la noblesse « indigène ». Quant aux familles indigènes, elles se répartissaient en deux catégories : celles qui étaient parvenues à un rôle éminent grâce à la *virtus* et à la richesse, et les familles d'humble origine qui s'étaient distinguées grâce à la protection et à la bienveillance du souverain.

Pour consolider leur image, les familles vont à la recherche de leurs propres origines et ont recouru à l'érudition, à de véritables enquêtes généalogiques extrêmement bien documentées. Pour G. Vitale ces recherches se basent sur une philosophie politique, celle de la *virtus*, base des *honestae divitiae*, et du service rendu au souverain. Cette philosophie s'inscrit dans la maxime : « Le service rendu au roi rend digne du paradis » et cette idéologie est matérialisée dans la pierre de certains monuments funéraires.

II 5 - De la politique à la politique-spectacle

G. Vitale pense qu'il est juste d'affirmer que tous les *officiales* du royaume étaient également des *milites*, ce qui revient à dire que l'adoubement était la condition *sine qua non* pour devenir hauts fonctionnaires. Dans cette perspective on peut également voir que le souverain profite de l'occasion pour affirmer son autorité comme suprême instance juridique et se pose alors en élément régulateur d'une dynamique en mouvement parmi les différentes classes sociales.

Quant aux rites d'adoubement il est difficile d'en parler à cause du manque de documents mais Mme Vitale affirme que la cérémonie a un caractère essentiellement laïque car le rituel se passe le plus souvent non pas dans une église mais dans un château. Le rite sert également aux souverains à affirmer leur image. L'adoubement leur permet de profiter d'une occasion de propagande idéologique en servant l'exaltation du pouvoir monarchique notamment grâce à la somptuosité de la fête. L'adoubement répond ainsi à une double idéologie : celle de la promotion sociale pour les napolitains et pour le souverain celle de l'affirmation de son pouvoir. L'adoubement répond aussi à une exigence militaire et économique grâce aux entrées fiscales.

G. Vitale parle également d'une véritable culture chevaleresque, volontairement promue par la royauté, comme en témoignent les tournois pour

l'adoubement. On en voit aussi un exemple dans la volonté de Charles d'Anjou d'organiser un tournoi peu de temps après la fin de la période de deuil qui suivit le décès de son fils ; le tournoi se voulait alors « libérateur » puisqu'il effaçait l'image de la mort et servait à affirmer la vitalité de la dynastie angevine. L'historienne souligne le fait que ces tournois étaient en fait la manifestation d'une violence et d'une brutalité inouïes ; elle remarque que le tournoi revêt au début du XV^e siècle une physionomie hybride et ambiguë : il est à la fois exercice de guerre et jeu. Pour cette raison elle voit dans le tournoi de 1477 à l'occasion des noces de Ferdinand et de Jeanne d'Aragon l'image de la culture chevaleresque qui connaît à Naples « l'automne du Moyen Age ».

III - Deuxième partie

Cette partie illustre l'histoire des familles les plus en vue de l'aristocratie napolitaine. Il s'agit des Brancaccio, des Loffredo, des Vulcano, des Bozzuto, des Guindazzo, des Minutolo, des Siginolfo, des Pappacoda, des Gattola, des Cossa et des Salvacossa, des Aldomorisco, des Costanzo et des Origlia. Les documents d'archives sont aussi répertoriés à l'aide de graphiques, de tableaux et d'arbres généalogiques des familles de l'aristocratie napolitaine. Les documents iconographiques qui suivent montrent l'importance de ces familles dans le tissu urbain et illustrent toutes les thèses de la première partie.

Marie-Octavie Carreras

Francesco SENATORE, « *Uno mundo de carta* », *forme e strutture della diplomazia sforesca*, Naples, Liguori Editore, 1998, 481 p.

Au XV^e siècle le duché de Milan se signale par l'efficacité de son organisation diplomatique. Alors que l'état moderne est déjà bien en place dès le XIV^e siècle, les structures des relations internationales sont restées longtemps très mouvantes. Le grand mérite de Francesco Senatore, jeune professeur d'histoire médiévale à l'université de Naples, est d'avoir montré que les Sforza avait pu mettre en place la première administration des affaires étrangères stable et efficace au milieu du XV^e siècle. Ils y sont arrivés grâce à la valeur du personnel employé, la qualité de la gestion de l'information et l'efficacité du système des postes. Il faut dire qu'ici les registres de la chancellerie milanaise offrent une documentation exceptionnelle.

Le concept de diplomatie est né vers la moitié du XV^e siècle en Italie, précisément à Venise et à Florence. Il s'est diffusé en Europe occidentale au XVI^e, puis en Europe du nord au XVII^e. Ainsi les relations stables entre Milan et Florence ont entraîné des échanges d'ambassades permanentes, avec Nichodemo Tranchedini à Florence et Dietsalvi Neroni à Milan dans les années 1454-1466. Le concept de l'ambassadeur permanent est propre à la Renaissance en Italie car c'est le nouveau moyen diplomatique pour survivre dans un contexte international de conflits et de relations politiques complexes. Il est aussi le produit évident d'une interdépendance entre les états. L'oligarchie de Florence, par exemple, a réussi à conserver le pouvoir grâce à l'appui extérieur des Sforza.

Après la conquête du duché de Milan par Francesco Sforza en 1450, ce dernier base sa diplomatie sur des « envoyés » très étroitement liés à lui et ce sera aussi le cas sous Côme de Médicis à Florence. Le duc Sforza veut un réseau d'informateurs fixes à Florence et à Naples, alliés privilégiés de Milan, à Rome, centre de la vie politique italienne, et à Venise. Le duc préfère utiliser comme ambassadeurs des provinciaux ou des étrangers à l'atmosphère milanaise. Les ambassadeurs des Sforza sont à ranger en deux catégories : l'« ambassador » ou « orator » est l'officiel « d'autorité » ou de « réputation », davantage un noble. Pour les missions informelles où les capacités professionnelles comptent plus que la condition, il n'est pas besoin que le diplomate soit noble. Le duc a besoin de quelqu'un de fidèle, prudent, discret et réservé, habile dans les transactions. Mais il faut noter que le diplomate obtient des avantages davantage par la grâce et la libéralité du duc que par son propre travail. Pour les Sforza un bon ambassadeur doit fournir des renseignements sûrs à un rythme régulier, ne doit pas dépasser son mandat mais doit toujours avoir à l'esprit de défendre l'honneur du duc sans offenser quiconque. Le duc admoneste l'ambassadeur qui prend des décisions sans lui en référer, ou qui appuie des demandes de particuliers sans avoir reçu une commission *ad hoc*. Dans ce cas, afin d'obtenir le pardon ducal, l'ambassadeur met en avant son service passé et son indiscutable fidélité. Néanmoins, il doit toujours accepter le fait d'être admonesté par le duc, ce dernier étant le seigneur.

Les ambassadeurs ont souvent besoin d'argent, pour leurs fonctions de représentation, pour la cherté de la vie, et ils s'attendent à une juste rémunération de leurs services. Leurs perspectives de carrière sont plus à envisager dans le duché, parfois au Conseil Secret et au Conseil de Justice, et les faveurs qu'ils reçoivent sont en fonction de la fidélité au duc et de la longueur de leurs services. Dans le cas des relations diplomatiques entre Naples et Milan il est frappant de constater que c'est parfois le roi d'Aragon et non le duc de Milan qui contribue à la fortune des ambassadeurs récompensés pour de bons services. C'est le cas de l'envoyé da Trezzo qui après avoir bénéficié de la confiance du duc Francesco n'avait plus le même soutien du fils, Galeazzo, nouveau duc de Milan.

A l'époque de Francesco Sforza, le pouvoir s'appuyait sur d'étroites liaisons avec les féodaux, maintenant en cela les vieilles institutions du duché. Sforza envoyait des orateurs, des fidèles et des ecclésiastiques (della Torre, évêque de Modène, diplomate pour Lionel d'Este et auprès de Francesco Sforza lié au Pape, fut envoyé à Naples).

Il existait un difficile équilibre entre les ambassadeurs dans un même poste en raison des différences sociales et de la formation professionnelle. En 1453, au moment de la guerre qui opposait Milan et Florence à Venise et Naples, Sforza envoya à Rome chez Nicolas un certain Tranchedini. Celui-ci n'accepta pas le choix par les ambassadeurs milanais d'un membre de la curie romaine comme intermédiaire auprès du pape ; et Tranchedini était plus au fait de «l'atmosphère romaine» que ces envoyés nobles.

L'ambassade permanente n'a en fait jamais complètement remplacé les ambassades temporaires ou exceptionnelles. Au XV^e siècle, on confie souvent à l'ambassadeur des missions délimitées dans le temps puis elles deviennent fixes, prolongées pour des raisons politiques et militaires ; c'est là une innovation italienne. Giovanni Pietro Panigarola est l'envoyé du duc de Milan Galeazzo Maria auprès du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Il doit assister à toutes les audiences avec les ambassadeurs officiels, il fait toutes les tractations lui-même, à la différence des autres ambassadeurs car il représente l'ambassade permanente, fixe, qui recueille spécifiquement les informations.

Pour les distances plus importantes et les questions politiques plus significatives, le rapport change entre l'ambassadeur et son propre gouvernement. L'envoyé jouit d'une autonomie décisionnelle. Cependant la régularité de ses courriers fluctue selon les périodes et les situations politiques (pour l'année 1475, Panigarola n'envoie que douze lettres au duc Galeazzo Sforza depuis sa résidence auprès de Charles le Téméraire).

Milan dispose d'un service postal depuis la fin du XIV^e siècle et, par la suite, Francesco Sforza le développe en direction de Florence et de Venise. Il y a des notes de chancellerie pour les temps d'expédition, des listes de lettres au départ de Milan et à l'arrivée dans un autre état. Les postes duciales sont idéalement placées aux quatre coins du duché, près de la Savoie, de Venise, de Gênes et de Bologne. Une liaison avec Rome est également organisée et il faut cinq jours pour remettre une

lettre de Rome à Milan, quinze pour un courrier de Naples à Milan. Il est vrai que les liaisons avec Naples s'intensifient dans les années 1460 en raison des activités diplomatiques et militaires avec le Royaume. Cependant, quand l'ambassadeur da Trezzo en poste à Naples veut envoyer une lettre par mer uniquement depuis Naples jusqu'à Gaète, il ne peut obtenir du roi Ferrante d'Aragon deux brigantins pour les acheminer. Ce qui montre la difficulté des liaisons entre Milan et Naples, d'autant plus qu'entre Milan et les Abruzzes les difficultés sont similaires (le frère du duc Francesco Sforza, Alexandro, est à l'époque entouré des ennemis angevins).

Sont aussi sollicités par le duc de Milan les envoyés dits « équivoques », de haut rang, pour obtenir de meilleures informations dans les cours étrangères. En effet ce sont des individus en bons termes et avec les Sforza et avec le gouvernement allié car depuis longtemps à l'étranger et qui apprennent petit à petit le fonctionnement du pouvoir en place. Il arrive toutefois que l'envoyé trahisse sa cour d'origine car là où il est en poste, il subit l'influence des gens de pouvoir ou est gratifié des faveurs de leur part.

A l'étranger, les ambassadeurs des Sforza sont dégoûtés par la « bestialité » des Nordiques et de leur climat en parlant des Allemands, également par le nombre de morts au cours des batailles entre états européens, nombre sans commune mesure avec celui des combats entre les États Italiens. Si l'envoyé Panigarola loue le courage, la passion et la force de Charles le Téméraire, il critique aussi sa précipitation (Charles sera battu à Grandson et à Morat).

Le duc Sforza tenait à contrôler la divulgation de l'information. Celle-ci était sa prérogative et son instrument politique. Un envoyé devait tenir régulièrement informé un autre ambassadeur à l'étranger ou écrire à des alliés et amis (en 1451-1454 les lettres de Tranchadini depuis Rome passaient aussi par Florence, elles étaient lues par Côme de Médicis). En ce qui concerne les alliés du duché milanais, l'information était censurée. Les informations vraies ou partielles étaient communiquées via des lettres séparées et pour les ambassadeurs étrangers à Milan, on faisait des lettres modifiées et même des faux.

En 1452 le déclenchement des hostilités entre Milan et Florence d'un côté et Naples de l'autre donne lieu à une intense campagne de désinformation dans les deux camps. Par exemple Francesco Sforza exagère l'importance de l'armée opposée aux Vénitiens et le processus est similaire dans l'autre camp. Les Sforza ont aussi recours à l'espionnage en interceptant des lettres qui sont déchiffrées et la correspondance entre Frédéric d'Aragon et son fils Ferrante est ponctuellement interceptée par les Sforza. Le duc de Milan contrôle les voies de communication de la France à l'Italie et les lettres de Bourgogne doivent comporter une marque pour ne pas être interceptées.

Dans la guerre qui oppose les Aragon et les Angevins entre 1459 et 1465 le système informatif des Sforza est en pleine action. Lorsque le roi Ferrante d'Aragon demande à l'allié milanais une aide militaire il en demande aussi une en matière de propagande. En 1460 par exemple il sollicite que le duc de Milan tienne informé les Vénitiens et les Florentins car les lettres des Sforza sont plus crédibles que les lettres de Naples pour obtenir l'intervention qu'il recherche.

Les ordres et envois du duc de Milan sont des messages oraux, écrits, portés par des messagers mais pour les questions graves, il exhorte l'envoyé à revenir en personne lui en parler.

On a aussi des ambassades collectives où les ambassadeurs écrivaient ensemble une lettre au sujet de leurs tractations. En 1454-1455, pour l'adhésion du pape et du roi de Naples à la paix de Lodi, Bartolomeo Visconti et Alberico Maletta, ambassadeurs de Milan, font état de leurs tractations mais sur leurs lettres le nom de Visconti est écrit en premier car Visconti est un ecclésiastique. Celui qui écrivait la lettre commune était en général de rang inférieur aux autres ambassadeurs, il inscrivait son nom en dernier sur la lettre et on y mettait le sceau du collègue le plus important (sceau du personnage possédant le titre et la qualification professionnelle la plus importante).

Le système de renseignement des Sforza

Francesco Sforza dispose d'ambassadeurs et les informations recueillies sont les siennes. Depuis les temps où Francesco Sforza faisait la guerre, le secret de l'information prime pour lui. Par exemple, la lettre de Nicolo de Brignano, son correspondant dans les Abruzzes est ouverte et contrôlée avant expédition à Milan et, plus tard, sous le duc Alexandre Sforza, une autre lettre de Matteo de Capoue, autre envoyé, est fermée avec un sceau imprimé. Le sceau était l'instrument le plus indiqué pour le secret de la correspondance. Le duc Francesco Sforza insiste sur le fondement des informations ramenées par ses envoyés. Il veut que ces derniers en dévoilent la substance, l'esprit. Il faut des informations sûres pour déterminer une politique. Pendant la guerre de succession du royaume de Naples, Francesco demande à son frère Alessandro de lui envoyer quelqu'un qui voit les choses justes et l'ambassadeur da Trezzo fait parvenir au duc les plans militaires du camp angevin et des Aragonais côte à côte. D'ailleurs Francesco, en vieux « condottiere » comprend très bien la situation militaire à Naples.

Le duc désire que l'on envoie des lettres de manière fréquente, au moins une tous les deux ou trois jours et il veut être informé du moindre détail car il compte sur un ample réseau d'informateurs pour dominer géographiquement et politiquement. Cependant l'époque est à la lenteur des mouvements et à la limite des moyens de transport et des voies de communication.

Les expéditions diminuent avec le temps. Il n'y a plus vraiment de correspondance continue mais la chancellerie militaire a toujours divulgué des informations sur le royaume de Naples, à la fois à Milan et à l'étranger auprès des ambassadeurs et des gouvernements alliés.

Milan intervient sur les lettres venant de Naples pour censurer les demandes d'aide de l'armée aragonaise ou les difficultés de l'armée alliée dans les Abruzzes. Depuis la mort d'Alphonse d'Aragon, on veut passer sous silence le lien plus étroit entre Milan et Naples. On corrige les demandes d'aide. On rend plus neutres les formules de politesse. En fait on juge inopportun que les chanceliers de Ferrante donnent tant de poids au soutien milanais ; Francesco Sforza ne veut pas se montrer impliqué dans les affaires du royaume de Naples. Aussi, afin de ne pas fâcher les autres états italiens une lettre de Ferrante de Naples et destinée au duc Sforza est « réformée » : Ferrante semble revenir à la bataille puissante après la défaite de son armée à Sarno alors que la situation est critique pour les Aragonais. En 1460-62,

l'ambassadeur da Trezzo écrit au roi Ferrante que la flotte angevine ne semble même pas être arrivée et que donc il vaincra sans difficulté. Les chanceliers du duc Sforza ne divulguent une nouvelle que si elle est confirmée par des témoins. La nouvelle de la défaite aragonaise de Sarno est officiellement niée par Sforza en 1460 même si on la connaît et on reçoit une lettre « réformée » de Rome annonçant que le camp aragonais est encore intact, que le roi Ferrante n'est revenu à Naples qu'à cause d'une controverse entre deux connétables.

Dans le « de bello Neapoltano » par exemple on exalte la figure héroïque du roi d'Aragon ou de ses condottieri. La stabilité intérieure de Naples ou de Milan allant de pair avec la solidité des alliances internationales, il fallait diffuser des nouvelles favorables, des documents ou œuvres historiques de propagande pour se légitimer.

En ce qui concerne da Trezzo à Naples, ce dernier doit tout au duc Sforza par sa fidélité et sa confiance. Il est néanmoins d'extraction modeste. Il habite dans une auberge comme tous les ambassadeurs de l'époque, puis obtient un logement fixe ensuite, enfin le roi Ferrante d'Aragon. Il faut dire qu'avec Alfonso d'Aragon, père de Ferrante, da Trezzo est mis de côté, doit obtenir ses renseignements par les conseillers de Naples. Da Trezzo est en rapport avec des personnages de peu d'importance puis avec Gaspar Talamanca, chargé de correspondance napolitain qui réalise la rédaction des documents désirés à Milan. Il apporte également à da Trezzo une bonne connaissance de l'esprit d'Alfonso d'Aragon. Un autre personnage, Bartolomeo Antici da Recanati est envoyé à Milan pour recueillir des informations sur les rapports entre Milan et Venise, pour savoir si Sforza appuie ou non le doge ; il est aussi chargé de coordonner les actions militaires contre Gênes et contre Jean d'Anjou qui est installé à Gênes. A Naples, da Trezzo sait qu'il doit demander grâces et concessions à Alphonse d'Aragon, pas des exigences et il apprécie les compliments du roi à l'égard du duc, ses demandes de conseils en matière d'élevage de bovins, ses demandes d'experts en fromages lombards. Le roi plaisante souvent mais se tait lorsqu'il s'agit d'affaires politiques (envers Gênes et Venise, on ne connaît pas ses intentions).

De manière générale da Trezzo pense qu'aucun royaume en Italie ne doit être fort, y compris Naples. Par rapport à Alphonse, il parle de Ferrante au duc Sforza en meilleurs termes, ce qui entraîne plus de liens entre Milan et Naples, la survie de la dynastie aragonaise à Naples et l'éloignement des Angevins de Naples et de Gênes. Da Trezzo connaît mieux la politique aragonaise dès les jours qui suivent la mort d'Alfonso. Da Trezzo est l'incarnation du soutien des Sforza à Naples dès le règne de Ferrante même si après la défaite de Sarno, il donne deux conseils contradictoires au duc de Milan : soit l'envoi de renforts vers Naples, soit la possibilité d'un nouveau rapprochement avec les Angevins. Da Trezzo souhaite des interventions extérieures pour aider Ferrante mais il veut aussi partir après tant d'années passées à Naples. Sa proximité avec Ferrante se traduit dans les avis personnels qu'il est autorisé à émettre sur les affaires de Naples ou lorsqu'il rédige des lettres pour Ferrante. En 1464, Naples est presque totalement sécurisée et en 1478, da Trezzo est officiellement conseiller et ambassadeur du roi de Naples à Milan. Enfin en 1485 il s'implique personnellement dans l'attaque des révoltés des Abruzzes par le roi Ferrante.

Jean-Louis Fontaine

L'ANJOU AUX XIV^e ET XV^e SIECLES

Vingt cinq années de recherches

Bilan et perspectives

L'examen des travaux scientifiques consacrés à l'histoire de l'Anjou médiéval fait apparaître un contraste marqué entre le nombre d'études portant sur la période centrale du Moyen Âge et celles consacrées aux XIV^e et XV^e siècles.

On ne recense plus en effet les très nombreux travaux ayant porté sur la naissance du comté d'Anjou et plus encore sur l'époque des princes de la dynastie Plantagenêt, dont les historiens ont analysé depuis plus d'un siècle le gouvernement de leur « empire » et l'entourage de leurs serviteurs ; à l'échelle plus réduite de l'Anjou, ils ont également étudié la vie économique et sociale, l'institution ecclésiastique et la vie religieuse, la culture comme la création et la production artistiques. Il est vrai que l'abondante documentation conservée, sans doute l'une des plus riches de France, avait de quoi séduire les historiens tant français qu'étrangers, de Louis Halphen à Bernard Bachrach en passant par Joseph Avril, Jean-Marc Bienvenu Jacques Boussard, Olivier Guillot ou Jacques Mallet, pour ne retenir que quelques noms.

En revanche, hormis quelques ouvrages anciens consacrés – dès le XIX^e siècle – au duc d'Anjou René (1409-1480), les derniers siècles du Moyen Âge sont longtemps restés en friche, sans doute victimes de l'appréciation négative que ces « temps de crises » éveillaient chez les historiens. Or, depuis une petite trentaine d'années, force est de reconnaître que la situation a considérablement évolué à la faveur d'un regain d'intérêt et d'une lente réhabilitation des derniers siècles du Moyen Âge dans la communauté des historiens. Aussi a-t-il semblé opportun de dresser un état des lieux des publications les plus significatives et de proposer quelques perspectives de recherches à venir.

Le domaine politique est sans doute le champ de la recherche qui a été le moins travaillé au cours des dernières décennies. La défaveur relative dont a été victime l'histoire politique – dans sa version événementielle – permet vraisemblablement d'en rendre compte en partie, mais il faut également invoquer les lacunes de la documentation conservée. Si les figures du « bon roi René » et de ses proches continuent à alimenter nombre de publications (1, 5, 6, 8, 10, 22, 23), les historiens ont judicieusement décidé d'approfondir nos connaissances sur l'action de leurs prédécesseurs, Louis I^{er} (1356-†1384), Louis II (1384-†1417) et Louis III (1417-†1434) – ce dernier restant totalement étranger à l'Anjou. Malgré ces études (2, 7, 12, 18 à 20), il conviendrait toutefois d'appréhender plus précisément leur action en Anjou à partir des actes de la pratique. Les tendances

actuelles de la recherche invitent aussi à se pencher prioritairement sur deux questions : les serviteurs de l'État ducal angevin d'une part (11, 14) ; d'autre part, dans le cadre du développement d'une anthropologie du politique, il conviendrait également d'analyser les rites et les rituels en vigueur à la cour ducale et dans l'espace public – l'Ordre du Croissant institué par René en 1448 n'épuisant pas le sujet (5, 22).

L'importance des études consacrées à la vie économique et sociale de l'Anjou de la fin du Moyen Âge doit être attribuée en grande partie à Michel Le Mené, professeur émérite de l'Université de Nantes. La publication de sa thèse sur les campagnes angevines (50) et d'un recueil récent de ses articles (51) constituent des étapes importantes pour une meilleure connaissance de l'économie et de la société rurales de l'Anjou entre le XIV^e et les premières décennies du XVI^e siècle. Comme en témoigne la bibliographie qui suit, le renouvellement de l'histoire économique et surtout sociale est aujourd'hui principalement le fait de travaux universitaires (mémoires de maîtrise et de D.E.A.) préparés et soutenus dans les universités de Nantes et surtout, depuis une quinzaine d'années, d'Angers. Aucun domaine n'est ignoré par ces travaux : économie (34, 37, 42, 43, 46, 47), histoire de la justice (32, 33, 41, 48, 52-54, 59), familles notables et implantations seigneuriales (27, 39, 55, 56, 62, 66) ou assistance (29-31, 65) ; de même, plusieurs petites villes du duché ont donné lieu à des monographies centrées sur la fin du Moyen Âge (24, 26, 44, 67). Dans cette perspective, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est la société laïque de la capitale du duché qui nous est la moins bien connue ; les travaux la concernant restent rares et éparpillés (35, 57, 60). Un chantier prioritaire devrait à l'avenir concerner l'étude systématique de la société d'Angers (groupes sociaux, structures familiales, sociabilité, régulations sociales...).

Pour ce qui regarde l'Église et la vie religieuse, l'équilibre des travaux entre villes et campagnes est cette fois nettement mieux respecté. À l'instar de l'histoire économique et sociale, l'historiographie récente du sujet tient essentiellement aux travaux d'un universitaire (moi-même...) et aux recherches des étudiants de l'Université d'Angers. Là aussi, tous les aspects de la question ont été envisagés : les abbayes et les prieurés des campagnes (69, 74, 86, 103, 104), le clergé séculier avec notamment les évêques (71, 75) et les chanoines (72, 76, 81 à 84, 95, 97, 98, 101), les fabriques paroissiales (79, 80, 85, 96), ou la vie religieuse et le culte des saints (78, 87 à 91, 99, 102, 106). Il reste pourtant des questions à explorer, et l'histoire de la paroisse et du clergé paroissial angevin des XIV^e et XV^e siècles n'en est pas la moindre. Elle constitue un jalon indispensable avant la rédaction d'une monographie diocésaine qui permettra de prolonger les enquêtes de Jean-Marc Bienvenu sur la Réforme grégorienne et de l'abbé Joseph Avril sur les XII^e et XIII^e siècles. Le diocèse d'Angers sera alors le seul de France dont on pourra suivre en continu l'histoire détaillée sur plus de cinq siècles d'affilée.

La dernière section de la bibliographie – culture intellectuelle, culture matérielle – est la plus étoffée mais aussi la plus hétérogène. En matière d'archéologie, la fin du Moyen Âge reste moins étudiée que les époques antérieures, du fait sans doute de l'importance des sources écrites et de l'existence de bâtiments majeurs. L'archéologie du bâti a toutefois connu d'importants résultats, tant pour les grands châteaux de la Loire que pour d'autres édifices

moins prestigieux (123 à 125, 133 à 135, 147...) ; l'étude de l'habitat aristocratique a souvent progressé en parallèle à des projets de restauration par les Monuments historiques. Les recherches sur l'architecture civile – en particulier urbaine – ont été nettement plus limitées et, de manière plus surprenante, les églises et monastères restent presque absents de l'archéologie régionale à l'exception d'une synthèse sur l'Anjou gothique (114) ; de même, l'archéologie funéraire et l'étude du mobilier archéologique restent pour le moins discrètes (119, 139). Beaucoup d'études demeurent en revanche consacrées à la production artistique, notamment les tapisseries (117, 136, 137, 140, 159, 160), ou à l'histoire littéraire de la fin du Moyen Âge (108 à 110, 122, 143 à 145, 149, 150, et 113 et 138 pour le théâtre). On pourra également relever un regain d'intérêt récent pour l'histoire de l'Université d'Angers aux XIV^e et XV^e siècles (116, 126, 128, 162), en attendant là aussi une synthèse dans le cadre d'une histoire de cette institution du XIII^e siècle jusqu'à nos jours.

La bibliographie rassemblée ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle a pour seul objectif de dresser un état des lieux des principales recherches menées sur l'Anjou des XIV^e et XV^e siècles depuis vingt-cinq années. Quant aux quelques lignes qui la précèdent, elles voudraient contribuer à souligner des perspectives pour des travaux à poursuivre ou à entamer.

Jean-Michel Matz (Université d'Angers)
François Comte (Archéologue de la ville d'Angers)

Bibliographie

1) Pouvoir politique et princes angevins

- (1) Archives départementales de Maine-et-Loire, *Le roi René. Cinquième centenaire de sa mort (1480-1980)*, Angers, 1981
- (2) Archives départementales de Maine-et-Loire, *Quand le duc s'appellait Louis. Louis I^{er} et Louis II, ducs d'Anjou (1360-1417)*, Angers, 1998
- (3) BENET, J., *Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine (1426-1470)*, Nancy, 1997
- (4) BERTOLDI, S., « Les entrées des rois et des enfants de France à Angers de 1424 à 1598 », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1993, p. 306-331
- (5) BOURQUIN, L., « Les chevaliers de l'Ordre du croissant : les sources d'une faveur, les limites d'une fidélité », dans *Le second ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, Ch. Grell éd., Paris, 1999, p. 21-29
- (6) BOUSQUET-LABOUERIE, Ch., *Yolande d'Aragon (1376-1442)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1986

- (7) CAUNEAU, J.-M., PHILIPPE, D., « Doubles jeux pour deux ducs et un chroniqueur. Louis I^{er} d'Anjou, Jean IV de Bretagne, Guillaume de Saint-André et l'entrevue d'Angers (septembre 1381) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 6, 2002, p. 44-67
- (8) COULET, N., PLANCHE, A., ROBIN, F., *Le roi René. Le prince, le mécène, l'écrivain, le mythe*, Aix-en-Provence, 1982
- (9) *L'Europe des Anjou. Aventure des princes angevins du XIII^e au XV^e siècle* (Catalogue de l'exposition de Fontevraud, 2001), Paris, 2001
- (10) JOURDAN, P., « Dépenses de Jeanne de Laval, épouse du roi René décédé, pour l'année 1480 », *Cahiers du Baugeois*, n° 57, 2003, p. 23-52
- (11) LE MENÉ, M., « La Chambre des comptes d'Anjou et les libéralités princières », dans *La France des principautés. Les Chambres des comptes (XIV^e-XV^e s.)*, Ph. Contamine, O. Mattéoni éd., Paris, 1996, p. 43-54
- (12) MADELEINE, C., *La seconde maison apanagée d'Anjou vue par les chroniqueurs (1360-1434)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2003
- (13) MARTIN, X., « Le corps de la ville d'Angers en porte à faux ou les ambiguïtés d'une constitution urbaine tardive (fin du XV^e siècle) », dans *La Charte de Beaumont et les franchises municipales entre Loire et Rhin* (Actes du colloque de Nancy, 1982), Nancy, 1988, p. 27-42
- (14) MATZ, J.-M., « Les chanoines d'Angers au temps du roi René (1434-1480), serviteurs de l'État ducal et de l'État royal », dans *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge* (Actes du congrès de la Société des historiens médiévistes, Pau, 1998), Paris, 1999, p. 105-116
- (15) MÉRINDOL, Ch. de, « La politique de la seconde maison d'Anjou à l'égard de la Bretagne d'après le témoignage de l'héraldique et de l'emblématique », dans *Questions de Bretagne* (Actes du 107^e congrès des Sociétés savantes, Brest, 1982), Paris, 1984, p. 185-206
- (16) MÜLLER, H., « Être conciliateur à l'époque conciliaire. Les Anjou et la cour royale face au Concile de Bâle (1431-1449) », dans *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris, 1999, p. 757-770
- (17) REYNAUD, M.-R., « Foi et politique : autour de la mort des princes d'Anjou-Provence (1383-1480) », *Provence Historique*, t. 36, 1986, p. 21-43
- (18) REYNAUD, M.-R., « Maison d'Anjou et maison (s) de Bretagne (v.1360-v.1434) », dans *La Bretagne, terre d'Europe* (Actes du colloque de Brest, 1991), Brest-Quimper, 1992, p. 177-191
- (19) REYNAUD, M.-R., « La deuxième maison d'Anjou et la papauté (1380-1434) », dans *Papauté, monachisme et théories politiques. Études d'histoire médiévales offertes à Marcel Pacaut*, t. 1, Lyon, 1994, p. 161-172
- (20) REYNAUD, M.-R., *Le temps des princes. Louis II et Louis III d'Anjou-Provence (1384-1434)*, Lyon, 2000
- (21) REYNAUD, M.-R., « Deux princesses et reines de la deuxième maison d'Anjou-Provence : Marie de Blois-Penthièvre et Yolande d'Aragon (v. 1366-1442) », dans *Reines et princesses du Moyen Âge* (Actes du colloque de Montpellier, 1999), Montpellier, 2001 (Cahiers du CRISIMA, 5)
- (22) REYNOLDS, M.-T., « René of Anjou, King of Sicily, and the Order of the croissant », *Journal of Medieval History*, n° 19, 1993, p. 127-161
- (23) « Le roi René (Actes du colloque international d'Avignon, 1981) », dans *Annales universitaires d'Avignon*, n° spécial, 1986

2) Économie et société :

- (24) AMBIÈRES, G. d', « Un coup d'œil sur Chaumont au XV^e siècle », *Cahiers du Baugeois*, n° 39, 1998, p. 14-34
- (25) ARNAUD, J.-P., « La désignation des terres dans les aveux et censiers angevins du XV^e siècle », *Marche armoricaine*, n° 7, 1989, p. 87-208 (Actes du 3^e colloque de dialectologie de l'Ouest de la France)
- (26) ASTRUC, J.-P., *Saumur à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de D.E.S., Université de Nantes, 1979
- (27) BIDET, L., *La famille de Beauvau à la fin du Moyen Âge (v. 1380 - v.1510)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1994, publié dans *Les Cahiers du Baugeois*, n° spécial, 1995
- (28) BROSSARD, L., *Implantation économique de l'abbaye Saint-Serge à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1996
- (29) CHAUMOT, F., *L'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers (v.1440 - v.1510). Typologie d'une crise hospitalière, de la fin de la guerre de cent ans à la communalisation*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1996
- (30) CHAUMOT, F., « L'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers. Typologie d'une crise hospitalière (1407-1559) », dans J. DUFOUR, H. PLATELLE (dir.), *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge* (Actes du 121^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Nice, 1996), Paris, 1999, p. 251-264
- (31) CHAUMOT, F., *Hôtels-Dieu, aumôneries et léproseries. Anjou, Maine et Touraine (1150-1550)*, Mémoire de D.E.A., Université d'Angers, 2001
- (32) CHRISTIAENS, D., « Le fief de Verrières en Échemiré. Notes brèves sur un procès de 1478 », *Cahiers du Baugeois*, n° 44, 1999, p. 35-45
- (33) CINTRÉ, R., « Un exemple de contestation péagère au XV^e siècle. Le péage de Champtocé-sur-Loire d'après le procès de 1412-1414 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 92, 1985, p. 13-23
- (34) CINTRÉ, R., « Activités économiques dans les marches de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 101, 1994, p. 7-36
- (35) COMBE, M., *Le quartier de la Doutré à Angers, à partir du censier du Ronceray de 1460. Implantation des élites*, Mémoire de maîtrise, Université catholique de l'Ouest, 1999, résumé dans *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 5, 2001, p. 34-53
- (36) COMTE, F., « L'île des Carmes à Angers au Moyen Âge : occupation du sol et aménagement », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 4, 2000, p. 140-163
- (37) COSNEAU, R., *Le livre des comptes de Saint-Florent-les-Saumur (1404-1470)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université du Maine, 1988
- (38) COULET, N., MATZ, J.-M. (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge* (Actes du colloque d'Angers, 1998), Rome, 2000 (Collection École française de Rome, 275)
- (39) DANINI, L., *Le four banal en Anjou à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1985

- (40) DRIDI, N., *L'abbaye Saint-Aubin dans la ville (1250 - 1450)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1995
- (41) FALLOUX, C., « Un exemple de justice seigneuriale : Morannes au XV^e siècle », *Cahiers du Baugeois*, n° 30, 1995, p. 23-45, n° 31, 1996, p. 58-85, n° 32, p. 50-72
- (42) FOURRIES, I., *La rente en Anjou à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1988
- (43) FROGER, A., *La reconstruction d'une seigneurie du chapitre cathédral d'Angers : Saint-Denis d'Anjou et Chemiré-sur-Sarthe (1441 - 1516)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000
- (44) GÉRARD, A., *Les Ponts-de-Cé dans la seconde moitié du XV^e siècle*, Mémoire de D.E.S., Université de Nantes, 1979
- (45) GOURDIN, P., « Le terrier de l'aumônerie de Saumur en 1452 », dans *Démographie et population au Moyen Âge* (Actes du 118^e Congrès des Sociétés savantes, Pau, 1993), Paris, 1995, p. 201-217
- (46) GUILLAUME, G., *Les comptes du fief de Guiheuneuc et de la châteltenie de la Poitevine de 1426 à 1521*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1989
- (47) HERBAUT, Cl., *Les forges de la Poitevine d'après les comptes des receveurs (1426-1521)*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris I, 1984
- (48) LAFOSSE, A., *Une source judiciaire d'histoire sociale : les enquêtes testimoniales en Anjou dans la seconde moitié du XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2003
- (49) LE MENÉ, M., « Le vignoble angevin à la fin du Moyen Âge : étude de rentabilité », dans *Le vin au Moyen Âge* (Actes du congrès de la Société des historiens médiévistes, Grenoble, 1971), Grenoble, 1979, p. 81-100
- (50) LE MENÉ, M., *Les campagnes angevines (v.1350-v.1530). Étude économique*, Nantes, 1982
- (51) LE MENÉ, M., *Villes et campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Nantes, 2001 (recueil de tous ses articles sur l'Anjou à l'exception du n° 49)
- (52) MATHIEU, I., *La justice seigneuriale dans les campagnes angevines (fin XIV^e – milieu XVI^e s.)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000
- (53) MATHIEU, I., *Les justices seigneuriales en Anjou et dans le Maine au bas Moyen Âge (milieu XIV^e-milieu XVI^e)*, Mémoire de D.E.A., Université d'Angers, 2002
- (54) MATHIEU, I., « La tenue des assises seigneuriales dans les campagnes angevines (fin XIV^e-milieu XVI^e siècles », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 6, 2002, p. 48-73
- (55) MENEUX, A., *Les biens de la famille de Dinan en Anjou au XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1988
- (56) MENEUX, P., *La seigneurie de Candé à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1988
- (57) MESLAY, S., *Les métiers à Angers à la fin du Moyen Âge (1279 - début XVI^e s.)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1996
- (58) MORLET, M.-Th., « Le censier de la châteltenie de Montjean : étude philologique et onomastique », dans *Questions de Bretagne* (Actes du 107^e congrès des Sociétés savantes, Brest, 1982), Paris, 1984, p. 19-56

- (59) PAPILLON, *Justice et gens de justice en Anjou à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1986
- (60) PROD'HOMME, J. *Un notaire dans la ville, ou les paroisses Saint-Maurille et Saint-Michel-du-Tertre vues à travers les actes de Jean Cousturier (1499-1515)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2001
- (61) RAVALET, R., « Les forêts de Chambiers et de Chalon dans la seconde moitié du XV^e siècle », *Cahiers du Baugeois*, n° 21, 1994, p. 4-19, n° 22, p. 56-73
- (62) REYNAUD, M.-R., « Le service féodal en Anjou et Maine à la fin du Moyen Âge », *Cahiers d'histoire*, t. 24, 1979, p. 115-159
- (63) ROUSSEAU, A., *Finances publiques et société à Angers (v. 1420-v. 1485)*, Mémoire de D.E.A., Université d'Angers, 2003
- (64) ROUSSEAU A., « La Cloison d'Angers à la fin du Moyen Âge : le système financier angevin avant la création de la Mairie », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 7, 2003, p. 45-57
- (65) *Saint-Lazare. Histoire d'une léproserie et d'un faubourg d'Angers (XII^e-XVIII^e s.)*, Angers, 1997
- (66) TERMEAU, D., *La châteltenie de Belligné à la fin de l'époque médiévale et au début des temps modernes (1444-1531)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1980
- (67) TIXIER, C., *Montreuil-Bellay. Une petite ville frontière à la fin du Moyen Âge (milieu XIV^e – fin XV^e s.)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000

3) Église et de la vie religieuse :

- (68) AVRIL, J., « De la Guerre de cent ans à la Renaissance (1318-1499) », dans LEBRUN, F. (dir.), *Angers*, Paris, 1981 (Histoire des diocèses de France, 13), p. 68-91
- (69) BILLAUD, P., *Les prieurés angevins de l'abbaye Saint-Florent de Saumur à la fin du Moyen Âge (1431-1504)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2003
- (70) BONNEBAS, K., *Les livres liturgiques dans la bibliothèque de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers (1297-1505)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2001
- (71) BRÉGUET, É., « La carrière angevine du cardinal Balue (1457-1491) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 93, 1986, p. 7-36
- (72) BRION, I. de, *Les chanoines de la cathédrale d'Angers de 1356 à 1394*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1997
- (73) CEVINS, M.-M. de, MATZ, J.-M. (dir.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu XIII^e-fin XV^e s.)* (Actes du colloque d'Angers, 2002), à paraître
- (74) CHALVIN, M., *L'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire et ses prieurés à la fin du Moyen Âge (1434-1500)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2002
- (75) COICAUD, J., *Les évêques d'Angers au XIV^e siècle (1317-1374)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1997

- (76) COMTE, F., MATZ, J.-M., « Un chanoine angevin constructeur. Pierre Bonhomme le jeune (†1466) », dans MILLET, H. (dir.), « Une galerie de portraits de chanoines séculiers français entre 1250 et 1530 », *Quaderni di storia religiosa*, t. 10, 2003, p. 266-271 et p. 282-284
- (77) *Les conciles de la province de Tours (XIII^e-XV^e s.)*, éd. J. Avril, Paris, 1987
- (78) DAVID, S., *La pratique testamentaire des laïcs angevins : bien mourir à la fin du Moyen Âge (vers 1460-vers 1540)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2001
- (79) DURIS, A.-S., *Gée à la fin du Moyen Âge : sa fabrique et ses paroissiens (1478-1571)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1998, publié dans *Les Cahiers du Baugeois*, n° spécial, 2000
- (80) GASNIER, G., *La vie paroissiale à Juigné-sur-Loire de 1413 à 1521*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1998
- (81) GASTINEAU, I., *La collégiale Saint-Maimbeuf d'Angers au XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1998
- (82) GAZON, Ch., *Les chanoines de chapitre royal Saint-Laud d'Angers à l'époque du roi René (1434 - 1481)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1996
- (83) GOGLIO, A.-S., *Le chapitre Saint-Jean-Baptiste d'Angers à la fin du Moyen Âge (XV^e-début XVI^e s.)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2003
- (84) GUILLET, A., *Les chanoines et le chapitre Saint-Pierre d'Angers (1389-1526)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1999
- (85) LEMONNIER, F., *Fabrique et société à Soulaire de 1461 à 1550*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000
- (86) MAILLEUX, C., *La réformation de l'ordre de Fontevraud, 1459-1534*, Mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1993
- (87) MATZ, J.-M., « Religion et politique à la fin du Moyen Âge : la Vraie-Croix de Saint-Laud d'Angers », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 95, 1987, p. 241-263
- (88) MATZ, J.-M., « Rumeur publique et diffusion d'un nouveau culte à la fin du Moyen Âge : les miracles de Jean Michel, évêque d'Angers (1439-1447) », dans *Église et vie religieuse en France au début de la Renaissance (1450-1520)*. Actes du colloque de Tours, 1990, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 77, 1991, p. 83-99
- (89) MATZ, J.-M., « La confrérie Saint-Nicolas dite des 'bourgeois d'Angers' du XIV^e au XVI^e siècle », *Cristianesimo nella storia. Ricerche storiche, esegetiche, teologiche*, t. 12, 1991, p. 51-84
- (90) MATZ, J.-M., « Les confréries dans le diocèse d'Angers (v.1350-v.1550) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 98, 1991, p. 347-372
- (91) MATZ, J.-M., *Les miracles de l'évêque Jean Michel et le culte des saints dans le diocèse d'Angers (v.1370-v.1560)*, Thèse pour le Doctorat en Histoire, Université de Paris X-Nanterre, 1993, 3 vol.
- (92) MATZ, J.-M., « Le développement tardif d'une religion civique dans une ville épiscopale : les processions à Angers (1450-1550) », dans A. VAUCHEZ (dir.), *La religion civique à l'époque médiévale et moderne. Chrétienté et Islam* (Actes du colloque de Paris X-Nanterre, 1993), Rome, 1995 (Collection de l'École française de Rome, 213), p. 351-366

- (93) MATZ, J.-M., « Chapellenies et chapelains dans le diocèse d'Angers (1350-1550). Éléments d'enquête », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 96, 1996, p. 371-397
- (94) MATZ, J.-M., « Le calendrier et le culte des saints. L'abbaye Saint-Aubin d'Angers (XII^e-début XVI^e siècle) », *Revue Mabillon*, n. s. t. 7 (= t. 68), 1996, p. 127-155
- (95) MATZ, J.-M., « Chapitres et chanoines séculiers d'Angers à la fin du Moyen Âge (milieu XIV^e-début XVI^e siècle) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevins*, n°3, 1999, p. 33-53
- (96) MATZ, J.-M., « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine (XV^e-mi XVI^e s.) », dans *L'argent des villages. Comptabilités paroissiales et communales, fiscalité locale du XIII^e au XVIII^e siècle* (Actes du colloque d'Angers, 1998), éd. A. Follain, Rennes, 2000, p. 97-118
- (97) MATZ, J.-M., « Collégiales urbaines et collégiales castrales dans le diocèse d'Angers au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 108, 2001, p. 5-33
- (98) MATZ, J.-M., « La culture d'un groupe clérical : les chanoines de la cathédrale d'Angers (milieu XIV^e-début XVI^e siècle) », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 88, 2002, p. 21-40
- (99) MATZ, J.-M., « Les miracles de l'évêque d'Angers Jean Michel (1447-1545) », dans M. HEINZELMANN, K. HERBERS, D. R. BAUER (dir.), *Mirakel im Mittelalter. Konzeptionen, Erscheinungsformen, Deutungen*, Stuttgart, 2002 (Beiträge zur Hagiographie, 3), p. 377-398
- (100) MATZ, J.-M., « Les ordres mendiants à Angers à la fin du Moyen Âge. État de la question », *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, 2003, p. 159-166
- (101) MATZ, J.-M., COMTE, F., *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France (1200-1500). T. 7 : Angers*, Turnhout, 2003 (Fasti Ecclesiae Gallicanae)
- (102) MATZ, J.-M., « Les manuscrits hagiographiques des églises d'Angers à la fin du Moyen Âge », dans *Le texte hagiographique. Mélanges en l'honneur de Guy Philippart*, Turnhout, 2004 (Hagiologia), à paraître
- (103) MÉRAND, A.-C., *L'abbaye du Ronceray dans la ville d'Angers à la fin du Moyen Âge (vers 1380-1499)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2001
- (104) PÉANT, N., *Les prieurés angevins de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XV^e-début XVI^e)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2001
- (105) POITEVINEAU, H., *La vie religieuse des femmes laïques en Anjou (v. 1370 - v. 1520)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1996
- (106) VANBALBERGHE, A., *Attitudes de la noblesse angevine à l'heure de la mort (v.1390 -v.1560)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2000
- (107) VOISIN-THIBERGE, M.-G., *La vie religieuse à Saumur au XV^e siècle. Institutions, pratiques religieuses, économie*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1997, résumé dans *Bulletin de la Société des lettres et sciences du Saumurois*, n° 148, 1999, p. 10-20

4) Culture intellectuelle, culture matérielle

- (108) BIANCIOTTO, G., *Le Roman de Troyle*, Rouen, 1994 (Publications de l'Université de Rouen, 75)
- (109) BIANCIOTTO, G., « La cour de René d'Anjou et les premières traductions d'œuvres italiennes en France », dans *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance* (Actes du colloque de Nancy, 1995), CH. Brucker éd., Paris, 1997, p. 187-203
- (110) Bibliothèque nationale, *Le livre des tournois du roi René* (avec une introduction de François Avril), Paris, 1985¹, 2003²
- (111) BIGUET, O., COMTE, F., COURANT, H., LETELLIER, D., *Les ponts d'Angers*, Paris, 1998 (Cahiers du patrimoine, 49)
- (112) BIGUET, O., LETELLIER, D., « Le Logis Barrault à Angers, résidence d'un riche financier à l'aube de la Renaissance », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 8, 2004, à paraître
- (113) BILLINGTON, S., « Social Disorder, Festive Celebration and Jean Michel's *Le Mistere de la Passion Jesus Crist* », *Comparative Drama*, t. 29, 1995, p. 216-247
- (114) BLOMME, Y., *Anjou gothique*, Paris, 1998 (Monuments de la France gothique)
- (115) CARRÉ, G., LITOUX, É., HUNOT, J.-Y., *Demeures seigneuriales en Anjou (XII^e-XV^e siècles)*, Angers, 2002 (Patrimoine d'Anjou. Études et travaux, 2)
- (116) CAUNEAU, J.-M., PHILIPPE, D., « Les statuts de la Faculté de médecine d'Angers (1483-1574) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, p. 7-33 et p. 25-46
- (117) CHARRON, P., *Les tapisseries médiévales de Notre-Dame de Nantilly de Saumur*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université de Paris IV, 1987, résumé dans *Bulletin de la Société des lettres et sciences du Saumurois*, n° 140 bis, 1991, p. 21-38
- (118) CHATENET, M., CUSSONNEAU, C., « Le devis du château de Jarzé : La place du lit », *Bulletin monumental*, t. 155, 1997, p. 103-126
- (119) CLAIR, F., LECOMPTE, J.-P., « Une série de carreaux de pavement du XIV^e siècle dans le Val de Loire (Morannes et Brain-sur-Allonnes) », dans *Terres cuites architecturales au Moyen Âge* (Actes du colloque de Saint-Omer, 1985), éd. D. Deroeux, Arras, 1986, p. 308-314
- (120) COMTE, F., DENNYS, V., HEULOT, L., *La ménagerie du roi René*, Angers, 2000
- (121) *La construction en Anjou au Moyen Âge* (Actes de la table ronde d'Angers, 1996), éd. D. Prigent et N.-Y. Tonnerre, Angers, 1998
- (122) COUSIN, B., *Un témoignage du patrimoine littéraire angevin. Édition du « Mortifiement de vaine plaisance » de René d'Anjou*, Mémoire de D.E.A. de lettres, Université d'Angers, 2000
- (123) CUSSONNEAU, Ch., « Boumois : le dernier château gothique en Anjou », *Bulletin monumental*, t. 158, 2000, p. 119-146
- (124) DALLE, G., *Exemple d'étude de bâti. Le château des Ponts-de-Cé*, Mémoire de maîtrise d'archéologie, Université de Bordeaux III, 2001

- (125) DODD-OPRITESCO, A., « Le château de Saumur : nouvelles hypothèses chronologiques et architecturales », 303. *Arts, recherches et créations*, n° 57, 1998, p. 40-49
- (126) DUGAL, L.-Ph., *L'Université d'Angers et le pouvoir royal de 1364 à 1435*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2000
- (127) DURANDIÈRE, R., *L'enceinte urbaine médiévale de Montreuil-Bellay (49)*, Mémoire de D.E.A., Université de Tours, 1999, 3 vol.
- (128) DURIS, A.-S., *Les étudiants en droit de l'université d'Angers à la fin du Moyen Âge (vers 1360-vers 1494)*, Mémoire de D.E.A., Université d'Angers, 2001
- (129) GABORIT-CHOPIN, D., « La Croix d'Anjou », *Cahiers archéologiques*, n° 33, 1985, p. 157-178
- (130) GILMORE-HOUSE, G., « A survey of the iconographical sources and themes used by André Robin in his transept windows at the Cathedral of Saint-Maurice, Angers », dans *Studies of medieval stained Glass, 11th Colloquium, New York (1982)*, New York, 1985, p. 124-137
- (131) GOURDIN, P., « Du nouveau sur la maison de la reine de Sicile à Saumur », *Bulletin de la Société des lettres et sciences du Saumurois*, n° 150, 2001, p. 21-38
- (132) GROS-LAFAIGE, A., *Le matin des peintres. Tableaux sur bois du XIV^e au XVI^e siècle des Musées d'Angers*, Angers, 1993
- (133) GUITTER, S.-C., « Histoire archéologique d'une forteresse médiévale : le château de Champtocé », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 6, 2002, p. 25-43
- (134) GUITTON, A., *Le château de Beaufort-en-Vallée*, Beaufort-en-Vallée, 1988
- (135) GUITTON, A., *La reconstruction du château de Beaufort-en-Vallée d'après un livre de compte de 1348*, Mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1988, publié en plusieurs livraisons dans les *Cahiers du Baugeois*, n° 47-48 et 51 à 53, 2000-2002
- (136) HACQUET-MENANT, M.-D., *La décoration végétale des fonds dans la tenture de l'Apocalypse d'Angers*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris IV, 1981
- (137) HENDERSON, G., « The Manuscript Model of Angers Apocalypse Tapestries », *The Burlington Magazine*, t. 127, 1985, p. 209-218
- (138) « Histoire du théâtre en Anjou du Moyen Âge à nos jours (Actes du colloque d'Angers, 1988) », *Revue d'histoire du théâtre*, t. 43, 1991 (p. 16-76 pour le Moyen Âge)
- (139) HUNOT, J.-Y., « Les cercueils de bois médiévaux et modernes en Anjou : meubles précieux ou simples caisses ? », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 185-203
- (140) JOUBERT, F., « L'Apocalypse d'Angers et les débuts de la tapisserie historique », *Bulletin monumental*, t. 139, 1981, p. 125-140
- (141) LEDUC, Ch., « Bertrand de Beauvau : la carrière et les commandes artistiques d'un chevalier diplomate au XV^e siècle », *Cahiers du Baugeois*, n° 11, 1991, p. 43-68, n° 12, p. 62-95
- (142) LEDUC, Ch., *La peinture murale en Anjou et dans le Maine aux XV^e et XVI^e siècles*, Thèse pour le doctorat en histoire de l'art, Université de Strasbourg, 1999, 4 vol.

- (143) LEGARÉ, A.-M., « Reassessing Women's Libraries in late Medieval France. The Case of Jeanne de Laval », *Renaissance Studies*, t. 10, 1996, p. 209-236
- (144) LEGARÉ, A.-M., « Livres et lectures de la reine Jeanne de Laval », dans *Bretagne, art, création, société. Mélanges en l'honneur de Denise Delouche*, Rennes, 1997, p. 220-234
- (145) LEGARÉ, A.-M., « La réception du *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville dans le milieu angevin d'après les sources et les manuscrits conservés », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, 2003, p. 1543-552
- (146) LETT, D., « Comment parler à ses filles ? Le *Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 77-82
- (147) LITOUX, É., *Archéologie du manoir dans le Baugeois (Maine-et-Loire), XV^e-XVI^e siècles. Essai d'étude anthropologique*, Mémoire de D.E.A., Université de Nantes, 1997
- (148) LITOUX, É., PRIGENT, D., HUNOT, J.-Y., « Le château de Montsoreau », dans *Congrès archéologique de France. 155^e session : Touraine (1997)*, Paris, 2003, p. 255-280
- (149) *La littérature angevine médiévale* (Actes du colloque d'Angers, 1980), Angers, 1981
- (150) *Le Livre du Cœur d'amour épris* de René d'Anjou, éd. F. Bouchet, Paris, 2003 (avec la liste de tous les travaux consacrés à cette œuvre, qui ne sont pas repris ici)
- (151) L'HOMMELET, R., *Les transformations d'un manoir angevin : le Plessis (Juigné-sur-Loire)*, Angers, 2003 (Patrimoine d'Anjou. Études et travaux, 3)
- (152) MASSON, F., *Le château du Verger en Anjou*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université de Poitiers, 1989
- (153) MASSON, X. « Entre chronique et mémoires : le Journal de Guillaume Oudin, chanoine d'Angers à la fin du XV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 99, 1992, p. 131-154
- (154) MÉRINDOL, Ch. de, « Les demeures du roi René en Anjou et leur décoration peinte », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1978-1979, p. 180-191
- (155) MÉRINDOL, Ch. de, *Le roi René (1409-1480). Décoration de ses chapelles et demeures* (Catalogue de l'exposition du Musée des monuments français), Paris, 1981
- (156) MÉRINDOL, Ch. de, « La bibliothèque de Jeanne de Laval d'après le témoignage de l'emblématique », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers*, série 10, t. 7-8, 1983-1984, p. 35-39
- (157) MÉRINDOL, Ch. de, *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique, art et histoire*, Paris, 1987
- (158) MÉRINDOL, Ch. de, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René. Emblématique, art, histoire*, Paris, 1993
- (159) MUEL, F., RUAIS, A., MÉRINDOL, Ch. de, *La Tenture de l'Apocalypse d'Angers*, Nantes, 1987² (Cahiers de l'Inventaire, 4)
- (160) MUEL, F., *Tenture de l'Apocalypse d'Angers, l'envers et l'endroit*, Paris, 1990 (Images du patrimoine, 7)

- (161) ORHON, M., *Le château de Mortier-Crolles*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université de Paris IV, 1996, résumé dans *303. Arts, recherches et créations*, n° 53, 1997, p. 42-51
- (162) RICHÉ, P., « Un collège d'étudiants à Angers au début du XV^e siècle », dans *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Besançon, 1995, p. 43-49
- (163) ROBIN, F., « Les chantiers des princes angevins (1370-1480) : direction, maîtrise, main d'œuvre », *Bulletin monumental*, t. 141, 1983, p. 21-65
- (164) ROBIN, F., « Art, luxe et culture : l'orfèvrerie et ses décors à la cour d'Anjou (1378-1380) », *Bulletin monumental*, t. 141, 1983, p. 337-374
- (165) ROBIN, F., *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, 1985
- (166) ROBIN, F., « Jeanne de Laval et ses orfèvres : étrennes et présents à la cour d'Anjou-Sicile (1456-1458) », dans *Reines et princesses du Moyen Âge* (Actes du colloque de Montpellier, 1999), Montpellier, 2001 (Cahiers du CRISIMA, 5), p. 113-125
- (167) ROBIN, F., « De la forteresse à la maison des champs. Mots et réalités (1360-1480) », dans RENOUX, A., *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Le Mans, 2001, p. 87-95
- (168) ROUSSEAU, A., *La troisième enceinte d'Angers d'après les comptes de la Cloison (1367-1447)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2002
- (169) RUNNALS, G. A., « René d'Anjou et le théâtre », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 88, 1981, p. 157-180
- (170) SAUVESTRE, S., « Le chantier du château de Saumur d'après les comptes de Macé Darne », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 5, 2001, p. 18-33
- (171) VILLELA-PETIT, I., « Deux volets d'un retable médiéval au musée d'Angers », *Revue du Louvre*, 2002, p. 34-43
- (172) TRACHSLER, R., « Jean de Beauvau, traducteur de François Philelphe », dans *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance* (Actes du colloque de Nancy, 1995), Ch. Brucker éd., Paris, 1997, p. 47-61
- (173) VAIVRE, J.-B. de, « Notes d'héraldique et d'emblématique à propos de la Tapisserie de l'Apocalypse d'Angers », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1983, p. 95-134
- (174) VAIVRE, J.-B. de, « Sur quelques œuvres du mécénat de la seconde branche d'Anjou de la maison de France : la datation de la tenture de l'Apocalypse », *Bulletin monumental*, t. 147, 1989, p. 35-54
- (175) WHITELEY, M., « The château of the Dukes of Anjou at Saumur, 1360-1480 », dans *Anjou. Medieval art, architecture and archeology*, éd. J. Mac Neill et D. Prigent, Leeds, 2003 (British Archeological Association, 26), p. 247-258

Jean Michel MATZ et François COMTE, *Diocèse d'Angers*, tome 7 de la collection *Fasti ecclesiae gallicanae, Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, Brepols, Turnhout, 2003. 73 p.

Voici le septième volume d'une collection destinée à en contenir plusieurs dizaines. Il s'inscrit au sein d'un vaste chantier collectif, celui de l'étude sociale et prosopographique du milieu clérical (évêques, chanoines et dignitaires des chapitres) entre 1200 et 1500. Ce grand œuvre est mené par l'équipe des *Fasti ecclesiae gallicanae*, elle-même animée par Hélène Millet, au sein du GDR Salvé qu'héberge l'IRHT à Orléans. Dès lors, pareil ouvrage ne saurait se concevoir sans référence à un ensemble. Celui des autres volumes de la collection tout d'abord, mais ils ne constituent eux-mêmes que la partie émergée d'une entreprise plus considérable encore. La finalité de ce travail commun est d'autoriser en définitive les recherches croisées et les études comparatives, quel que soit le domaine géographique choisi dans les limites de la France actuelle. C'est pourquoi les notices ici publiées proviennent d'une vaste base de données régulièrement alimentée et qui devra constituer à terme un tout, pour l'ensemble des diocèses de France. Considérée en soi, la perspective proposée par ce seul volume offre déjà non seulement un remarquable état de la recherche actuelle sur le diocèse et le milieu clérical angevins, mais aussi une somme considérable d'informations et d'instruments de recherche.

Ce *Diocèse d'Angers* se place dans le prolongement des travaux et des carrières respectives de ses deux principaux auteurs, l'un formé à l'histoire et aux sources écrites, et l'autre à l'archéologie. Pareille collaboration, qui articule la recherche en histoire sociale, en histoire des pouvoirs, et les travaux archéologiques, l'étude du bâti et des structures urbaines, est bien plus que la réunion ou la juxtaposition de deux spécialités. Elle constitue un exemple de coopération entre deux approches historiques qui quelquefois ont tendance à se vivre académiquement étanches. En témoigne la démarche adoptée ici, qui a privilégié la répartition chronologique du travail entre les deux chercheurs, plutôt qu'une approche thématique ou au regard de la nature des sources.

Préparé avec la collaboration de Karine Boulanger (vitraux), Isabelle de Brion, Hélène Millet, Marie-Pasquine Subes (fresques) et Vincent Tabbagh, ce tome sept doit se conformer aux cadres de la base de données dont cet ouvrage est pour partie le fruit. Aussi son plan ne présente-t-il pas d'originalité, dans ses grandes lignes, au regard des autres ouvrages de la collection. D'où également une nomenclature et des numérotations, des normes de transcription des noms propres et d'indexation propres à l'ensemble de l'équipe des *Fasti*.

L'ouvrage débute par une notice institutionnelle particulièrement fournie, puisqu'elle occupe plus du quart des développements. Elle présente les principales structures et limites du diocèse durant la période envisagée : chapitre et dignitaires, collégiales, officialité... Deux rubriques s'attachent à des domaines particulièrement bien éclairés par la documentation ou les recherches des historiens et archéologues. Ainsi, le trésor de la cathédrale, avec sa bibliothèque et notamment celle des chanoines, puis les reliques conservées à Saint-Maurice et leur culte (J.-M. Matz). L'édifice est ensuite étudié en lui-même, avec un inventaire de ses autels (J.-M. Matz), les fresques de l'abside et son cycle peint du XIII^e siècle

découvert en 1984, qui célèbre l'union du chapitre et de l'évêque (M.-P. Subes), et les décors de vitraux dont le programme procède des prélats et du chapitre depuis l'évêque Guillaume de Beaumont (K. Boulanger). Enfin, voici une étude de la cité et du quartier canonial Saint-Maurice (F. Comte). Cette partie préliminaire s'achève par une présentation des sources — très complète et détaillée pour les documents inédits —, ainsi que de la bibliographie. Plusieurs cartes et plans d'une grande précision accompagnent ces rubriques : le diocèse et la cité d'Angers, la cathédrale et ses autels, le quartier canonial. On trouve également des représentations figurées des fresques et des photographies des vitraux (noir et blanc).

La partie proprement prosopographique débute par les listes épiscopales, celles des auxiliaires, vicaires et officiaux, des dignitaires du chapitre, puis des chanoines eux-mêmes, par ordre chronologique et en fonction des prébendes détenues. Son organisation systématique, ses nomenclatures, rappelons-le, sont tributaires de la base de données qui en constitue le soubassement informatique. L'essentiel est ensuite constitué des notices d'évêques, de dignitaires et de chanoines qui occupent plus de la moitié de l'ouvrage. Toutes sont accompagnées de renvois bibliographiques et de la mention des sources. Celles des évêques, consacrant de une à quatre pages à chaque prélat, rappellent formellement leur carrière, leur formation, activités, œuvres, mais aussi leurs emblèmes, devises, armoiries et représentations figurées, depuis Guillaume de Chemillé (1197-1200), jusqu'à François de Rohan (1499-1532). Les notices des dignitaires, chanoines et auxiliaires sont plus brèves et récapitulent systématiquement origine, lieu d'inhumation, carrière bénéficiale, parenté, études. De précieux index renvoyant aux noms mais aussi aux diocèses mentionnés lors des carrières épiscopales et canoniales, donnent à l'ouvrage la grande commodité d'utilisation propre à cette collection.

Ce tome consacré au diocèse d'Angers revêt donc à la fois la dimension d'une monographie diocésaine en forme de bilan, celle d'un instrument de travail et guide bibliographique, celle enfin d'un vaste répertoire du milieu clérical séculier angevin. Il nourrira avec profit les recherches à venir sur ce milieu social particulier, ses relations avec le pouvoir Plantagenêt ou les dynasties comtales angevines, avec les groupes sociaux et les parentés aristocratiques, le monde urbain, par exemple, tout en constituant un important jalon pour la démarche comparatiste et globale qui est celle des *Fasti*.

Thierry Pécout
Université d'Aix-Marseille I

Anthony BELLANGER, *Héraldique de l'Anjou médiéval, XIII^e et XIV^e siècles : présentation générale et inventaire*. Thèse de doctorat soutenue devant l'Université d'Angers le 8 janvier 2004 (Jury : Michel Pastoureau, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, président, Jean-Luc Chassel, maître de conférences à l'université Paris X-Nanterre, Philippe Haudrière, professeur à l'université d'Angers, Noël-Yves Tonnerre, professeur à l'université d'Angers, rapporteur.

En étudiant l'héraldique de l'Anjou des XIII^e-XIV^e siècles Anthony Bellanger s'est consacré à un domaine de recherche négligé depuis la publication de l'armorial

général de l'Anjou par Joseph Denais en 1885. Seul et encore récemment Christian de Mérindol a abordé l'héraldique en choisissant le règne du roi René. Mais sur les débuts de l'héraldique aucun travail d'ampleur n'avait été réalisé depuis plus d'un siècle. C'est donc le grand mérite d'Anthony Bellanger d'avoir consacré sa recherche aux deux premiers siècles de l'héraldique angevine, période exceptionnelle puisqu'elle le voit la fin de la domination des Plantagenets, l'intégration de l'Anjou dans le domaine capétien puis la constitution d'un apanage d'abord au profit de Charles, dernier frère de Saint Louis et ensuite au profit de Charles de Valois en 1290. Le chercheur a eu la chance de bénéficier du renouveau des études héraldiques. Après une période d'essoufflement la discipline connaît en France depuis trente ans un renouveau exceptionnel grâce aux recherches de Michel Pastoureau et de Michel Popoff. Non seulement des inventaires systématiques ont été réalisés mais surtout l'objet même de l'héraldique s'est modifié. Loin d'être le domaine un peu asséchant des répertoires, l'héraldique accorde désormais une place essentielle aux signes et aux couleurs, en un mot à la symbolique. L'existence de plusieurs travaux consacrés à des régions voisines ou plus lointaines a permis au chercheur d'utiles comparaisons, ainsi les travaux de M. Fabre sur l'héraldique médiévale bretonne ou l'enquête de R. Nussard sur l'héraldique médiévale en Touraine.

Le plus riche corpus de la France de l'Ouest

Etudier l'héraldique c'est d'abord recenser tous les blasons. Le corpus réalisé par Anthony Bellanger contient 656 fiches pour un territoire correspondant à l'ancien diocèse d'Angers soit la plus grande partie du Maine-et-Loire actuelle ainsi que le sud de la Mayenne et de la Sarthe. C'est un chiffre nettement plus élevé que celui de Joseph Denais et qui place l'Anjou au premier rang dans l'Ouest. La première source reste celle des armoriaux. Elle nous fournit 60 % des blasons angevins. On relèvera bien sûr plusieurs armoriaux généraux connus depuis longtemps : l'armorial Vermandois réalisé en 1280, l'armorial du héraut Navarre (réalisé vers 1368-1375), l'armorial du héraut Berry, sans doute le plus riche puisqu'il contient 102 écus angevins (sur un ensemble de 1953 écus) mais l'intérêt principal sur ce plan du travail d'Anthony Bellanger vient de l'exploitation des sources anglaises. Les chercheurs d'Outre Manche ont en leur possession une collection très importante de *rolls of arms*. Les plus anciens datent du milieu du XIII^e siècle. La très grande majorité est aujourd'hui connue et publiée mais un certain nombre de *rolls of Arms* ne sont recensés qu'au College of Arms de la Société des Antiquaires de Londres. Le séjour d'Anthony Bellanger à Londres a donc permis de retrouver plusieurs familles installées en Angleterre, ainsi les familles de Craon, Achard et Maulévrier.

Les sceaux armoriés sont incontestablement la deuxième source essentielle pour l'héraldique. Les destructions de la période révolutionnaire mais plus encore les négligences de la conservation au XIX^e siècle ont fait disparaître de nombreuses pièces, en particulier plusieurs types équestres. De nombreux sceaux ne sont plus connus que par leurs empreintes en plâtre. Au total on conserve 500 sceaux en comptant empreintes et moulages. Et c'est ici que l'on conserve les premières figures héraldiques. La plus ancienne empreinte angevine est celle de Raoul de Beaumont évêque d'Angers de 1177 à 1197.

Sceaux et armoriaux sont les sources traditionnelles de l'héraldique mais depuis trente ans des sources proches de l'archéologie ont permis de compléter l'inventaire fourni par les sources traditionnelles. L'historien doit d'abord exploiter l'extraordinaire richesse de la peinture dans le bassin moyen de la Loire. Une collaboration avec Christian Davy qui a fourni un remarquable travail sur les peintures de la vallée du Loir a permis de retrouver 43 blasons. Les pierres tombales présentent également un grand intérêt. Le cas le plus célèbre est celui de la plaque émaillée d'or de Juhel de Mayenne ou de Mathefelon mort après 1204 qui reproduit les armes de l'intéressé accompagnées de 13 autres écus en orle. Les peintures sur manuscrits bien que rares sont exceptionnelles. Le cartulaire du prieuré de la Haye aux Bonshommes offre ici une source de premier ordre pour la famille de Craon.

A partir de ce vaste recensement qui a amené à sillonner l'ancienne province mais aussi à se rendre fréquemment à Paris, Anthony Bellanger s'est efforcé de classer et d'ordonner. Les relations cordiales qu'il a entretenues avec la DRAC lui ont permis de maîtriser l'instrument informatique et de constituer une solide base de données qui pourra servir de référence à d'autres travaux. Cette utilisation de l'informatique lui a permis aussi de construire trois cartes remarquables quant aux données qu'elles apportent : l'apparition des armoiries, la diffusion des armoiries et la couleur en Anjou...

La fidélité aux couleurs des Plantagenêts

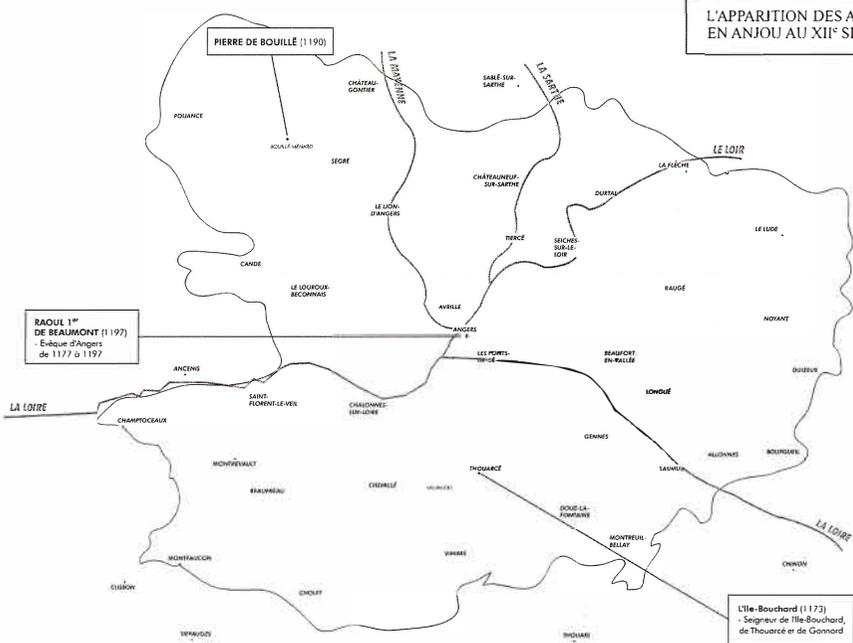
La seconde partie du premier tome est consacrée aux caractères spécifiques de l'héraldique angevine. On retiendra tout d'abord une rétrospective très précieuse sur l'histoire de l'héraldique en Anjou avec les figures des grands érudits des XVII^e et XVIII^e siècle : Jacques Bruneau de Tartifume, Péan de la Tuilerie, Thorode, Audouys. Leurs travaux ont été largement utilisés ensuite par Joseph Denais dans le dernier quart du XIX^e siècle. Suit ensuite une étude sur la diffusion des armoiries. Si le chercheur voit dans le célèbre émail funéraire de Geoffroy Plantagenêt le plus ancien témoignage héraldique – mais le comte n'a jamais porté cette représentation héraldique de son vivant – c'est dans les années 1190 que l'héraldique apparaît dans la province soit avec une quarantaine d'années de retard sur le domaine capétien puisque le plus ancien écu armorié date de 1146 (il concerne Raoul I^{er} de Vermandois, sénéchal de France). Le plus ancien blason angevin est un sceau armorié appartenant à Pierre de Bouillé. Il est contemporain du plus ancien blason d'évêque, celui de Raoul de Beaumont. Mais ces armoiries sont bien isolées puisqu'il faut attendre 1205 pour trouver un autre document héraldique : le sceau de Thibaut III de Mathefelon. Il est suivi en 1207 de l'empreinte armoriée de Maurice III de Craon. En fait la diffusion des armoiries reste limitée à quelques grandes familles : Mathefelon, Craon, Beaucé, Blou, des Roches... jusqu'en 1230. C'est seulement après cette date que l'usage des blasons se généralise dans la noblesse angevine avec des différences régionales sensibles : le haut Anjou et la région baugeoise ont été précoces, par contre les secteurs des Mauges et du Saumurois accusent un net retard. On notera également que contrairement à la Normandie la bourgeoisie commerçante et la paysannerie sont absentes de l'héraldique angevine.

Le second chapitre du deuxième livre comporte les éléments les plus riches de la thèse. Le chercheur s'engage ici dans une longue enquête sur les figures et couleurs locales. En reprenant la célèbre formule de Michel Pastoureau : faire de l'histoire avec des images c'est bien mais faire de l'histoire avec des images en couleurs, c'est mieux. Ce qui frappe bien sûr c'est la domination des deux couleurs des Plantagenêts : gueule et or, c'est-à-dire rouge et jaune. L'association de ces deux couleurs est présente dans 32 % des blasons, un chiffre exceptionnel dans l'Ouest du royaume (de la Normandie au Poitou) où le pourcentage moyen de ces deux couleurs associés est de 22 %. Une autre association fréquente unit le blanc au rouge (argent et gueules) : 29 % des figures héraldiques. Cette forte présence du rouge et accessoirement du jaune s'explique par la fidélité aux Plantagenêts. La carte jointe montre très bien que cette fidélité est particulièrement forte dans une dizaine de familles : les Craon, les Mayenne, Sablé, Durtal, La Tour Landry, Montjean, Savennières et on n'est pas étonné de voir que des membres de ces lignages continuent à garder des fiefs anglais. Henri III sera d'ailleurs sensible à cette fidélité puisqu'il accordera des privilèges commerciaux au vin angevin. Le langage héraldique ouvre ici des perspectives politiques saisissantes. Le rattachement au domaine royal en 1204 n'a pas entamé la fidélité des nobles angevins à la première dynastie comtale. *A contrario* le bleu, couleur des Capétiens, reste exceptionnel dans la première moitié du XIII^e siècle. Il progresse avec l'apparition de l'apanage angevin à partir de 1246 mais le bleu reste très minoritaire dans l'héraldique angevine. L'azur est représenté dans 18,41 % des armes, chiffre très inférieur à la Touraine. Si l'on se tourne maintenant vers les figures on notera la fréquence régulière du lion : il est présent dans 15 % des armoiries, ce qui est un chiffre comparable aux autres régions de l'Ouest. Viennent ensuite l'aigle, la merlette et le léopard. La rareté des fleurs de lys confirme le faible ancrage capétien.

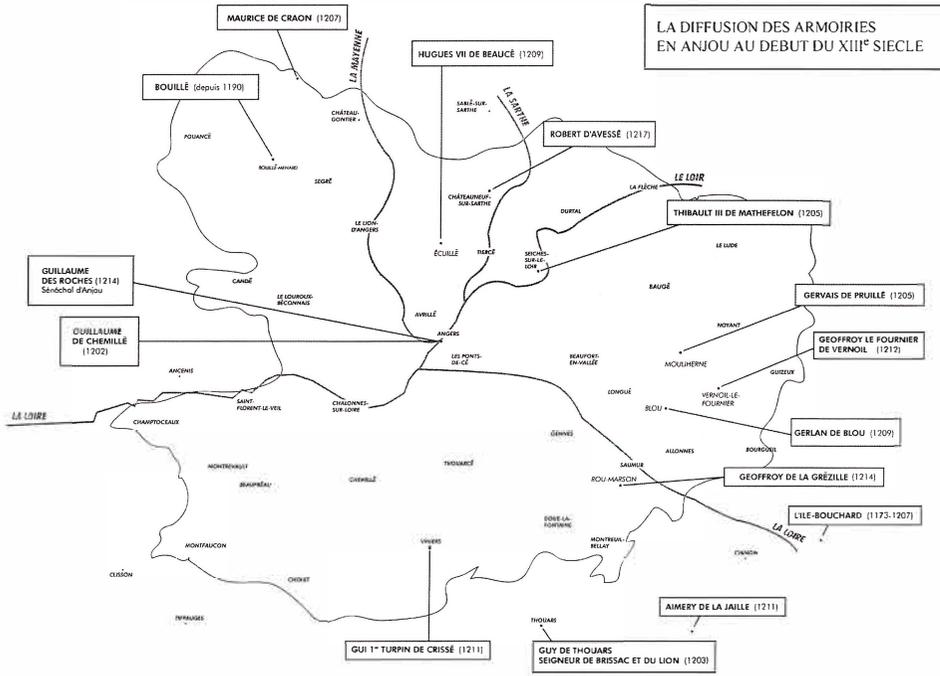
Le second volume est consacré à la prosopographie. A Bellanger étudie successivement les différents lignages angevins en accordant une notice à chaque personnage référencé. Il faut féliciter le chercheur d'avoir consacré beaucoup de temps à établir une base de données informatisée et c'est un des grands intérêts du travail. Ces qualités ne rendent que plus regrettables certaines lacunes. La distinction n'est pas toujours faite entre sceaux authentiques et simples empreintes de sceaux. On trouve tantôt une notice par document armorié, tantôt une seule notice fusionne plusieurs sources. Certaines familles n'avaient pas leur place ici, ainsi les Châteaubriant de Beaufort. Par contre la fiche Pierre Mauclerc est tout à fait justifiée, encore aurait-il fallu indiquer le nom des seigneuries que le duc de Bretagne a momentanément possédées en Anjou. L'absence des seigneurs de Montreuil-Bellay est étonnante. L'utilisation du dictionnaire de l'Anjou de Célestin Port aurait dû être plus prudente. L'ouvrage est ancien et seul le dernier tome a fait l'objet de véritables révisions.

Ces quelques faiblesses du travail sont évidemment dues à l'ampleur de la tâche. La nouvelle thèse contraint le chercheur à boucler son travail en quelques années or ici le sujet est particulièrement riche. La publication du travail permettra certainement d'améliorer l'étude prosopographique. On peut espérer aussi qu'une place plus importante sera laissée à quelques lignages représentatifs de l'Anjou. Antony Bellanger qui a fourni ici un travail remarquable a bien l'intention de poursuivre ses recherches. Il a encore beaucoup de choses à nous dire.

L'APPARITION DES ARMOIRIES EN ANJOU AU XII^e SIECLE



LA DIFFUSION DES ARMOIRIES EN ANJOU AU DEBUT DU XIII^e SIECLE



Lucie LAROCHELLE, *Boni, probi et sufficientes. Pouvoir et notabilité à Aix-en-Provence entre 1400 et 1535*. Thèse de doctorat soutenue devant l'Université de Provence le 7 décembre 2002 (Jury : Gabriel Audisio, professeur à l'université de Provence, président, Noël Coulet, professeur émérite de l'université de Provence, directeur de la thèse, Françoise Autrand, professeur émérite à l'École Normale supérieure, rapporteur, Béatrice Leroy, professeur à l'université de Pau).

Cette recherche a pour but d'identifier et de préciser les traits distinctifs de l'oligarchie d'Aix-en-Provence à la fin du Moyen Age et à l'aube de l'époque moderne. Nous avons notamment cherché à analyser les réseaux familiaux et les stratégies successorales qui ont pu assurer la cohésion et la continuité de ce groupe social afin de valider la justesse du concept de patriciat dans ce contexte spécifique.

En étudiant les fonctions et le fonctionnement des institutions gouvernementales et canoniales sises à Aix entre 1400 et 1535, nous avons pu dès le départ constater que ces milieux étaient effectivement relativement fermés ; n'y entraient que ceux qui bénéficiaient d'un statut privilégié dans la société urbaine, statut fondé à la fois sur la puissance économique et sur une formation professionnelle dans laquelle prédomine la culture de l'écrit. Ainsi, nous avons vu que le conseil de ville était largement dominé par des bourgeois, des marchands et des notaires, tandis que les institutions centrales du gouvernement comtal, de même que le chapitre cathédral, réunissaient surtout des gradués de droit civil et canonique.

Partant de cette observation générale, il fallait tenter de déterminer si les traits distinctifs étaient assez marqués et les liens unissant les membres de cette strate sociale suffisamment développés pour faire en sorte qu'elle soit animée d'un véritable esprit de corps rendant son particularisme encore plus prononcé et son monopole du pouvoir encore plus rigide. Les caractéristiques communes à ces « oligarques » pouvaient être assez aisément dégagées : à la base, il y avait la fortune, une fortune permettant de constituer des dots très supérieures à la moyenne, une fortune permettant de défrayer les coûts élevés des études juridiques, une fortune qui s'étalait au grand jour sous forme de vaisselle précieuse, de linge et de meubles abondants, ou encore, à l'heure dernière, par d'imposants cortèges funèbres et des chapelles richement ornées. Cet ensemble de détails significatifs se trouve résumé par un vocable distinct, le prédicat honorifique *nobilis vir*, qui désignait sans ambiguïté les hommes qui avaient atteint ce statut.

Ces notables d'Aix ne forment pas pour autant un ensemble homogène, il s'en faut de beaucoup. Malgré leurs traits communs, les hommes qui siègent au conseil de ville, les serviteurs de l'Etat et les membres du chapitre cathédral continuent d'évoluer dans trois univers différents. Les premiers semblent plus proches des administrés, aussi bien par leurs origines géographiques et leurs alliances matrimoniales, que par leurs activités professionnelles, plus liées aux affaires et aux métiers. Les chanoines se distinguent par leur statut clérical et toutes les contraintes que cela leur impose. Enfin, les officiers du roi forment un

groupe plus hétérogène, aux contours fluctuants, davantage soumis aux aléas de l'évolution politique du comté de Provence. En somme, entre ces trois groupes subsistent d'importantes nuances d'enracinement local, de stabilité et de capacité d'intégration. S'il y a bien eu quelques mariages, entre les familles de ces différents milieux, ces alliances sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse sérieusement parler de réseaux rassembleurs.

Ce qui est frappant au sein de cette triple oligarchie, c'est justement l'absence de continuité. Le népotisme n'était certes pas chose inconnue, mais il ne parvenait pas à s'ériger en système. Les relations familiales arrivaient parfois, mais parfois seulement, à se ramifier à l'intérieur des institutions ou entre elles. C'est donc, pour cette oligarchie en puissance, un désolant constat d'échec. Les familles qu'elle comptait dans ses rangs ne faisaient bien souvent que passer à Aix, sans arriver à s'accrocher au pouvoir, emportées par des marées démographiques plus fortes qu'elles.

Contre ce destin qui, à chaque génération, fragilisait le sort de leurs lignages, les notables ne pouvaient opposer que de modestes et pathétiques résistances. Le nom, les armoiries, les chapelles et les messes commémoratives, en perpétuant matériellement et immatériellement leur souvenir, n'apportaient qu'une bien mince consolation. Même protégé du morcellement par le truchement de diverses clauses testamentaires, le patrimoine à une famille décimée. Résignés, les notables n'insistaient pas davantage. Ils voulaient que le fruit de leur labeur soit d'abord et avant tout mis au profit de ceux qui leur survivaient : leurs fils, porteurs du patrimoine, bien sûr, mais aussi leurs filles, épouses, parents et amis, qui eux, au moins, avaient précisément la chance de survivre. Quant aux veuves, préoccupées plus de leur avenir immédiat que de l'improbable avenir du lignage auquel elles n'avaient que prêté leur soutien, elles n'hésitaient pas à prendre un second mari, sachant sans doute l'importance de leur rôle dans le resserrement et la reproduction des liens entre les notables de la ville.

Les élites aixoises devaient non seulement renoncer à des pratiques endogamiques et à des stratégies de concentration des fortunes, elles devaient aussi accepter l'ascension de multiples parvenus, souvent étrangers à la ville, qui, par le biais d'un habile négoce ou grâce à leurs connaissances juridiques, parvenaient en peu de temps à se tailler une place enviable dans les organes du pouvoir communal, canonial ou comtal. Le cas du Montpelliérain Louis Manaud et du Piémontais Thomassin de Thomassin illustrent bien l'ouverture qui se présentait aux immigrants ambitieux.

En ce contexte de forte mobilité sociale et géographique, des mécanismes différenciateurs se développent néanmoins, surtout à la toute fin du XV^e siècle. Nous voyons en effet apparaître une nouvelle catégorie sociale, à la frange supérieure de la classe des marchands, catégorie qui s'identifie elle-même comme « la bourgeoisie ». Les personnages qui se réclamaient de cette catégorie sociale semblaient chercher à se démarquer de ce qui était maintenant devenu la masse des notables, en soulignant les traits qui tendaient à les assimiler plutôt à la classe

nobiliaire : l'oisiveté, la transmission exclusive de possessions seigneuriales, les pompes funèbres exubérantes et même un titre honorifique particulier, *scutifer*, tout à fait révélateur de l'équivoque que l'on cherchait à créer. La présence grandissante de la royauté française en terre provençale pourrait expliquer cet engouement pour de telles flatteries, flatteries qui tarhissent peut-être la tentation véhémement de l'anoblissement tacite, à l'instar des familles bourgeoises des zones septentrionales.

La mobilité sociale était en revanche facilitée par l'existence à Aix d'une strate sociale à la fois ample et fluide, formée de marchands et notaires, qui permettait à des personnages de se hisser, au fil des ans, d'un niveau franchement inférieur – celui des laboureurs et artisans – à un niveau nettement supérieur – celui des bourgeois et des juristes –. Par leur nombre et par les fonctions essentielles qu'ils jouaient dans l'économie locale et dans les rapports sociaux, ces marchands et notaires avaient la faculté d'ouvrir toutes les portes, même pour leur propre avantage.

Si la notabilité nous apparaît donc comme une qualité assez facile à cerner et à définir, si son lien privilégié avec l'exercice des pouvoirs publics nous est confirmé, nous devons constater que cette notabilité devait s'épanouir dans un contexte d'instabilité et de précarité. Les notables aixois en prenaient acte, non seulement en délaissant des stratégies matrimoniales et successorales qui risquaient de scléroser leurs familles, mais aussi en s'acquittant au jour le jour d'un rôle unique, prenant la défense des membres de leur entourage et de la communauté, distribuant à chacun ce qui lui revenait de bon droit, à la mesure de ses besoins et de ses mérites. « Bon, probe et suffisant », le notable était porteur des espoirs de paix et de justice de la communauté urbaine et devait s'en montrer digne, ses privilèges et sa position sociale en dépendaient directement.

Aurélien ROUSSEAU, *Finances publiques et société à Angers au XV^e siècle (v.1420-v.1485)*, mémoire de D.E.A., Université d'Angers, 2003.

Pendant de nombreuses décennies, l'étude des finances des villes françaises n'a intéressé que quelques spécialistes ; juristes et autres théoriciens de l'impôt. Il aura fallu attendre 1971 pour entendre Jean Favier dire que l'histoire de la fiscalité n'est pas « un mode à part ». De surcroît, la fiscalité des villes de l'Ouest a très peu été étudiée par les historiens et celles de l'Anjou encore moins. Seul Henri Bellugou évoqua la question des finances urbaines angevines dans un article paru il y a maintenant près de quarante ans. Jusqu'à cette parution, les seules évocations des finances de la ville d'Angers étaient le fait d'érudits du XIX^e siècle comme Paul Marchegay, Célestin Port ou Alain Lecoy de la Marche. Ces derniers s'efforcèrent simplement de rappeler l'origine de l'impôt qui est à la base du système financier angevin, à savoir la *Cloison*. Il faut ensuite attendre 1932 pour que Jeanne Varangot esquisse très brièvement le sujet dans le cadre de sa thèse

d'Etat portant sur les institutions municipales à partir de la création de la Mairie. Enfin, plus proche de nous, Xavier Martin revient promptement sur l'origine de la Cloison dans sa thèse consacrée, elle aussi, à l'administration municipale d'Angers en 1973. Aucun historien ne s'est donc penché réellement sur les finances d'Angers et encore moins pour la période qui nous intéresse.

Ce qui ressort de l'étude des monographies urbaines françaises c'est que les historiens ont avant tout traité la question des finances publiques sous l'angle technique et institutionnel. Ils cherchèrent avant tout à en définir les règles et les pratiques mises en place pour prélever l'impôt. Certes, ce cadre est tout à fait indispensable pour comprendre la gestion de l'imposition mais nous avons choisi de ne pas nous y cantonner. En effet, l'étude des finances urbaines ne doit pas seulement se faire l'écho de l'état des caisses de la ville. Notre but n'est pas de faire un simple inventaire chiffré des recettes et des dépenses sur une période donnée. Ce qui est d'autant plus intéressant c'est la politique de gestion des deniers de la ville – autrement dit les finances publiques – qui laisse son empreinte sur les administrés et ce dans un contexte de grandes difficultés.

Avec l'entrée dans la seconde phase de la guerre de Cent Ans, l'année 1420 correspond au déclenchement de la plus importante crise économique que va connaître le royaume de France au cours du XV^e siècle. Les effets de cette crise se feront sentir jusque vers 1440. L'Anjou en tant que place forte de marche de Bretagne, subit de plein fouet les ravages de la guerre qu'ils soient directs ou indirects. Il est frappant de constater que les comptes des communautés urbaines qui sont censés n'être que des documents fiscaux, apparaissent comme le reflet de la vie économique, politique et militaire de la ville. Ainsi, notre principale source manuscrite est le fond que constituent les registres des comptes de la Cloison d'Angers, conservé aux Archives municipales.

La « *Clouaison* » – c'est-à-dire la clôture, les remparts – trouve son origine au commencement de la guerre de Cent Ans. Dès le début des années 1340, Jean le Bon, duc d'Anjou, inspiré par l'entreprise de Saint-Louis et soucieux de préserver sa ville du danger, envisage de renforcer Angers, côté ouest. La Cité étant bien protégée par le Château, il fallait rééquilibrer la défense dans le quartier de la Doutre. Pour cela, il lui fallait obtenir des deniers considérables afin de financer cet ambitieux projet qui achèverait de clore la ville de façon sûre. Sans doute les revenus ducaux étaient-ils insuffisants, aussi entreprend-t-il en 1344, de faire lever la Cloison. Il s'agit d'établir une taxe sur les « *denrées et marchandises entrant ou sortant de la ville* », excepté celles que les habitants produisent eux-mêmes ainsi que celles qui sont réservées à leur consommation personnelle. Avec la menace qui grandit, cet octroi est facilement accordé par le roi de France Philippe VI. En effet, les premières batailles se soldant par des échecs français – Crécy en 1346 et Calais en 1347 – le roi comprend vite que la défense de ses villes n'est pas efficace. La défaite de Poitiers en 1356 confirme la nécessité de mettre en place une ambitieuse politique de remise en état de la défense du royaume. Le 14 mai 1358, une ordonnance fait passer toutes les forteresses du royaume sous contrôle royal. Une ordonnance du nouveau roi Charles V, datée du 19 juillet 1367, donne l'ordre à toutes les bonnes villes du royaume de remettre en état leurs remparts qui pour la majeure partie laissaient à désirer. Aussi, Angers est-elle d'autant plus autorisée à lever la Cloison, à condition que les revenus qui en seront

tirés soient uniquement destinés à l'entretien et à la réparation des fortifications. Deux chartes furent nécessaires pour mettre en place la Cloison de façon précise. Il y est stipulé que cet octroi doit être perçu de façon provisoire. Enfin en mars 1372 paraît une instruction donnant concrètement son tarif. Elle sera ratifiée l'année suivante.

Toute la question est de faire la part entre la destination théorique de l'impôt et l'affectation réelle que la ville fait des deniers communs. Notre problématique s'attache en effet à montrer que la Cloison, créée exclusivement pour l'entretien et les travaux de fortification et par conséquent destinée uniquement à ce dessein, sert en réalité à financer bien d'autres dépenses.

Inévitablement, la première partie de notre étude s'attache à examiner le système financier angevin.

La Cloison est prélevée à l'entrée de la ville – aux portes mais également sur la Maine : à la Haute-Chaîne et à la Basse-Chaîne – et également dans d'autres lieux *extra-muros*. En effet, la seule ville d'Angers ne pouvait fournir des revenus assez importants pour financer pleinement le budget des fortifications. Le subside se lève donc dans la banlieue d'Angers. D'un ressort d'une trentaine de kilomètres, celle-ci est divisée en quatre « *quintes* » dont dépendent des « *lieux accoustumez* » qui sont des péages particuliers postés aux abords de petites localités et situés en des points de passage suffisamment fréquentés pour procurer un revenu intéressant. Les revenus qui sont prélevés aux portes et aux chaînes d'Angers sont assurément les plus importants. Angers voit s'acheminer les marchandises aussi bien par les différentes routes que par la rivière. Quatre portes accueillent l'ensemble du trafic commercial. Situées aux quatre coins de la ville, elles drainent ainsi les marchandises venues de tout l'Anjou et des provinces voisines. Quant à la Maine, elle se révèle comme un véritable atout. Celle-ci, coupant Angers en deux, approvisionne directement le cœur de la ville.

Les tarifs en vigueur variaient en fonction de l'origine et de la qualité des produits. Ils figuraient sur des pancartes installées aux différentes entrées de la ville et aux lieux de péages dans les quintes. Le prélèvement peut s'effectuer de deux façons. Le cas le plus simple consiste à rétribuer des officiers pour prélever l'impôt aux portes, aux chaînes ainsi que dans l'ensemble des quintes. Lorsque la ville ne régit pas elle-même la Cloison, elle met en place un système d'affermage. C'est d'ailleurs le procédé qui a été le plus adopté par les autorités.

S'il est une institution qui participe pleinement à l'administration de l'impôt c'est bien l'assemblée des bourgeois et habitants qui est chargée notamment du « *gouvernement* » de la Cloison. En juillet 1377, Louis I^{er} d'Anjou acceptait que les bourgeois s'assemblent et élisent certains d'entre eux pour décider de l'affectation des deniers et afin de procéder à une première vérification des exercices du receveur général des deniers de la Cloison. Les représentants élus choisissent parmi eux quatre « *commissaires* » chargés spécifiquement du gouvernement des œuvres des fortifications. Ils sont aussi appelés « *visiteurs des œuvres* » car ils vérifient la conformité des travaux. Même si la dénomination de cette assemblée suppose une pleine coopération de l'ensemble des habitants, en réalité c'est bien la bourgeoisie qui semble s'accaparer le contrôle de l'impôt. Forts de cette autonomie fiscale accordée par le pouvoir suprême, les bourgeois

angevins ont de plus en plus prise sur la ville et ce, au détriment de la noblesse qui préfère se retirer de la vie politique.

Outre les deniers de la Cloison, il existe d'autres ressources qui complètent le budget de la ville. Il s'agit de la ferme du poisson d'eau douce et celle des chevaux, et des dons émanant du pouvoir royal, du duc, de seigneurs – laïcs et ecclésiastiques – de communautés religieuses ou de riches particuliers. Les ressources annexes sont quasi inexistantes à Angers par rapport aux autres villes du royaume ou même étrangères. Elles sont trop peu nombreuses et surtout trop ponctuelles pour aider à renflouer les caisses de la ville.

Nous avons envisagé la seconde partie de notre étude comme la réponse précise à notre problématique. Nous nous attachons à définir et analyser les types de dépenses qui en réalité revêtent toutes un caractère social, à différents degrés. Nous y démontrons que les dépenses publiques concernent toutes directement ou indirectement la collectivité, autrement dit le « *bien, prouffit et utilité de ladite ville* ». Mais sous cette apparente bienveillance envers les contribuables se cache une priorité faite aux administrateurs de l'impôt et aux autorités de la ville.

En théorie, les deniers de la Cloison sont affectés uniquement à l'enceinte y compris l'achat ou la construction d'armes et de machines de guerre tout comme à la contribution au ravitaillement et à l'hébergement des troupes de passage. Mais sachant que cet impôt indirect est devenu permanent, Angers, comme la plupart des villes du royaume, profite des ressources de l'octroi pour financer bien d'autres dépenses. En fait, les villes n'hésitent plus à assurer avant tout leur propre fonctionnement avant de penser à entretenir leur défense. Nous ne pouvons ici rendre compte de la typologie détaillée des dépenses publiques. Notons simplement qu'elles peuvent se répartir de la façon suivante : frais de fonctionnement (administration, représentation, présents, fêtes), hygiène (entretien des rues et des fontaines), médecins et assistance, sécurité intérieure (guet et garde), entretien du patrimoine communal (enceinte, horloge, halles, maison de Ville).

La dépense la plus onéreuse est, non pas celle que génère l'enceinte, mais celle qui est accordée aux salaires des officiers de la Cloison représentant au moins la moitié des recettes annuelles lorsque la conjoncture militaire devient favorable. Devant le peu de moyen qu'il leur reste, le seul mot d'ordre pour les Angevins est de recourir aussi bien que possible au renforcement des constructions déjà en place. En effet, seule l'urgence de la situation militaire semblait exiger un effort particulier pour renforcer les fortifications. Les travaux s'effectuaient au coup par coup en fonction des disponibilités financières, les dépenses courantes absorbant l'essentiel des revenus. Nous n'avons aucun exemple de contestation qui aurait pu nous renseigner à propos de l'avis des habitants eux-mêmes quant à cette dérive de l'impôt. Toutefois, le roi de France lui-même a bien conscience de celle-ci et des excès qu'elle entraîne. Dans une lettre datée de 1478, Louis XI rappelle à la Chambre des comptes l'affectation exclusive des deniers de la Cloison. Il ne manque pas de rappeler que ceux-ci « *ne pouvoient ne devoient estre employez ailleurs* » et dénonce à cette occasion le fait que les officiers qui en ont l'administration en ont retenu de grandes sommes « *à leur profit* ».

Notre dernière partie est consacrée aux difficultés à prélever l'impôt ainsi qu'aux oppositions que suscite la fiscalité. L'étude des contestations de l'impôt a très peu retenu l'attention des chercheurs et quand ceux-ci s'y sont attelés, ils ont surtout privilégié les révoltes des XIII^e et XIV^e siècles. Il est donc tout à fait important de considérer cette question d'autant plus que ce point est frappant pour le cas d'Angers. Ces contestations concernent bien entendu au premier plan la Cloison mais nous revenons également sur des problèmes liés à l'impôt d'Etat, particulièrement mis en exergue dans notre étude de cas consacrée à la révolte fiscale angevine de 1461 : la « *Tricquoterie* ».

Le XV^e siècle se caractérise par une conjoncture économique très fluctuante. L'Anjou n'y échappe pas et plonge en 1419, comme le reste du royaume, dans une crise monétaire pour plus de vingt ans. Les registres des comptes évoquent les dommages et inconvénients que les habitants de la province enduraient à cause de « *l'empirement et seiblage de la monnaie* ». La guerre semble avoir été pour beaucoup dans ces perturbations : les combats – endommageant ponts, routes et gués – bouleversent les réseaux de distribution. Le prélèvement de la Cloison se trouve également entravé par les caprices de la nature. Bon nombre de calamités s'abattent sur les récoltes. Les hivers très rudes paralysent le transit sur les rivières. Quant aux gelées de printemps, trois jours. Nous ignorons comment le tumulte cessa. Ce dont nous sommes certains c'est que Louis XI, courroucé, envoya deux commissaires pour procéder aux dernières arrestations et aux condamnations. La répression fut très dure et se voulut exemplaire : certains furent condamnés à être noyés dans la Maine, et les principaux meneurs décapités en place publique. Leurs cadavres furent ensuite meurtris et exposés aux yeux de tous.

Le cas de la révolte angevine n'est pas isolé. D'autres villes, touchées par la rumeur se sont rebellées ; Amiens, Alençon, Laon et Rouen en 1461 puis Aurillac en 1462. Toutefois, aucune de ces révoltes n'entraîna de conséquences aussi graves. En effet, à Angers seulement, des morts sont à déplorer parmi lesquels figurent des représentants du roi. Ce qui fait de la « *Tricquoterie* » non seulement la plus importante des émeutes sous le règne de Louis XI mais également la plus importante de tout le XV^e siècle. En effet, même la seconde phase de révolte (1474-1481) n'est pas marquée de faits aussi lourds. Les historiens ont sous-estimé la portée de cette commotion du fait d'une étude trop incomplète des sources. La « *Tricquoterie* » est d'un intérêt historique indéniable que nous espérons avoir réhabilité dans cette étude.

Jacques Gandouly, un ami fidèle de l'association

Jacques Gandouly nous a quittés au début de l'année 2004 après une courte maladie. Il venait d'avoir 71 ans. Les hasards de la vie d'officier de son père l'avaient fait naître à Antioche mais ses origines familiales étaient liées au Quercy. Après de solides études universitaires en allemand il commença sa carrière d'enseignant dans le nord de la France : de 1958 à 1965 il fut professeur au lycée d'Armentières. Dès 1965 il obtenait un poste au lycée Chevrolier à Angers et, dès lors, sa vie allait être liée à la naissance de l'université d'Angers. Appelé très vite à donner des cours dans ce qui était encore une antenne de l'université de Nantes, il devait devenir maître assistant en 1978. Aux côtés du doyen Mousler il consacra alors une grande énergie à mettre en place le cursus des études germaniques, ce qui tout naturellement le conduisit pendant de nombreuses années à diriger le département. En même temps il engageait une recherche sur Hans Grimm (sa thèse de troisième cycle soutenue à Tours) puis sur l'histoire de la pédagogie dans l'Allemagne des XIX^e et XX^e siècles, ce qui l'amena à une habilitation. En 1997 il devenait professeur. Jacques Gandouly était passionné par l'histoire. Attaché à une forte coopération entre les départements d'histoire et d'allemand il avait joué un rôle déterminant dans la mise en place d'un enseignement d'allemand aux étudiants d'histoire. Grâce à ce soutien linguistique près d'une centaine d'étudiants d'histoire ont pu se rendre à Osnabruck, notre ville partenaire, de 1992 à 2000. Il avait été d'emblée très intéressé par la création de notre association sur les princes angevins. Il y adhéra très vite et accepta la lourde tâche de résumer deux thèses allemandes majeures sur les débuts du règne de Charles II et sur les tombeaux angevins. L'historiographie allemande n'a jamais cessé en effet de travailler sur le royaume angevin de Naples alors que les Français ont abandonné le champ de recherche pendant plus de trente ans. Grâce à Jacques Gandouly un bilan essentiel de l'historiographie sur le royaume de Naples a pu être dressé.

De notre collègue on retiendra une vaste culture toujours en éveil mais aussi une profonde humanité. Chaleureux, disponible, mais aussi discret Jacques Gandouly était un « juste », il nous manquera beaucoup.

TABLE DES MATIERES

Editorial	3
Liste des adhérents	5
ETUDES	
- Sylvie Pollastri	
La conquête du royaume de Sicile et les nouvelles inféodations (1268-1281)	11
- Alfredo Maria Santoro	
Découvertes monétaires des XIII ^e et XIV ^e siècles au château de Lagopesole	17
- Noël Coulet	
La mort et les obsèques provençales du roi René : dérives historiographiques	31
COMPTE RENDUS	
- Giuliana Vitale , <i>Elite bureaucratique et famille (Elite burocratica e famiglia e processi di costruzione statale nella Napoli angioino-aragonese)</i> , Naples, Liguori, 2003, 343 p.	
Compte rendu de Marie-Octavie Carreras	49
- Francesco Senatore , « <i>Uno mundo de carta</i> », <i>forme e strutture della diplomazia sforesca</i> , Naples, Liguori Editore, 1998, 481 p.	
Compte rendu de Jean-Louis Fontaine	54
- Jean-Michel Matz et François Comte , L'Anjou aux XIV ^e et XV ^e siècles Vingt cinq années de recherches. Bilan et perspectives	59
- Jean-Michel Matz et François Comte , <i>Diocèse d'Angers</i> , tome 7 de la collection <i>Fasti ecclesiae gallicanae, Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500</i> , Brepols, Turnhout, 2003, 73 p.	
Compte rendu de Thierry Pécout	72
- Anthony Bellanger , <i>Héraldique de l'Anjou médiéval</i> , XIII ^e et XIV ^e siècles : présentation générale et inventaire. 2 vol. Thèse présentée devant l'université d'Angers, 2004	73
- Lucie Laroche , <i>Boni, probi et sufficientes</i> . <i>Pouvoir et notabilité à Aix-en-Provence entre 1400 et 1535</i>	78
- Aurélien Rousseau , <i>Finances publiques et société à Angers au XV^e siècle (v.1420-v.1485)</i> , mémoire de D.E.A., Université d'Angers, 2003	80
Jacques Gandouly , un ami fidèle de l'association	85

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Setig-Palussière, à Angers,
en avril 2005.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2005.